Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 9470771
Centre d'intérêt: 320

Malouin, Marie-Paule.

Que sont devenues les soeurs de nos écoles? : [recherche sur les orientations actuelles des religieuses enseignantes au Québec] / Marie-Paule Malouin ; préface de Ghislaine Roquet. -- [Québec] : Association des religieuses enseignantes du Québec, 1989.
185 p. ; 17 cm.

ISBN 2-9801688-0-7

Vedette(s)-secondaire(s): Association des religieuses enseignantes du Québec

Descripteur(s): Personnel enseignant * Communauté religieuse * Histoire de l'éducation * Rôle de l'Eglise * Caractéristiques de l'enseignant * Philosophie de l'éducation * Questionnaire * Statistiques

Identificateur(s) de nom: Québec (Province)

Situation actuelle de la mission d'éducation dans 35 des 39 congrégations religieuses membres de l'AREQ. Les données recueillies à l'aide d'un questionnaire (Annexe 1) montrent qu'une faible proportion des religieuses (environ 15 p. cent) sont encore actives en éducation. Les données apportent également l'information sur les oeuvres des congrégations éducatrices et sur leur conception de l'éducation.

Type de document:

MFN. X 704

Que sont devenues les soeurs de nos écoles ?

Marie-Paule Malouin

Recherche
sur les orientations actuelles
des religieuses enseignantes
au Québec

94-70771

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

QUE SONT DEVENUES LES SŒURS DE NOS ÉCOLES?

Marie-Paule Malouin

QUE SONT DEVENUES LES SŒURS DE NOS ÉCOLES?

Préface de Ghislaine Roquet, c.s.c.

PRÉFACE

Au cours des vingt-cinq dernières années, la situation de l'éducation au Québec a profondément changé. Toutes les institutions, comme toutes les personnes qui y étaient engagées ont subi les contrecoups de ces changements. Y compris les congrégations vouées à l'éducation.

Dans le même temps, la profonde mutation culturelle, amorcée dès l'après-guerre, a brisé toutes les résistances, emportant des valeurs, des pratiques, des modes de vie considérés comme immuables. Trois grandes causes à cette transformation: l'aggiornamento de l'Église ratifié au Concile, la prise en charge par l'État québécois des champs sociaux où l'Église avait, par délégation en quelque sorte, exercé une initiative et une responsabilité presque sans limites, enfin l'action des nouvelles force sociales que représentent les syndicats, les femmes et les jeunes. Là encore, les congrégations de religieuses enseignantes se sont trouvées au cœur de ces courants de changement.

Progressivement, un nouvel état de fait s'est établi et les

effets cumulatifs des transformations dans l'Église et dans la société ont donné un nouveau visage à nos congrégations. Où en sont-elles aujourd'hui? Comment se définissent-elles? À quels services se sont-elles consacrées? Quel avenir s'ouvre devant elles?

Ce sont ces questions qui ont incité l'Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ) à entreprendre une recherche sur la situation actuelle de la *mission d'éducation* dans les congrégations membres. Il est probable que les congrégations elles-mêmes ne seront pas surprises par les résultats qui se dégagent. Elles sont déjà bien conscientes des phénomènes de vieillissement et de diminution dramatique de leurs effectifs actifs. Elles ont aussi mesuré les impacts de la crise du recrutement qui les touche, particulièrement dans les pays occidentaux.

Cependant, elles n'ont pas cessé de s'interroger sur les besoins de la nouvelle société québécoise et elles ont adapté ou créé des œuvres et des services pour y répondre. Car servir, voilà leur raison d'être.

La recherche, que l'Association des religieuses enseignantes livre aujourd'hui à ses membres, fournit des données fiables sur l'évolution actuelle des idées et des expériences dans les congrégations et elle amorce la réflexion par une analyse comparative de ces données. Ce rapport ne met donc pas le

point final au processus de recherche, au contraire il ouvre un vaste champ aux échanges de vue et aux hypothèses de travail. Il peut être un stimulant à la créativité et une invitation à la coopération, car le réalisme n'a jamais nui au courage. C'est dans cet esprit que l'Association des religieuses enseignantes du Québec a mis en chantier cette recherche audacieuse.

Madame Marie-Paule Malouin — qui l'a menée à bien dans un temps record! — a collaboré aux travaux du Groupe de recherche en éducation des filles qui font autorité, en particulier: *Les Couventines* (1986), *Maîtresses de maison, maîtresses d'école* (1983), chez Boréal.

Sa thèse de maîtrise en histoire, publiée aux Editions Fides, était consacrée à un aspect typique de l'œuvre d'éducation des religieuses au siècle dernier (*Ma sœur à quelle école allez-vous?* 1985). Elle vient également de terminer la scolarité de doctorat en sociologie. L'AREQ tient à la remercier de son excellente collaboration et de sa rigueur scientifique.

À chacune des congrégations membres, l'Association exprime aussi des remerciements chaleureux: c'est la riche matière qu'elles nous ont fournie qui est exploitée tout au long de cette recherche et, au-delà des chiffres, on y sent palpiter la vie!

Ghislaine Roquet, c.s.c.
présidente

INTRODUCTION

«Je me marie? Je ne me marie pas? Je fais une sœur?...» En effeuillant la marguerite, les petites Québécoises n'omettaient jamais, il n'y a pas si longtemps, de considérer la possibilité de devenir religieuse. C'est qu'à côté des modèles de maman et de grand-maman, il y avait ceux que proposaient «Ma tante Sœur» ou «Ma Sœur...» l'institutrice. Il y avait alors bien des jeunes recrues qui venaient se joindre aux cohortes déjà nombreuses de religieuses. Ces femmes travaillaient ou, plutôt, «œuvraient» leur vie durant. Elles étaient enseignantes, infirmières, domestiques du clergé, etc. selon la congrégation choisie et les appels du clergé ou de la société. Quelques-unes portaient la robe blanche et le ceinturon bleu qui ont fait rêver tant de petites Québécoises. Elles partaient au loin et devenaient missionnaires.

Aujourd'hui, les petites filles continuent de poser les mêmes questions en effeuillant la marguerite. Mais les noviciats des congrégations sont presque vides et c'est dans les pays lointains, les pays des sœurs missionnaires, que fleurissent les voca-

tions. Et puis, les robes noires ont disparu des écoles tout comme les longues robes blanches ont déserté les hôpitaux. «Ma Sœur» l'institutrice est devenue éducatrice. Éducatrice, certes, elle l'a toujours été. Mais elle a dû œuvrer si longtemps uniquement comme maîtresse d'école que, bien souvent, elle redécouvre le sens de l'éducation à la faveur des remises en question d'aujourd'hui.

C'est cette évolution que l'Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ) a voulu cerner. Que font les religieuses éducatrices à l'heure actuelle? Quelles sont les œuvres de leurs congrégations? Comment conçoivent-elles leur mission d'éducation? Voilà les trois questions auxquelles l'AREQ désirait trouver des réponses.

Pour atteindre cet objectif, un questionnaire a été élaboré. Ce questionnaire a été expédié aux responsables régionales des congrégations, souvent les supérieures provinciales. On trouvera, en annexe, une reproduction de ce questionnaire ainsi que du guide qui l'accompagnait. Les résultats obtenus à la question nº 18 ont servi à élaborer le Chapitre 1 du présent travail; le Chapitre 2 a été rédigé en fonction des réponses à la question nº 15; les questions nº 12, 16 et 17 ont permis la rédaction du troisième chapitre. Les informations fournies par le biais des autres questions seront immédiatement utilisées en introduction. .

Trente-cinq congrégations d'éducatrices, sur les 39 qui sont membres de l'AREQ, ont répondu au questionnaire. Ces congrégations sont de fondation assez récente dans l'ensemble, car 26 d'entre elles ont été fondées au 19e siècle tandis que 3 autres datent du 20e siècle. Il n'y a que 6 congrégations qui ont été fondées avant le 19e siècle. Ces congrégations sont surtout d'origine française (17 cas) ou québécoise (14 cas). Cependant, il existe une congrégation d'origine italienne, une autre d'origine ontarienne tandis que deux autres sont originaires des États-Unis. Les administrations générales de ces congrégations sont le plus souvent (21 cas) installées au Québec. Par contre, certaines (8 cas) sont établies en France tandis que d'autres (6 cas) sont situées en Italie. Il faut remarquer que les administrations générales des congrégations d'origine québécoise sont toutes demeurées au Québec. Seules des congrégations d'origine française ou américaine ont transféré leur administration générale à Rome et cela pour des raisons historiques dont l'étude déborderait largement notre propos.

Les effectifs des congrégations d'éducatrices sont dans l'ensemble assez réduits puisque les trois quarts de ces congrégations comptent moins de 1500 religieuses (cf Tableau 0.1). Il n'y a que deux congrégations qui, à l'heure actuelle, comptent 2500 membres et plus. Ces congrégations sont d'origine française et leur fondation, à toutes deux, est antérieure au 19e

siècle. Les congrégations de taille moyenne (entre 1000 et 2499 membres) sont originaires du Québec (7 cas) ou de France (5 cas). À ce groupe appartient également la congrégation de fondation ontarienne. Onze de ces congrégations sont apparues au 19e siècle, les deux autres étant de fondation plus ancienne. Parmi les congrégations de moins de 1000 membres, on en trouve 10 qui sont originaires de France et 7 du Québec. Les congrégations fondées en Italie et aux États-Unis se rangent aussi dans la catégorie des congrégations de petite taille. Toutes les congrégations nées au 20e siècle comptent moins de 1000 membres. C'est également le cas de 15 autres qui ont été fondées au 19e siècle ainsi que de deux congrégations apparues aux 16e ou 17e siècle.

Les congrégations d'éducatrices, fondées ou implantées en milieu québécois, comptent au total 39 415 religieuses en 1988. Environ le tiers de ces sœurs vivent actuellement au Québec puisque 12 560 sœurs dépendent de l'ensemble des administrations communautaires régionales ayant rempli le questionnaire. Une faible proportion de ces religieuses est formée de personnes actives en éducation. En effet, selon les informations recueillies, il n'y a que 1821 sœurs œuvrant activement en éducation tandis que 60 autres sont aux études et comptent revenir sur le marché du travail. Cela signifie qu'à l'heure actuelle à peu près 15% des religieuses éducatrices québécoises sont actives à

TABLEAU 0.1

EFFECTIFS DES CONGRÉGATIONS D'ÉDUCATRICES

Nombre de religieuses	*Nombre de congrégations*	%
Moins de 499	9	25,7
500 à 999	11	31,4
1000 à 1499	6	17,1
1500 à 1999	4	11,4
2000 à 2499	3	8,6
2500 et plus	2	5,7
Total	35	100%

l'externe. Cette affirmation est confirmée par le fait que, généralement (85% des cas), il y a moins de 50 sœurs actives par regroupement administratif (i.e. la province religieuse très souvent) alors que ces regroupements comptent 100 religieuses et plus dans 80% des cas. Bref, dans chaque province religieuse (ou son équivalent), la majorité est souvent constituée de personnes retraitées et de sœurs dont les activités ne sont pas directement liées à l'éducation.

Cette constatation met en relief l'un des problèmes majeurs des congrégations d'éducatrices: la faiblesse du recru-

tement. Dans les pages qui vont suivre, ce problème refera fréquemment surface. Le questionnement de l'AREQ, à propos de l'orientation des congrégations et des religieuses éducatrices d'aujourd'hui, conduira peut-être à mieux cerner la situation actuelle et aidera à dégager de possibles avenues permettant aux congrégations de répondre aux besoins du Québec tout en améliorant leur «membership».

Chapitre 1

LES RELIGIEUSES ÉDUCATRICES D'AUJOURD'HUI

Où sont nos sœurs d'antan? Que font aujourd'hui ces religieuses qui ont enseigné, pendant des décennies, à tant de jeunes Québécois et Québécoises? C'est pour trouver les réponses à ces questions que nous avons demandé à des religieuses de l'AREQ de répondre à un bref questionnaire nommé fiche individuelle. Cette **fiche individuelle** demandait des informations précises: la date de naissance de la religieuse, l'emploi qu'elle occupait en juin 1988, ses études passées et présentes.

1. Le questionnaire et ses objectifs

Par cette enquête, nous ne visions pas à recenser toutes les religieuses membres de congrégations d'éducatrices. En effet, nous nous sommes intéressées uniquement aux sœurs étudiant à

temps plein ou occupant un emploi sur le marché du travail. Nous voulions rejoindre les seules religieuses participant activement et directement à une œuvre d'éducation. Ce critère de participation active et directe était essentiel. En effet, il est courant de considérer que tous les membres d'une congrégation religieuse participent, d'une façon ou d'une autre, à la mission de cette congrégation. Cependant, cette participation individuelle peut adopter bien des formes. Certaines de ces formes sont très difficiles, sinon impossibles, à évaluer.

Ainsi, les prières d'une religieuse âgée peuvent représenter sa contribution personnelle aux œuvres congréganistes. Mais comment peut-on évaluer un tel apport? Il en va de même des sœurs qui font partie du personnel clérical (comptable, économe, secrétaire, etc.) ou du personnel de soutien. Si elles exéctent ces travaux au sein de leur communauté, elles contribuent au fonctionnement du groupe et, par ricochet, à la poursuite de la mission. Si elles travaillent dans une école, elles sont suscetibles d'entrer directement en contact avec les élèves et d'agir alors en tant qu'éducatrices. Cependant, il est très ardu de déterminer l'apport réel, comme éducatrices, de ces sœurs. Voilà pourquoi nous avons mis le focus sur les religieuses qui travaillent en éducation au sens strict du terme.

Dans la même veine, nous n'avons pas recensé les administratrices de congrégations, telles les supérieures générales ou

provinciales. Certes ces religieuses remplissent des fonctions importantes au sein de leur congrégation. Par contre, une grande partie des responsabilités qu'elles assument concerne la vie communautaire. Ces responsabilités s'exercent à l'intérieur des congrégations et le travail accompli est celui d'une gestionnaire. Il contribue à l'accomplissement de la mission, mais cette mission pourrait être changée sans que les fonctions d'administratrices n'en soient radicalement affectées. Ainsi tout comme le personnel clérical ou le personnel de soutien, les administratrices ne sont impliquées qu'indirectement en éducation. La nature de leur travail n'est pas essentiellement éducatif.

Dans l'ensemble, nous n'avons pas retenu les religieuses travaillant pour leur congrégation dans un service interne, offert aux seuls membres de cette congrégation. Par contre, les religieuses engagées par leur congrégation dans un service ouvert au public ont été priées de répondre à notre questionnaire. C'est le cas, par exemple, de nombreuses enseignantes du secteur privé ainsi que des responsables d'archives ou de musée des congrégations, ouverts au public.

Outre le fait que nos répondantes devaient être directement impliquées en éducation, nous tenions également à ce qu'elles travaillent, sinon à plein temps, du moins plusieurs heures par semaine. On sait que les religieuses, contrairement aux autres travailleurs, ne sont pas mises, en bloc, à la retraite

à partir d'un âge déterminé. Au contraire, elles seront chargées de divers travaux jusqu'à un âge souvent très avancé. Cependant, leurs forces déclinant, leurs fonctions et le nombre d'heures qu'elles y consacrent diminuent avec le temps. Si bien que plusieurs religieuses très âgées travaillent toujours quelques heures par semaine. L'exemple le plus répandu de ce phénomène se retrouve chez les professeures de musique. Ces professeures continuent, longtemps après l'âge normal de la retraite, à enseigner à deux ou trois élèves chaque semaine. Or, nous cherchions à déterminer globalement les places occupées par les sœurs sur le marché du travail. Pour nous, il n'était donc pas opportun de recenser tous les individus d'une congrégation. Par conséquent, nous avons demandé aux personnes chargées de distribuer le questionnaire de le faire remplir seulement par les religieuses travaillant, soit à temps plein, soit plusieurs heures par semaine, en tant qu'éducatrices.

Il n'était pas nécessaire que le travail effectué soit rémunéré. En effet, il arrive que des religieuses soient engagées, à plein temps, en tant que bénévoles, dans des activités de travail non salarié. Ces emplois nous intéressent tout autant que les fonctions rémunérées. Historiquement, en effet, c'est souvent grâce à leur travail très peu ou non rémunéré que les religieuses ont pu s'implanter dans des champs d'activités et développer leur expertise dans divers domaines.

Les religieuses aux études à temps plein et prévoyant revenir au marché du travail en éducation devaient également répondre au questionnaire. Nous avons également inclus les sœurs qui, en 1987-88, étaient en congé «sabbatique». Ces congés de maladie ou à traitement différé sont de plus en plus courants aujourd'hui et impliquent que la personne occupe en général un emploi permanent. C'est la raison pour laquelle les fiches remplies par ces répondantes ont été retenues.

Comme on l'a déjà vu, les répondantes n'ont pas été contactées directement par l'AREQ mais plutôt par des responsables communautaires, générale[illegible] vinciale. Nous avions indiqué à ce[illegible] suivre dans le choix des répondante[illegible] être en mesure de savoir si ce choix [illegible] tères établis. Pour cela, nous avon[illegible] de fournir des détails précis quant à leur emploi. Chacune devait nous indiquer dans quel établissement et pour quel employeur elle travaille et combien d'heures par semaine elle consacre à ses fonctions. À partir de ces informations, nous étions en mesure de rejeter les questionnaires ne rencontrant pas les critères de sélection des répondantes.

2. Les religieuses éducatrices d'aujourd'hui

Au total, 1981 questionnaires nous ont été retournés. Les critères de sélection n'ont pas été respectés chez 139 des répondantes. En effet, certaines d'entre elles travaillaient trop peu d'heures par semaine. Quelques autres n'étaient pas directement impliquées en éducation. Si bien que le nombre de réponses valides s'élève à 1842. C'est à ce nombre de répondantes que s'applique ce qui va suivre.

2.1 Des femmes d'âge mur

L'âge moyen des religieuses éducatrices s'établit à 54,5 ans. En consultant le Tableau 1.1, on réalise que la [illegible] des religieuses sont âgées de plus de 50 ans [illegible]. En considérant les résultats de notre recherche, il saute aux yeux que la faiblesse quantitative du recrutement est un phénomène très alarmant.

En effet, il y a très peu de religieuses dans la trentaine et encore moins dans la vingtaine. La plus jeune sœur recensée est âgée de 25 ans. Un défi de taille se pose donc aux congrégations féminines: le recrutement en milieu québécois. Sans une inten-

Tableau 1.1

ÂGE DES RELIGIEUSES

	Nombre de sœurs	%
20 à 29 ans	6	0,3
30 à 39 ans	25	1,4
40 à 49 ans	469	25,6
50 à 59 ans	846	46,2
60 à 65 ans	329	18,0
66 ans et plus	155	8,4
Total	1831*	100 %

* Certaines religieuses n'ont pas indiqué leur date de naissance ou encore ont commis une erreur en fournissant leur année de naissance (certaines ont indiqué être nées en ... 1988).

[illegible]

[illegible]

Au point de vue ... de la pyramide des âges, les sœurs de plus de 66 ans demeurent nombreuses à travailler activement en éducation. Cependant il existe un âge critique: à partir de 72 ans, le nombre des répondantes baisse drastiquement. Ainsi, on ne relève que 29 sœurs dans le groupe des 72-82 ans. Il semble donc que ce soit à 72 ans que l'âge de la retraite sonne pour les

sœurs et cela, malgré le fait que les religieuses ne soient jamais officiellement retraitées.

Étant donné que les religieuses éducatrices actives sont majoritairement âgées de plus de 50 ans, c'est sur elles que repose actuellement l'implication des congrégations dans le monde du travail. Ce groupe de femmes d'âge mûr, c'est le réservoir le plus important de ressources humaines où puisent les congrégations religieuses pour répondre aux besoins sociaux de maintenant. Or, d'ici 15 ans, celles qui occupent un emploi défini par l'autorité civile devront, dans bien des cas, prendre leur retraite. Sept ans plus tard, presque toutes les religieuses de ce groupe d'âge seront effectivement retraitées. À long terme, le [illegible] de l'orientation des congrégations.

2.2 Des religieuses toujours enseignantes

Encore aujourd'hui, une très grande partie (62,3%) des religieuses éducatrices sont *enseignantes*. Une autre proportion (14,4%) occupe des postes de *cadres*. L'élément le plus nouveau

réside sans doute dans le nombre de sœurs (13,2%) engagées en *pastorale*. Le dernier groupe en importance est celui des *animatrices* (5,2%). Ainsi, à l'heure actuelle, les religieuses éducatrices sont généralement enseignantes, cadres, «pasteures» ou animatrices.

Pour avoir une idée plus précise des **places** occupées par nos répondantes sur le marché du travail, on peut rapprocher leur lieu de travail de l'emploi occupé (voir Tableau 1.2). Précisons d'abord le contenu des catégories employées. Parmi les *cadres*, on retrouvera tout le personnel de direction: directrices, conseillères pédagogiques dans une commission scolaire ou dans un collège, responsables de paroisse, aumônière de prison, responsables diocésaines ainsi que responsables de services régionaux de l'éducation de la foi.

Les *enseignantes* regroupent les professeures à tous les niveaux (de la pré-maternelle à l'université) et de toutes les disciplines, ainsi que les orthopédagogues, les enseignantes aux mésadaptés socio-affectifs, les psycho-éducatrices, etc.

Celles que nous désignons comme des *pasteures*, se sont identifiées elles-mêmes comme animatrices ou agentes de pastorale, ou bien, comme vicaires, adjointes au curé, animatrices paroissiales, catéchètes et liturgistes, ou encore, comme accompagnatrices spirituelles ou animatrices spirituelles.

Parmi les *animatrices*, on retrouve le personnel chargé de

Tableau 1.2

LIEUX DE TRAVAIL SELON LES EMPLOIS

Emplois	*Lieux de travail*							
	Diocèses, paroisses		*Écoles*		*Autres*		*Total*	
	Nb	%	*Nb*	%	*Nb*	%	*Nb*	%
Cadres	30	18,5	165	12,2	54	25,6	249	14,4
Enseignantes	1	0,6	1012	74,5	65	30,8	1078	62,3
Pasteures	124	76,5	55	4,1	50	23,6	229	13,2
Animatrices	5	3,1	58	4,3	27	12,8	90	5,2
Autres	2	1,2	68	5,0	15	7,1	85	4,9
Total	162	100	1358	100	211	100	1731*	100
	9,4%		78,5%		12,2%		100%	

* Ce total n'inclut pas les étudiantes ainsi que les religieuses n'ayant pas précisé ou ayant mal défini leur lieu de travail.

l'encadrement, de l'animation, de l'accueil d'élèves pensionnaires ou externes en milieu scolaire et également toutes les personnes remplissant des fonctions identiques auprès d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées, etc., dans des foyers ou des résidences destinées à ces groupes d'individus. Les jardinières d'enfants font, par exemple, partie de ce groupe.

Les *autres emplois* exercés regroupent très peu d'individus. Il s'agit de 19 professionnelles (conseillères en orientation scolaire, travailleuses sociales, consultantes, infirmières, conseillères en relations industrielles, psychologues, etc.), de 58 travailleuses dans le domaine culturel (archivistes, directrices de musée, bibliothécaires, documentalistes, etc.), d'une animatrice PRH (Personnalité et relations humaines), de 2 bénévoles et de 5 personnes occupant à la fois deux emplois.

En ce qui concerne les **lieux de travail**, les sœurs se trouvent surtout dans les *écoles* (de l'élémentaire à l'université) ainsi que dans les *diocèses* et les *paroisses*. Notons que, pour simplifier la présentation des résultats, certains lieux ont été assimilés à la catégorie «écoles» même s'ils s'en différencient quelque peu. Il s'agit de centres d'éducation des adultes (alphabétisation ou acculturation des immigrants/réfugiés: 19 sœurs), d'endroits où se donnent des cours d'artisanat ou de sciences domestiques (17 sœurs), de centres de dépannage scolaire (7 sœurs).

Parmi les lieux de travail classés comme *autres*, il y a tout d'abord la catégorie qui regroupe deux endroits: généralement l'école et la paroisse ou le diocèse. Certaines religieuses exercent une fonction d'éducation dans des institutions publiques différentes des écoles: commissions scolaires, ministères du gouvernement, CLSC et hôpitaux. Dans cette catégorie ont aussi été rangées deux religieuses travaillant en milieu carcéral

et cinq autres œuvrant dans des réserves indiennes. Le groupe suivant est constitué par les sœurs qui sont actives dans des résidences, des maisons d'accueil ou des foyers (pour enfants, adolescents, jeunes, personnes âgées ou convalescentes, femmes en difficulté, etc.) ainsi que dans des établissements privés de service social (centre d'entraide, comptoir vestimentaire et budgétaire, centre communautaire, centre de rencontre, ouvroir, service de gardiennage, etc.). La catégorie suivante rassemble des lieux de conservation culturelle comme les bibliothèques et les dépôts d'archives. Un dernier groupe réfère à un assortiment hétéroclite d'établissements: industrie privée (ex.: Singer), pratique privée (dans le cas des professionnelles travaillant à leur compte), instituts offrant les services de psychothérapeutes, centre d'information du grand Montréal, syndicat d'enseignants, centre de parrainage de réfugiés. Généralement, on ne trouve qu'une seule sœur dans chacun des établissements classés «hétéroclites».

En consultant le Tableau 1.2, on constatera que toutes les catégories d'emplois et de lieux de travail ne sont pas données. Il en est ainsi parce que les valeurs obtenues, en recoupant les groupes d'emplois et les catégories d'établissements non mentionnés dans le tableau, oscillent constamment entre 0,1% et 3,1%. Autrement dit, très peu de répondantes (12,1% au total) ne sont pas cadres, enseignantes, «pasteures» ou animatrices

soient dans un diocèse, une paroisse ou une école. Si nous avions donné les valeurs de chaque recoupement des lieux de travail et des emplois, le Tableau 1.2 aurait été trop volumineux et plusieurs valeurs auraient été fort peu significatives. C'est la raison pour laquelle nous n'avons présenté que les principales catégories.

Notons d'abord que la majorité des répondantes travaillent en milieu scolaire. C'est le cas évidemment des enseignantes mais également du personnel cadre. Mieux encore, nos résultats indiquent clairement que, lorsqu'une religieuse occupe un poste de cadre, c'est à l'intérieur d'une école qu'elle détient généralement ce poste. De plus, il n'y a pas que des enseignantes et des cadres à l'école: toutes les catégories de travail y sont représentées. Si bien que presque 80% de nos répondantes travaillent en milieu scolaire. Ainsi, aujourd'hui comme hier, c'est l'école qui est le lieu privilégié de travail des religieuses éducatrices.

Comparativement à l'école, le diocèse et la paroisse sont des lieux où les sœurs travaillent beaucoup moins fréquemment. Cependant, mise à part l'école, on retrouve plus de religieuses en milieu diocésain et paroissial que dans tout autre milieu de travail. En outre, le type de postes occupés, en tant que cadre ou responsable de pastorale, est très différent des fonctions qu'elles remplissaient autrefois. Pendant longtemps,

soient dans un diocèse, une paroisse ou une école. Si nous avions donné les valeurs de chaque recoupement des lieux de travail et des emplois, le Tableau 1.2 aurait été trop volumineux et plusieurs valeurs auraient été fort peu significatives. C'est la raison pour laquelle nous n'avons présenté que les principales catégories.

Notons d'abord que la majorité des répondantes travaillent en milieu scolaire. C'est le cas évidemment des enseignantes mais également du personnel cadre. Mieux encore, nos résultats indiquent clairement que, lorsqu'une religieuse occupe un poste de cadre, c'est à l'intérieur d'une école qu'elle détient généralement ce poste. De plus, il n'y a pas que des enseignantes et des cadres à l'école: toutes les catégories de travail y sont représentées. Si bien que presque 80% de nos répondantes travaillent en milieu scolaire. Ainsi, aujourd'hui comme hier, c'est l'école qui est le lieu privilégié de travail des religieuses éducatrices.

Comparativement à l'école, le diocèse et la paroisse sont des lieux où les sœurs travaillent beaucoup moins fréquemment. Cependant, mise à part l'école, on retrouve plus de religieuses en milieu diocésain et paroissial que dans tout autre milieu de travail. En outre, le type de postes occupés, en tant que cadre ou responsable de pastorale, est très différent des fonctions qu'elles remplissaient autrefois. Pendant longtemps,

les sœurs ont agi comme sacristines et domestiques du clergé. Il est peu probable qu'une partie des répondantes continuent à jouer ce rôle et nous ne sommes pas en mesure, à partir des réponses fournies, de rejeter les questionnaires qu'elles ont remplis. Cependant, la très grande majorité des répondantes, œuvrant en milieu paroissial, exercent plutôt le métier qu'elles disent être le leur: celui d'animatrice ou d'agente de pastorale. C'est le cas de 110 répondantes, c'est-à-dire de la majorité des 162 sœurs travaillant en milieu diocésain et paroissial. Cela ne laisse aucun doute sur le fait qu'à l'heure actuelle les religieuses travaillent de préférence en pastorale dans les cadres diocésain ou paroissial lorsqu'elles sortent du milieu scolaire. Il faudrait sans doute lier ce phénomène à la pénurie actuelle de prêtres ainsi qu'au rôle d'éducation de la foi et de préparation aux sacrements longtemps assumé par les sœurs, quelle que soit la matière enseignée. De plus, lorsqu'on songe aux interrogations contemporaines à propos du sacerdoce des femmes, on réalise à la lumière de nos résultats que, sans être ordonnées, plusieurs femmes religieuses assument des responsabilités autrefois dévolues aux prêtres.

2.3 Des femmes travaillant pour divers employeurs

Ainsi, encore aujourd'hui, les sœurs éducatrices occupent souvent des postes d'enseignement ou de direction en milieu scolaire. Lorsqu'elles changent de milieu de travail, on les retrouve fréquemment œuvrant en pastorale dans les paroisses et les diocèses. Ces milieux de travail nous donnent déjà quelques indices en ce qui concerne les employeurs de nos répondantes. Par exemple, on devine facilement que le personnel des écoles sera embauché soit par des instances publiques (souvent les commissions scolaires), soit par des regroupements privés (telles les congrégations religieuses propriétaires d'établissements scolaires).

Précisons d'abord qui sont les **employeurs** des répondantes et comment ils ont été regroupés. Par o*rganismes publics*, on désignera les employeurs des secteurs public ou parapublic tels les ministères gouvernementaux, les administrations hospitalières, carcérales ou universitaires, les CEGEP et les commissions scolaires.

Les *organismes cléricaux* regroupent des employeurs désignés comme étant le diocèse, l'archevêque ou l'évêque, une équipe ou un centre diocésain, la fabrique et la paroisse, la CECC (Conférence des évêques catholiques du Canada) ainsi que tout regroupement de congrégations féminines et masculines.

Les *congrégations féminines* désignent ces mêmes congrégations lorsqu'elles agissent comme employeurs et également les corporations d'établissements dont une congrégation de femmes est propriétaire.

Les catégories d'employeurs déjà décrites embauchent la très grande majorité (94,5%) de nos répondantes. C'est la raison pour laquelle nous ne retrouverons que ces employeurs dans les analyses qui vont suivre. Les employeurs classés comme *autres* sont nombreux mais engagent peu de religieuses. Il y a d'abord les religieuses (27) qui travaillent pour des congrégations masculines, puis celles (29) qui sont employées par deux «patrons» à la fois (par exemple, une commission scolaire et une congrégation religieuse ou un diocèse; une congrégation masculine et une autre féminine; etc.). On trouve également des religieuses (13) qui œuvrent pour des sociétés charitables à but non lucratif (exemples: Centraide, la Maison du Père, la Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.). Enfin, 28 sœurs sont engagées par divers employeurs (dont 5 par le Conseil de bande d'une réserve amérindienne, 13 par des entreprises d'alphabétisation ou d'acculturation, 5 autres par des instituts privés de psychothérapie).

Ce sont les organismes publics qui emploient le plus grand nombre de répondantes (cf. Tableau 1.3). Ces dernières sont généralement des enseignantes. Les congrégations féminines

Tableau 1.3

EMPLOYEURS DES RELIGIEUSES (%)

	Employeurs				
Fonctions	*Organismes publics*	*Organismes cléricaux*	*Congrégations féminines*	*Autres*	*Total*
Cadres	4,1	1,4	8,1	0,8	14,4
Enseignants	37,8	0,1	22,1	2,2	62,2
Pasteures	1,4	8,9	1,3	1,7	13,3
Animatrices	0,1	0,1	4,6	0,6	5,4
Autres	1,0	0,1	3,6	0,6	5,3
Total (1736 cas)	44,4	10,6	39,7	5,9	100%

suivent de près les organismes publics en tant qu'employeurs. Elles embauchent aussi un grand nombre de religieuses enseignantes mais ce nombre est quand même très inférieur à celui du secteur public: 656 sœurs au public contre 384 au privé. C'est comme membres du personnel cadre et animatrices que les congrégations de femmes engagent leurs membres dans des proportions beaucoup plus élevées que ne le font les instances publiques. Ainsi, 141 religieuses font partie du personnel cadre

et 79 sont animatrices dans des institutions appartenant à des congrégations. Dans le cas d'institutions appartenant au secteur public, le nombre des premières ne s'élève qu'à 72 tandis que celui des dernières n'est que de 2. Enfin un dernier type d'employeurs, les organismes cléricaux, engage surtout, comme il était prévisible, des personnes travaillant en pastorale.

Relevons dès maintenant une constatation intéressante: environ 40% des religieuses recensées travaillent pour des congrégations féminines. Autrement dit, les sœurs sont très fréquemment employées par leur propre communauté. Rappelons que nos répondantes ne travaillent que dans des établissements et des services destinés, en tout ou en partie, au public. Plusieurs autres religieuses travaillent à temps plein dans des endroits et services réservés aux membres de leur communauté. Si bien, qu'à l'heure actuelle, il est fort probable que les congrégations de femmes soient le plus gros employeur de religieuses. Cette situation a des conséquences importantes.

À long terme, le vieillissement du personnel forcera une grande partie des sœurs, travaillant pour des organismes publics, à prendre leur retraite. Il s'ensuivra certes une baisse de revenus pour les congrégations puisqu'elles auront de moins en moins de travailleuses salariées par le secteur public.

Mais l'impact le plus grave résulterait de l'allocation des ressources humaines à l'interne, dans les institutions commu-

nautaires, diminuant d'autant la présence des religieuses dans des secteurs-clés de la société. Plus il y aura de sœurs travaillant pour et dans leur congrégation, moins elles seront visibles socialement. Ce manque de visibilité accroîtra les difficultés de recrutement des congrégations.

De plus, la relative absence des religieuses dans des secteurs importants de la société n'aiderait sûrement pas à sensibiliser les sœurs aux besoins sociaux auxquels pourtant elles pourraient éventuellement répondre. Si bien que des initiatives fructueuses, tant pour le recrutement que pour l'implication sociale des congrégations féminines, pourraient fort bien ne jamais voir le jour.

2.4 Des femmes instruites

Selon une réglementation datant de 1846, aucun enseignant religieux n'était tenu de présenter un diplôme pour détenir un poste d'instituteur ou d'institutrice. Ce fait a souvent été invoqué par ceux qui attaquaient l'enseignement dispensé par des frères ou des sœurs. Discuter sur le bien-fondé de ces critiques nous mènerait fort loin de notre sujet. Mais il est intéressant de faire ce rappel historique alors que nous nous apprêtons à analyser la scolarisation des religieuses qui ont répondu à notre questionnaire.

Nous avons d'abord demandé à nos répondantes de préciser **le diplôme le plus élevé** qu'elles détiennent actuellement (voir Tableau 1.4). Notons immédiatement que le terme *Études post-secondaires* désigne généralement des cours de niveau collégial (DEC, Immatriculation senior, Bac ès arts des collèges classiques, Bac en pédagogie familiale, Certificat de CEGEP). Les études *professionnelles* ont été réalisées en nursing ou en pédagogie (en dehors de l'École normale ou de l'université). La

Tableau 1.4

DIPLÔMES DÉTENUS PAR LES RELIGIEUSES

	Nombre	%
Études secondaires	13	0,7
Études post-secondaires	91	5,1
Brevet d'École normale	668	38,0
Universitaires 1er cycle	724	41,2
Universitaires 2e et 3e cycle	207	11,8
Études musicales	34	1,9
Études professionnelles	3	0,2
Divers	18	1,0
Aucun	1	0,1
Total	1759	100 %

catégorie *divers* regroupe les attestations et les diplômes dont nous n'avons pu préciser le niveau.

Très peu de répondantes ont précisé ne détenir aucun diplôme ou n'avoir terminé que des études secondaires. Presque toutes ont au moins une formation de niveau collégial. Mieux encore, plus de la moitié ont fait des études universitaires. Si bien que les répondantes sont en général beaucoup plus instruites que l'ensemble des femmes. De plus, le fait que l'enseignement ait été pendant longtemps la carrière privilégiée des religieuse éducatrices influence les résultats obtenus. En effet, un grand nombre de sœurs ont étudié à l'École normale. Cela s'explique d'autant mieux lorsqu'on se rappelle qu'il n'y pas si longtemps toutes les congrégations d'éducatrices possédaient au moins une École normale. Il semble bien que les congrégations aient massivement utilisé ces établissements pour former leurs membres.

Mais plus encore que les brevets d'école normale, ce sont les diplômes universitaires qui sont les plus fréquents. Pour ces diplômes, il convient de préciser les disciplines d'études (voir Tableau 1.5). Les répondantes ont surtout étudié en sciences de l'éducation et en sciences religieuses. La fréquence des études en sciences religieuses est sans doute liée à la nouvelle orientation vers la pastorale telle qu'elle a été relevée au niveau des emplois. Quant aux études dans les facultés de sciences de

Tableau 1.5

DISCIPLINE DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES TERMINÉES

	1er cycle	*2e et 3e cycles*	*Total*	
			Nombre	*%*
Sciences de l'éducation	239	29	268	29,4
Sciences religieuses	184	83	267	29,3
Langue et littérature	84	23	107	11,7
Arts	81	15	96	10,5
Mathématiques	23	1	24	2,6
Autres	96	54	150	16,4
Total	707	205	912	100%

l'éducation, elles témoignent du fait qu'une grande partie des religieuses éducatrices considèrent toujours l'enseignement comme l'un de leurs principaux champs de travail. Les études en langue et littérature, arts (surtout en musique) et mathématiques sont plus rares que celles dont nous venons de parler. Cependant, plus de sœurs ont étudié dans chacune de ces disciplines que dans celles qui ont été regroupées dans la catégorie «autres». On peut distinguer deux groupes parmi les «autres disciplines». Le premier comprend les types d'études effec-

tuées respectivement par onze à vingt religieuses (sciences exactes, administration, sciences sociales, philosophie, psychologie, etc.); le deuxième regroupe les études dont la fréquence est moindre (service social, bibliothéconomie, archivistique, sciences de la santé, neuro-linguistique, sciences forestières, etc.).

À partir de tout cela, on constate que les répondantes sont des femmes instruites ayant suivi le plus souvent des cours en formation des maîtres, soit à l'université soit à l'École normale. Lorsqu'elles quittent les sciences de l'éducation, c'est généralement pour s'orienter vers les sciences religieuses. En cela, elles suivent pour leurs études la même logique que dans leur travail où, lorsque les sœurs ne sont pas enseignantes, elles se dirigent alors généralement vers la pastorale. On peut ici se demander à quel point il y a concordance entre la formation des religieuses et leur travail. C'est ce que nous allons maintenant tenter de discerner.

2.5 Des spécialistes en éducation et en sciences religieuses

Les résultats indiquent que c'est le personnel cadre qui détient la formation la plus élevée. Viennent ensuite les personnes qui travaillent en pastorale, ensuite les enseignantes et enfin les animatrices. Remarquons que les emplois regroupés dans la catégorie «autres» correspondent à des individus qui ont, dans l'en-

semble, une formation plus poussée que les enseignantes. Avec le personnel cadre et celui de pastorale, les religieuses exerçant diverses professions sont celles qui effectuent le plus souvent des études universitaires de 2e et 3e cycles. De leur côté, les animatrices, bien qu'elles soient elles aussi beaucoup plus scolarisées que l'ensemble des femmes, sont celles qui, parmi les répondantes, ont le moins de tendance à poursuivre leurs études au niveau universitaire.

Donc certains postes (cadres, «pasteures» et professionnelles) sont occupés par des sœurs plus instruites que les autres. Rappelons que les cadres sont généralement à l'emploi de congrégations féminines tandis que les «pasteures» sont le plus souvent engagées par des organismes cléricaux. Est-ce à dire que les religieuses les plus instruites travaillent majoritairement pour ces deux groupes d'employeurs? En établissant la concordance entre le degré de scolarisation et le type d'employeur, on en arrive à nuancer cette affirmation. En effet, il ressort alors que plus de 60% des répondantes, se disant au service d'organismes cléricaux, détiennent un diplôme universitaire. Cela confirme le degré élevé de scolarisation des personnes œuvrant en pastorale, car c'est là le poste occupé par la majorité des répondantes engagées par des organismes cléricaux.

Cependant, 55,2% des répondantes, travaillant pour des organismes publics, sont également diplômées de l'université.

Tableau 1.6

TYPE DES DIPLÔMES DÉTENUS SELON LES EMPLOIS (EN %)

	Cadres	*Enseignantes*	*Pasteures*	*Animatrices*	*Autres*
Nombre de cas	238	1081	206	85	115
Brevets d'École normale	30,8	41,1	28,2	40,0	33,9
Universitaires 1er cycle	41,2	42,3	41,7	30,6	40,9
Universitaires 2e et 3e cycles	20,3	8,6	18,0	7,1	17,4
Autres	8,0	8,0	12,1	22,3	7,3
Total (1725 cas)	100%	100%	100%	100%	100%

Or ces répondantes sont surtout des enseignantes (voir Tableau 1.3). Il apparaît alors que les enseignantes au secteur public possèdent, très souvent, elles aussi une formation universitaire. Par conséquent, les répondantes les plus instruites occupent généralement l'une des trois fonctions suivantes: cadre em-

ployée par une congrégation féminine, «pasteure» au service d'un organisme ecclésiastique ou enseignante au secteur public.

Nous avons déjà vu que les études universitaires, poursuivies par les répondantes, l'ont été surtout en sciences de l'éducation et en sciences religieuses. Cela se reflète lorsqu'on établit des corrélations entre la discipline de formation et l'emploi occupé. Sauf en pastorale, en majorité tous les types d'emploi sont occupés surtout par des religieuses ayant étudié en sciences de l'éducation, soit à l'École normale, soit à l'université. C'est le cas de 52% des postes d'enseignantes, de 47% des emplois d'animatrices et de 40% des postes de cadres. En pastorale, c'est la situation inverse: 40% des répondantes ont étudié en sciences religieuses. La prépondérance numérique des sœurs ayant étudié en éducation, dans presque tous les types d'emploi, a comme impact que, par exemple, les postes de cadre ne sont occupés que dans une très faible proportion (5,9%) par des religieuses ayant étudié en administration. Cela s'explique sans doute par le fait que les répondantes appartiennent à des congrégations pour lesquelles l'enseignement a été, et est encore aujourd'hui, l'activité principale, mais aussi parce que c'est en milieu scolaire que travaillent près de 80% des sœurs qui ont répondu au questionnaire. Or, dans les écoles, les postes de direction sont souvent détenus par des individus ayant étudié en éducation. C'est le cas des écoles publiques de niveaux pri-

maire et secondaire où l'un des critères, pour accéder aux postes de direction, est de détenir un diplôme d'enseignement. Si bien qu'il n'y a rien de surprenant lorsque les répondantes, travailleuses en milieu scolaire, détiennent des postes de cadres alors qu'elles ont une formation en sciences de l'éducation.

Ainsi, les disciplines étudiées par les sœurs éducatrices sont intimement liées aux places qu'elles occupent sur le marché du travail. Œuvrant en enseignement ainsi qu'en pastorale, elles ont par conséquent étudié le plus souvent en sciences de l'éducation et en sciences religieuses.

2.6 Des femmes se perfectionnant en sciences religieuses

Les religieuses qui poursuivent aujourd'hui des études, à temps partiel, s'orientent-elles de la même façon? Pour le savoir, le questionnaire demandait aux répondantes d'indiquer si elles étaient actuellement inscrites dans des programmes d'études menant à un diplôme ou encore si elles tentaient d'acquérir une formation non couronnée par un diplôme. Deux cent soixante-treize (273) sœurs ont affirmé effectuer des **études visant un diplôme**. Le plus grand nombre (94%) fréquentent l'université. On note cependant une réorientation majeure quant aux disciplines d'études. En effet, 183 des répondantes (67%) sont inscrites en sciences religieuses alors que seulement 28 (10%) sui-

vent des cours en sciences de l'éducation. Si bien qu'à l'heure actuelle, on constate que les religieuses éducatrices ont tendance à délaisser le type de formation qui a été, pendant longtemps, le plus fréquent chez elles, soit la formation des maîtres.

La discipline vers laquelle elles s'orientent le plus souvent aujourd'hui, les sciences religieuses, laisse croire que les religieuses éducatrices tentent d'acquérir la formation qui leur permettra d'assumer les fonctions de «pasteures». Cela est confirmé par le type d'emploi occupé par les sœurs qui poursuivent des études à temps partiel menant à un diplôme. En effet, quelle que soit la fonction assumée (enseignante, cadre, «pasteure» ou animatrice), il y a toujours entre 11 et 15% des répondantes qui continuent d'étudier. Donc les «pasteures» ne forment pas à elles seules le groupe de sœurs étudiant actuellement en sciences religieuses. Pour les enseignantes, le personnel cadre et les animatrices, il s'agit sans nul doute de se préparer à une nouvelle carrière car on a vu que seules les personnes travaillant en pastorale sont majoritairement diplômées dans un autre domaine que les sciences de l'éducation, ce domaine étant celui des sciences religieuses. Dans l'ensemble, presque toutes les répondantes (90%) prévoient terminer ces études, donc être en mesure de réorienter leur carrière, d'ici 1992.

En ce qui concerne les **études ne menant pas à un diplôme**, 196 répondantes s'y adonnent. Presque toujours, il

s'agit d'un perfectionnement qui s'intègre dans le cadre du travail des religieuses ou dans leur développement personnel. Comme dans les études avec diplôme, les cours les plus fréquemment suivis seront ceux de sciences religieuses: 73 sœurs i.e. 33,4% des cas. Cependant, la diversité est ici plus grande. Par exemple, 27 religieuses étudient un art; 25 autres se familiarisent avec les nouvelles technologies (l'informatique surtout); 19 suivent des cours en service social; 24 approfondissent leurs connaissances en psychologie ou dans un domaine connexe du psycho-religieux.

Au total, il faut noter que seulement le quart des répondantes (y compris les religieuses étudiant à temps plein) poursuivent des études. Cette proportion est faible surtout quand on tient compte du fait qu'elles sont majoritairement enseignantes. À ce titre, plusieurs d'entre elles se voient offrir, souvent par les commissions scolaires qui les emploient, différents cours de recyclage, par exemple, lors de l'introduction de nouveaux programmes d'enseignement. Ces cours ont pu être considérés par plusieurs répondantes comme inhérents à leur emploi. C'est ce qui expliquerait peut-être la faible proportion de sœurs continuant à étudier.

Un autre facteur qui peut expliquer que les répondantes ne continuent pas massivement à étudier réside dans l'âge de ces personnes. En effet, puisqu'elles sont généralement âgées de

plus de 50 ans, on conçoit que, pour un très grand nombre de religieuses éducatrices, la poursuite des études soit problématique. Enfin, il faut tenir compte du fait que la plupart des répondantes occupent des emplois qui accaparent la majeure partie de leur temps. Etant donné tout cela, on réalise que la proportion de sœurs qui continuent d'étudier est tout à fait honorable.

Voilà donc les traits essentiels des religieuses éducatrices d'aujourd'hui. Beaucoup plus instruites que l'ensemble de la population, ces femmes d'âge mûr sont souvent enseignantes. Elles travaillent fréquemment pour leur propre congrégation sinon elles sont généralement au service d'organismes publics. Enseignantes, elles ont longtemps étudié en sciences de l'éducation mais depuis peu elles se sont orientées vers les sciences religieuses. Ce mouvement s'accélère d'ailleurs actuellement.

3. Profils de quelques types de répondantes

3.1 Les enseignantes

Comme les religieuses éducatrices sont fréquemment enseignantes, ce groupe mérite d'être étudié plus à fond. Parmi les répondantes, il y a 1078 sœurs qui enseignent. La majorité (60,9%) est engagée par des organismes publics tandis qu'une proportion moins élevée (35,6%) est à l'emploi de congréga-

tions féminines. Les autres enseignantes travaillent généralement soit pour deux employeurs à la fois, soit pour des congrégations masculines, soit pour des organismes divers (Conseil de bande d'Amérindiens, industrie privée, individu propriétaire d'une entreprise privée, etc.). Au total, donc, les enseignantes œuvrent au secteur public dans 60% des cas, les autres étant engagées par le secteur privé. L'enseignement apparaît ainsi comme un type d'emploi qui ouvre aux sœurs des portes dans les écoles publiques. On associe souvent, pour les religieuses éducatrices, l'enseignement et les écoles privées. Or, à partir de nos résultats, on constate que c'est le secteur public qui engage le plus d'enseignantes religieuses et non l'inverse.

Ces sœurs enseignent surtout à l'élémentaire (50,5% des cas) et au secondaire (41,4%). On les retrouve aussi, dans des proportions beaucoup plus faibles (entre 1,5% et 3,5%), aux autres niveaux (maternelle, collégial, universitaire et enseignement aux adultes). Elles rencontrent des groupes dont l'importance varie beaucoup comme en témoigne le Tableau 1.7. On note cependant que le très grand nombre d'enseignantes à l'élémentaire se traduit par une forte proportion des groupes de 16 à 30 élèves.

De la même façon, lorsque l'on compare les matières enseignées au niveau d'enseignement, on remarque que plusieurs répondantes sont des titulaires de classe à l'élémentaire puis-

Tableau 1.7

VOLUME DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE
DES SŒURS ENSEIGNANTES

Nombre d'élèves	*Fréquence des cas*	%
Moins de 10	30	2,9
11 à 15	46	4,5
16 à 30	465	45,7
31 à 60	91	8,9
61 à 90	60	5,9
91 à 120	95	9,3
121 à 200	157	15,4
201 et plus	73	7,2
Total	1017	100 %

qu'elles nous disent enseigner toutes, ou presque toutes, les matières au programme (cf. Tableau 1.8). À ce niveau élémentaire, lorsqu'elles ne sont pas titulaires de classe, les répondantes enseigneront surtout les langues ou les sciences religieuses et morales. Assez peu de religieuses sont orthopédagogues surtout lorsque l'on tient compte du fait que ce ratio est, dans certaines commissions scolaires, fixé à 1,5 orthopédagogue pour 12 instituteurs (soit 12%).

Les enseignantes religieuses, travaillant au secondaire, se

Tableau 1.8

MATIÈRES ENSEIGNÉES À L'ÉLÉMENTAIRE

	Toutes	*Langues*	*Morale Religion*	*Arts*	*Mathématiques*	*Orthopédagogie*	*Autres*	*Total*
Fréquence	384	63	54	37	37	30	6	611
%	62,8	10,3	8,8	6,0	6,1	4,9	1,0	100%

Tableau 1.9

MATIÈRES ENSEIGNÉES AU SECONDAIRE

	Morale Religion	*Langues*	*Sciences Maths*	*Arts*	*Sciences humaines*	*Orthopédagogie*	*Autres*	*Total*
Fréquence	163	142	102	36	30	10	60	543
%	30,0	26,2	18,8	6,6	5,5	1,8	11,0	100%

spécialisent dans les mêmes disciplines que les sœurs de l'élémentaire: les sciences religieuses et morales ainsi que les langues (voir Tableau 1.9). Ces deux matières représentent plus de la moitié de toutes celles enseignées au secondaire par les répondantes. D'ailleurs, il existe sans doute un lien entre la tendance, déjà vue, des religieuses éducatrices à poursuivre actuellement des études universitaires en sciences religieuses et le fait que

plusieurs sœurs enseignent les sciences morales et religieuses. Si bien que cette tendance peut s'expliquer non seulement, comme on l'a déjà noté, par le désir d'une partie des répondantes de se préparer à une nouvelle carrière mais aussi parce qu'une certaine proportion d'entre elles enseignent déjà cette discipline.

Étant donné le très faible nombre de sœurs enseignant au CEGEP (33) et à l'université (15), ces deux niveaux d'enseignement ont été regroupés (voir Tableau 1.10). Parmi ces enseignantes, seules les spécialistes de la pédagogie n'enseignent qu'au niveau universitaire. Ce sont les arts, surtout la musique, qu'enseignent le plus souvent les répondantes travaillant au CEGEP ou à l'université. Cela s'explique sans doute par le fait que l'enseignement de la musique a longtemps été, et semble demeurer, l'une des disciplines privilégiées de la formation donnée par les sœurs. En outre, il faut se rappeler que des congrégations féminines dirigent des écoles de musique souvent prestigieuses, telle l'École de musique Vincent-d'Indy. Mis à part les arts, c'est en littérature et en langues que les religieuses enseigneront le plus souvent. Il faut d'ailleurs remarquer que, lorsqu'on atteint les niveaux post-secondaires, on trouve proportionnellement beaucoup moins de sœurs enseignant les sciences religieuses qu'à l'élémentaire et au secondaire. Il y a d'ailleurs proportionnellement plus de religieuses enseignant les sciences humaines au post-secondaire qu'il n'y en a en

Tableau 1.10

DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU CEGEP ET À L'UNIVERSITÉ

	Arts	*Langues Littérature*	*Sciences humaines*	*Sciences de l'éducation*	*Sciences religieuses*	*Sciences Maths*	*Autres*	*Total*
Fréquence	12	11	7	6	4	4	4	48
%	25	22,9	14,5	12,5	8,3	8,3	8,3	100%

sciences religieuses. Notons enfin qu'au niveau universitaire, les sœurs enseignent davantage la pédagogie que toute autre discipline.

Quoi qu'il en soit, une constatation s'impose: il y a aujourd'hui très peu de religieuses qui travaillent au CEGEP. ou à l'université. Or, il y a à peine vingt ans que les collèges classiques et les écoles normales sont disparus. Plusieurs sœurs enseignaient alors dans les établissements de formation des maîtres et un certain nombre se chargeaient de l'instruction des collégiennes. Or, aujourd'hui, les religieuses éducatrices sont fort peu nombreuses tant dans les facultés des sciences de l'éducation qu'au niveau collégial. C'est donc à la suite de la Révolution tranquille qu'un certain nombre de sœurs n'ont pu conserver les postes qu'elles occupaient auparavant. C'est là

une des conclusions à laquelle arrivent actuellement de nombreuses chercheures. Cette conclusion est confirmée par nos résultats. Elle s'impose d'autant plus que nos répondantes sont des femmes instruites et d'âge mûr si bien que plusieurs auraient pu enseigner, sinon à l'université, du moins au CEGEP.

Or, nos répondantes sont des femmes de carrière, des femmes pour qui aucune maternité ni aucun problème familial ne viennent interrompre leur participation au marché du travail. Si bien que l'âge mûr des répondantes signifie, d'une part, que ce sont des femmes ayant une longue expérience du marché du travail et, d'autre part, qu'elles ont disposé du temps nécessaire pour se perfectionner, pour pousser leurs études aussi loin, souvent plus loin, que ne l'exigeait le poste qu'elles occupent. Ceci est vrai pour l'ensemble des répondantes.

3.2 Portrait des sœurs les plus jeunes

On peut cependant se demander si cela s'applique indistinctement aux plus jeunes religieuses comme à leurs aînées. Autrement dit, existe-t-il des **différences, en fonction de l'âge,** quant aux emplois occupés actuellement et aux études des répondantes?

Nos résultats indiquent que, toute proportion gardée, les professions d'enseignantes et de «pasteures» sont exercées par

Tableau 1.11

POSTE OCCUPÉ EN FONCTION DE L'ÂGE (EN %)

	Âge				
Poste occupé	*20 à 39 ans*	*40 à 49 ans*	*50 à 59 ans*	*60 à 65 ans*	*66 ans et plus*
Cadres	3,1	12,4	15,4	16,0	13,2
Professionnelles	3,1	1,1	0,7	1,6	1,4
Enseignantes	62,5	69,0	65,0	51,8	43,1
Animatrices	15,6	5,3	4,3	7,7	5,6
Pasteures	15,6	11,1	12,0	15,0	23,6
Divers	0,0	0,7	7,6	7,3	13,2
Total	100%	100%	100%	100%	100%
(1760 cas)	(32)	(452)	(819)	(313)	(144)

presque autant de sœurs de moins de 40 ans que par celles qui sont plus âgées. Là où des différences se font sentir, c'est d'abord dans le personnel cadre où les jeunes religieuses sont presque absentes. Par contre, ces dernières sont plus fréquemment animatrices que leurs consœurs. Quel que soit leur âge, toutes les répondantes consacrent à leur emploi plusieurs heures par semaine: c'était là un des critères de sélection pour cette

recherche. Nous pouvons cependant distinguer les religieuses travaillant hebdomadairement plus de 26 heures. La proportion de sœurs dont l'âge varie entre 40 et 65 ans et qui satisfont à cette condition s'élève à 88%. Chez les répondantes de moins de 40 ans, elle s'établit à 69%. Les jeunes religieuses ont donc plus tendance que leurs aînées à travailler à temps partiel.

Une différence du même ordre est perceptible quant aux employeurs des sœurs. Les plus jeunes sont engagées plus fréquemment que leurs aînées par une congrégation féminine, cette congrégation étant très souvent la leur. Parallèlement, les religieuses de moins de 40 ans travailleront pour des organismes publics moins fréquemment que celles qui sont âgées de 40 ans et plus (voir Tableau 1.12). Or, comme nous l'avons déjà signalé, la visibilité des sœurs, le recrutement des congrégations, la sensibilisation des religieuses aux problèmes sociaux ainsi que les initiatives propres à répondre à ces besoins dépendent, en grande partie, de l'engagement des sœurs dans des structures externes à leur congrégation. Lorsque l'on considère les employeurs des répondantes en fonction de l'âge, on constate que ce sont surtout les sœurs de 40 à 65 ans qui, à l'heure actuelle, forment ce pont qui relie les congrégations religieuses à la société en général, par l'intermédiaire des organismes publics.

Pourtant les jeunes sœurs sont, dans l'ensemble, plus scolarisées que leurs aînées. En effet, alors que 60% des religieuses de moins de 40 ans détiennent un diplôme universitaire de premier cycle, cette proportion n'est que de 41% chez les religieuses de 40 à 65 ans. Au niveau universitaire, les religieuses de 39 ans et moins se sont orientées plus fréquemment (41,4%) vers les sciences de l'éducation que ne l'a fait l'ensemble des répondantes (29% de ces dernières ayant étudié dans ce domaine à l'université). Par ailleurs, les plus jeunes se sont orientées moins souvent vers les sciences religieuses alors qu'elles ont étudié cette discipline dans 21% des cas contre 29% pour l'ensemble des sœurs.

Tableau 1.12

EMPLOYEURS DES RELIGIEUSES SELON L'ÂGE

	20 à 39ans	*40 à 65 ans*	*66 ans et plus*
Organismes publics	35,5	46,9	8,9
Organismes cléricaux	12,9	9,7	19,2
Congrégations religieuses	48,4	37,7	67,8
Autres	3,2	5,6	4,1
Total	100%	100%	100%
(1759 cas)	(31)	(1582)	(146)

À l'heure actuelle, environ le tiers des religieuses de 20 à 39 ans poursuit des études universitaires donnant accès à un diplôme. La moitié d'entre elles sont inscrites en sciences religieuses. Leurs aînées, âgées de 40 à 65 ans, étudient proportionnellement moins souvent en vue d'obtenir un diplôme: c'est le cas de 16% d'entre elles. Comme les plus jeunes, les religieuses d'âge mûr acquièrent fréquemment une formation en sciences religieuses. Enfin, une seule sœur de moins de 40 ans nous a déclaré poursuivre sa formation par des cours non couronnés par un diplôme. Si bien que ce qui a été dit à ce propos ne s'applique pratiquement qu'aux religieuses de 40 ans et plus.

Le curriculum vitae des jeunes sœurs présente donc des similitudes par rapport à celui de leurs aînées: ce sont des femmes plus scolarisées que l'ensemble de la population, elles ont généralement étudié en sciences de l'éducation et, lorsqu'elles poursuivent des études, elles s'orientent souvent vers les sciences religieuses. Les différences se manifestent surtout au niveau des emplois occupés. Les jeunes religieuses sont plus souvent animatrices que leurs consœurs, travaillent plus fréquemment à temps partiel et dans des organismes appartenant à leur congrégation. Il semble que les jeunes religieuses rencontrent, dans leur travail, les mêmes difficultés que bien des jeunes adultes d'aujourd'hui lesquels arrivent difficilement à occuper des

postes permanents et à temps plein, rémunérés par des organismes stables.

La position des jeunes religieuses est d'autant plus critique que, comme nous l'avons vu, à la suite de la Révolution tranquille, les sœurs ont dû abandonner quantité de postes dans le monde scolaire. Aujourd'hui, appartenir à une congrégation féminine ne favorise pas autant l'accès aux places sur le marché du travail que c'était le cas il y a une trentaine d'années. Les sœurs les moins âgées ne seront certes pas «inactives», comme c'est malheureusement le cas de trop de jeunes adultes. Cependant elles compteront souvent sur leur congrégation pour les employer (pour les «faire vivre»), reproduisant, à leur façon, ce modèle courant des jeunes adultes d'aujourd'hui qui, n'arrivant pas à être financièrement autonomes, continuent à vivre chez leurs parents ou à être «subventionnés» par eux. Elles s'éloigneront alors, parfois insensiblement, souvent ouvertement, de la façon traditionnelle des religieuses d'aborder leur travail.

Pour les religieuses éducatrices, travailler a longtemps été présenté comme une activité ayant une dimension spirituelle et apostolique importante. C'est par leurs œuvres que ces congrégations, dites actives, entendaient sanctifier leurs membres. Or ces œuvres étaient vécues concrètement par et dans le travail des individus. Mais, aujourd'hui, à cause de leur statut de jeunes adultes et de la diminution des places accessibles aux

sœurs sur le marché du travail, les sœurs les plus jeunes disposent de moins d'ouverture pour travailler. C'est peut-être pourquoi elles ont tendance à minimiser la valeur spirituelle du travail et pourquoi elles s'orientent vers une forme de spiritualité différente mais qui leur est plus facilement accessible. Cela pose cependant un problème majeur aux congrégations d'éducatrices car c'est par l'action, par leurs œuvres et donc par le travail des sœurs que la spiritualité apostolique s'est toujours vécue dans ces communautés.

D'ailleurs, le désir d'effectuer un type particulier de travail, par exemple enseigner, a été pour plusieurs femmes l'indice de leur vocation religieuse. Aujourd'hui, cependant, les femmes peuvent, en demeurant laïques, travailler à l'extérieur du foyer durant toute leur vie. De nos jours, si une femme aime enseigner, elle ne pensera pas d'abord à devenir religieuse pour s'assurer de demeurer dans la profession qu'elle a choisie. Il y a donc, à l'heure actuelle, un fossé qui sépare nettement la vocation religieuse et le poste accessible sur le marché du travail. Ce fossé autrefois n'existait pas: le travail de la religieuse se confondant souvent avec sa vocation. C'est la raison pour laquelle l'attitude face au travail et la recherche d'une nouvelle forme de spiritualité, chez les sœurs les plus jeunes, nous semblent mettre en évidence un problème central des congrégations d'éducatrices à l'heure actuelle. Congrégations actives

dont l'activité s'est toujours traduite en termes de travail, elles ont pu être présentes à la société québécoise et, en même temps, se recruter grâce à ce travail.

Dans ce contexte, on pourrait avancer que la transformation du rapport des (jeunes) religieuses au travail menace de faire disparaître l'instrument privilégié du recrutement des congrégations, en l'occurrence le travail. Cependant d'autres facteurs interviennent. Le rapport de l'ensemble des femmes au travail salarié a évolué, rendant inopérante l'assimilation de la vocation religieuse à l'exercice d'un travail hors du foyer. De plus, le fossé qui existe actuellement, pour les sœurs les plus jeunes, entre vocation religieuse et travail est, à notre avis, en grande partie une répercussion de celui qui existe entre le marché du travail et les congrégations féminines. Membres de congrégations d'éducatrices, les jeunes religieuses, comme leurs aînées, désirent sans doute **agir** puisqu'elles sont entrées dans des communautés **actives**. Il s'agit pour elles, comme pour leur congrégation, de définir de nouveaux champs et de nouveaux modes d'action susceptibles d'être aussi bénéfiques pour la société et pour leur communauté que l'enseignement le fut pendant longtemps.

3.3 Les religieuses aux études à temps plein

Une partie des répondantes ne travaillaient pas en 1987-1988: elles étaient aux études à temps plein et prévoyaient revenir par la suite sur le marché de l'emploi. Au total, 37 religieuses nous ont déclaré être aux études à temps plein: aucune n'est âgée de moins de 39 ans, la grande majorité (33) a entre 40 et 59 ans et un petit nombre (4) se situe dans la tranche d'âge des 60-65 ans. Environ 60% d'entre elles détiennent déjà un diplôme universitaire de premier cycle. Un autre tiers est breveté de l'École normale. Quelques unités sont diplômées du collégial, en musique ou de 2e cycle universitaire. À l'université, ces religieuses ont étudié le plus souvent en sciences de l'éducation ou en sciences religieuses.

Moins de la moitié (17 sur 37) des religieuses qui étudient à temps plein le font en vue d'obtenir un diplôme. Quinze d'entre elles sont inscrites à l'université en sciences religieuses. Les deux autres poursuivent des études, l'une au collégial, l'autre en sciences de l'éducation.

La même tendance se dégage chez les sœurs qui, en juin 1988, étaient aux études à temps plein mais sans viser l'obtention d'un diplôme. La très grande majorité (60%) se perfectionnaient en sciences religieuses. Les autres, quelques unités dans chaque cas, acquéraient ou poursuivaient une formation

en psychologie et en service social. Il faut remarquer que certaines des religieuses, aux études en 1988, étaient «en année doctrinale». Cela a sans doute contribué à hausser le nombre de sœurs étudiant en sciences religieuses sans viser cependant un diplôme précis. Malgré cela, un même mouvement se dessine en ce qui concerne les études à temps plein que celui qui a été noté à propos des études à temps partiel: la discipline d'études la plus fréquente est celle des sciences religieuses. Cette discipline d'études semble dorénavant être plus recherchée, par les religieuses éducatrices, que la formation en sciences de l'éducation. Cela représente un changement notable par rapport à ce qui existait il y a quelques décennies.

3.4 Des religieuses au travail original

Certaines religieuses, tout en occupant des postes assez courants parmi nos répondantes tel celui d'enseignante ou d'animatrice de pastorale, se distinguent de l'ensemble de leurs consœurs. Généralement, c'est la clientèle à laquelle elle s'adresse ou l'établissement où elle travaille qui démarque la religieuse «spéciale» par rapport aux autres.

Ainsi 5 des répondantes enseignent aux analphabètes. Ces femmes ont entre 48 et 65 ans et appartiennent à quatre congrégations différentes. Presque toutes sont à l'emploi de com-

missions scolaires. Elles enseignent le français et parfois les mathématiques selon les besoins de leurs élèves dont le nombre varie de 5 à 50. Ces sœurs ont généralement été formées en sciences de l'éducation car le diplôme qu'elles détiennent le plus couramment est le Brevet A. Enseignantes, ces religieuses travaillent donc auprès d'une clientèle dont la société québécoise perçoit de plus en plus les problèmes et les besoins.

Dans les années à venir, un autre groupe social risque fort d'avoir besoin de services spéciaux en éducation: on pense ici aux immigrants et aux réfugiés. Neuf des répondantes œuvrent auprès de ces groupes. Sept d'entre elles appartiennent à la même congrégation. Cette communauté missionnaire a toujours travaillé à l'insertion des immigrants en milieu québécois. Les deux autres religieuses sont membres de deux congrégations différentes. Chez les 9 répondantes, l'éventail des âges est restreint car si elles ont dans l'ensemble entre 47 et 75 ans, quatre d'entre elles ont plus de 69 ans. Dans l'ensemble, elles enseignent le français aux immigrants, une seule étant animatrice auprès des réfugiés. Cette dernière ainsi que les sept religieuses missionnaires travaillent dans des établissements établis et gérés par leur propre congrégation. Très généralement détentrices de brevets d'École normale, aucune d'elles ne poursuit d'études conduisant à un diplôme. Trois d'entre elles affirment cependant se perfectionner dans la maîtrise d'une ou plusieurs lan-

gues: l'anglais, l'espagnol ainsi que le français (dans le cas d'une religieuse anglophone). Tel est le profil des religieuses œuvrant auprès des immigrants et des réfugiés. Elles aussi, elles enseignent mais leur travail en est un d'acculturation des futurs Québécois. C'est en cela qu'elles se démarquent de l'ensemble des enseignantes.

On peut, de la même façon, distinguer un autre groupe d'enseignantes. Ces religieuses travaillent auprès des enfants, mais à l'extérieur des structures scolaires habituelles. Il s'agit de sœurs qui reçoivent des groupes d'élèves après les heures de classe et qui apportent une aide, d'ordre pédagogique surtout, à ces enfants. *Le Baluchon*, à Montréal, est l'exemple le plus fréquemment cité de ce type d'œuvre. Sept des répondantes travaillent dans ce domaine. Elles sont généralement assez âgées puisque toutes, sauf une, ont plus de 60 ans. De plus, 4 d'entre elles effectuent ce travail à temps (très) partiel car elles assurent auprès des enfants un suivi pédagogique à raison de 5 heures et moins par semaine. Dans ce type d'œuvre, il n'y a pratiquement que les membres de la direction qui soient à temps complet. Cela n'enlève rien cependant à l'originalité du travail accompli par ces répondantes.

Le travail de deux autres enseignantes mérite, à notre avis, d'être signalé. L'une est auteure de matériel pédagogique tandis que l'autre est présidente d'un syndicat d'enseignants. Âgées

respectivement de 51 ans et de 58 ans, chacune de ces religieuses est diplômée d'une université. La pédagogue détient une maîtrise en psycho-éducation et est engagée par un centre de pédagogie dont sa congrégation est la propriétaire. Quant à la dirigeante syndicale, docteure en sciences religieuses, elle étudie actuellement en vue d'obtenir un certificat en droit à l'Université de Montréal. Le syndicat qu'elle dirige regroupe les enseignants d'une commission scolaire de la région métropolitaine. Ces deux exemples montrent bien que, même si les religieuses occupent aujourd'hui moins de places sur le marché du travail en milieu scolaire, certaines d'entre elles continuent de remplir des fonctions primordiales pour le fonctionnement du réseau d'éducation.

D'autres enseignantes, travaillant dans des écoles, ont ceci de particulier que leurs élèves sont Amérindiens. À ces religieuses, au nombre de trois, il faut ajouter deux animatrices de pastorale qui travaillent aussi auprès de la même clientèle. Les conseils de bande des Hurons, des Montagnais et des Betsiamites sont les employeurs de ces sœurs. Les enseignantes sont spécialisées en enseignement moral et religieux (2 cas). L'une d'elles est titulaire à l'élémentaire. Toutes sont diplômées en éducation sauf une qui a reçu une formation universitaire de 1er cycle en sciences religieuses. Une seule poursuit des études en vue d'obtenir un baccalauréat en théologie. Il s'agit de la reli-

gieuse la plus âgée (60 ans). Dans l'ensemble, les religieuses de ce groupe sont relativement jeunes puisque 4 d'entre elles ont entre 45 et 47 ans. On soulignera, avec raison, que le travail de ces sœurs n'est pas d'origine récente puisque l'éducation des Amérindiens est une œuvre à laquelle les religieuses se sont consacrées dès les débuts de la Nouvelle-France. C'est un peu pour montrer la continuité de cette œuvre que nous avons mis en relief le travail effectué par ces répondantes.

Il en va de même pour les religieuses que nous avons retrouvées... en prison où deux de nos répondantes travaillent soit comme agente de pastorale, soit comme «aumônière» catholique. Ces sœurs, toutes deux dans la cinquantaine, exercent cependant des fonctions un peu différentes de celles que les religieuses avaient l'habitude d'assumer en milieu carcéral. Certaines congrégations féminines avaient en effet traditionnellement comme mandat de se charger de l'encadrement, de la surveillance, voire de la rééducation des prisonnières. Elle jouaient certes un rôle dans la vie spirituelle des personnes dont elles s'occupaient. Ce rôle cependant n'était pas dissocié de l'ensemble de leurs activités comme c'est le cas pour nos répondantes. Toutes deux œuvrent à temps plein au centre carcéral de Laval. L'une d'elles détient une maîtrise en psychoéducation tandis que l'autre est bachelière ès arts. Aucune des deux ne nous a signalé poursuivre des études à l'heure actuelle.

Chacune d'elles est un excellent exemple de ce phénomène que nous avons déjà décrit comme étant un indice de la réorientation de plusieurs religieuses éducatrices qui, lorsqu'elles quittent l'enseignement, se dirigent fréquemment vers la pastorale.

Voilà donc les religieuses dont le travail est original. Cette originalité indique-t-elle des voies fructueuses vers lesquelles devraient s'engager un plus grand nombre de religieuses éducatrices? Lorsqu'on ne tient compte que des besoins de la société québécoise, on est porté à répondre, sans hésitation, par l'affirmative à cette question. En effet, les problèmes nés tant de l'analphabétisation que de l'arrivée d'immigrants de plus en plus nombreux ou du manque d'encadrement des enfants (dont les deux parents travaillent) en dehors des heures de classe, ces problèmes, pour ne mentionner que ceux-là, incitent bien des Québécois, y compris les religieuses, à l'action.

Cependant, pour les congrégations féminines, la réponse à ces problèmes ne peut être efficace à long terme que si un problème interne plus important est d'abord résolu. En effet, pour les religieuses, comme pour tout autre groupe social, la réponse à un besoin social est tributaire des ressources humaines. À l'heure actuelle, le problème du recrutement des congrégations féminines a atteint une telle acuité au Québec que, pour assurer la continuité de l'ensemble des œuvres des religieuses, il est urgent de le résoudre. Si, en le résolvant, on peut du même coup

répondre à certains besoins urgents en éducation dans la société québécoise, la solution n'en sera que meilleure. C'est la fonction qu'a remplie l'enseignement aux 19e et 20e siècles. Le défi d'aujourd'hui c'est d'identifier la réponse à des besoins sociaux, réponse qui aurait en même temps un effet d'entraînement sur le recrutement.

Conclusion

Depuis la Révolution tranquille, les religieuses ont dû abandonner bien des postes d'enseignantes ou de directrices d'écoles. Malgré cela, l'enseignement demeure encore aujourd'hui un champ d'action important pour les religieuses éducatrices mais il s'en dessine un autre qui attire de plus en plus de sœurs: l'éducation de la foi, la pastorale. Pendant longtemps, on a considéré que les religieuses contribuaient à la pastorale de l'Église tout en instruisant la jeunesse. De nos jours, cette forme active devient de plus en plus autonome, si bien que nous avons désigné celles qui la pratiquent comme des «pasteures». La pénurie actuelle de prêtres et l'évolution du milieu scolaire ouvrent aux religieuses un vaste éventail d'activités en éducation.

À long terme, cependant, on peut s'interroger sur l'aptitude des congrégations féminines à conserver les places main-

tenant occupées par des sœurs. Aujourd'hui, les religieuses qui relient les congrégations d'éducatrices au marché du travail sont pour la plupart d'âge mûr. De plus, les sœurs les plus jeunes ont tendance à remettre en question l'assimilation du travail et de la vocation religieuse. Dans ce contexte, on voit que, d'ici peu, la proportion de sœurs éducatrices dans le monde du travail risque de diminuer considérablement. Peut-être les religieuses qui œuvrent dans des milieux de travail inusités ou auprès de clientèles peu courantes tracent-elles la voie vers de nouveaux types d'engagement des sœurs éducatrices? Les congrégations féminines elles-mêmes ne cherchent-elles pas des voies nouvelles d'activité tout en continuant d'instruire la jeunesse dans les écoles publiques et privées? Pour mieux cerner ce phénomène, il nous faut parler des établissements dont sont aujourd'hui responsables les congrégations d'éducatrices.

Chapitre 2

LES ŒUVRES DES CONGRÉGATIONS ÉDUCATRICES

Il fut un temps où le Québec était parsemé de couvents, d'écoles ménagères, d'écoles normales, d'orphelinats et de jardins d'enfants. Ces établissements avaient tous été construits par des congrégations féminines. L'État n'avait que peu aidé à ces constructions car généralement ce sont les congrégations qui avaient assumé seules les investissements nécessaires à la fondation de ces institutions. Aujourd'hui, plusieurs de ces édifices ont été détruits, d'autres sont toujours là mais ont été affectés à des usages différents de leur mission originale; enfin, certains existent encore: leur utilisation s'est modifiée légèrement sans vraiment les éloigner de leur orientation de départ. Parfois une congrégation féminine est toujours propriétaire des lieux. Souvent, elle a vendu ou cédé ses biens, généralement à une instance publique.

Si bien qu'aujourd'hui, il y a beaucoup moins d'édifices qui témoignent des œuvres des congrégations féminines au Québec. Pour être plus difficiles à repérer, ces œuvres n'en existent pas moins. C'est dans le but de les mieux connaître que nous avons demandé des informations à leur sujet. Nous nous sommes adressées pour ce faire aux responsables communautaires, généralement les supérieures provinciales, des congrégations membres de l'AREQ.

1. Le questionnaire

Nous demandions d'abord à ces personnes d'identifier l'œuvre en nous fournissant son nom, la date de sa fondation, le besoin social auquel elle tentait de répondre ainsi que le groupe social visé et, enfin, le moyen utilisé et le nombre de personnes bénéficiaires.

Par la suite, nous nous sommes intéressées aux ressources humaines et financières dont ces œuvres disposent. Nous demandions alors aux répondantes d'indiquer, d'une part, le nombre total de personnes et, d'autre part, le nombre de religieuses travaillant, à temps plein, dans le cadre de cette œuvre.

De plus, les répondantes devaient fournir des informations concernant l'ensemble des sommes (en $) ayant permis le fonc-

tionnement de l'œuvre en 1987-88 ainsi que la part financière du groupe communautaire (la province religieuse le plus souvent) à ce même fonctionnement.

Enfin, nous désirions déterminer l'apport du groupe communautaire quant aux biens immobiliers. Après avoir demandé aux répondantes de préciser l'espace, en édifices ou en locaux, occupé par l'œuvre, nous les interrogions pour savoir si leur congrégation était propriétaire des lieux. Dans l'affirmative, les répondantes devaient indiquer si ces lieux étaient loués à l'œuvre ou mis gratuitement à sa disposition.

2. Les groupes sociaux et leurs besoins

Nous avons reçu des réponses concernant 186 œuvres différentes. La très grande majorité d'entre elles sont de fondation récente puisque, dans 129 cas, ces œuvres ont été établies après 1970. Parmi les autres œuvres, 50 ont été fondées durant la période 1800-1969 et 2 datent du 17e siècle (dans 5 cas, nous ne disposons pas de cette information). Aucune des œuvres recensées n'a été fondée au 18e siècle. Dans l'ensemble, donc, les œuvres actuelles des congrégations d'éducatrices sont de fondation assez récente.

2.1 Les groupes sociaux concernés

À qui s'adressent ces œuvres? À des **groupes** très diversifiés allant des enfants aux réfugiés en passant par les drogués, les alcooliques, les familles monoparentales, etc. À partir des divers groupes mentionnés dans les questionnaires, neuf catégories ont été établies (voir Tableau 2.1). Lorsque l'œuvre s'adressait à des individus d'âges différents (par exemple: enfants, jeunes et adultes; adolescents et adultes) ou encore à des groupes d'individus sans spécification quant au sexe, au statut socio-économique ou à la nationalité (exemples: élèves et paroissiens; Québécois et néo-Québécois), le groupe social a été classé dans la catégorie *général*. Certains groupes étaient précisés par une caractéristique d'ordre religieux (exemples: chrétiens, groupes ou individus en cheminement spirituel) et ont été regroupés sous l'étiquette *groupes spirituels*.

La catégorie *enfants* se réfère à tous les groupes identifiés par ce terme (exemples: enfants abandonnés, enfants pauvres, enfants de familles désunies, éclatées ou monoparentales, enfants de familles aisées) ainsi qu'à d'autres groupes semblables (exemples: écoliers, garçons de niveau élémentaire...). La catégorie la plus volumineuse, celle des *jeunes filles*, regroupe tous les cas où l'œuvre s'adresse à des adolescentes, des filles de niveau secondaire, des étudiantes (au CEGEP ou à l'université),

Tableau 2.1

GROUPES SOCIAUX VISÉS PAR
LES ŒUVRES DES CONGRÉGATIONS

	Fréquence	%
Population en général	11	6,1
Groupes spirituels	9	5,0
Enfants	23	12,8
Jeunes filles	57	31,7
Femmes	13	7,2
Jeunes	21	11,7
Personnes âgées	13	7,2
Démunis	10	5,6
Autres	23	12,8
Total	180*	100%

* Dans 6 cas, l'information manque ou est inclassifiable.

des jeunes travailleuses, des jeunes chômeuses, etc. C'est encore le sexe des individus qui a servi à délimiter la catégorie *femmes* où se retrouvent tous les groupes de femmes identifiés comme tels (exemples: femmes démunies, pauvres, battues, réfugiées, immigrantes), âgées de 18 à 30 ans, ayant un faible revenu, ainsi que les mères (exemples: mères célibataires ou chefs de famille

monoparentale). Lorsque le sexe des individus du groupe-cible n'était pas précisé mais que leur jeune âge l'était, nous les avons insérés dans la catégorie *jeunes* qui regroupe les adolescents, les étudiants, ainsi que les jeunes délinquants des deux sexes. La catégorie *personnes âgées* réfère à ce type d'individus même si, sur les formulaires, des caractéristiques additionnelles pouvaient être données (exemples: âgées et seules, âgées et autonomes, âgées et handicapées, etc.).

Les groupes ou les individus qui se distinguaient à cause d'un statut socio-économique faible (tels les assistés sociaux, les indigents, les petits salariés, les défavorisés, etc.) ainsi que ceux qui sont marginalisés dans notre société (par exemple: les exprisonniers, les «gens mis à part», les personnes en difficulté, les toxicomanes, etc.) forment la catégorie des *démunis*. Enfin, une catégorie *autres* réfère à des groupes divers moins fréquemment mentionnés par les répondantes. Il s'agit, par exemple, de groupes de handicapés physiques et mentaux (7 cas), d'adultes (6 cas), d'immigrants ou réfugiés (5 cas), de familles ou couples (3 cas).

En consultant le Tableau 2.1, on réalise que les institutions ou services congréganistes s'adressent le plus souvent aux jeunes filles et, par la suite, aux enfants et aux jeunes. En fait, ces trois catégories forment près de 60% de tous les groupes cités par les répondants. On peut également noter que les personnes

de sexe féminin sont également très souvent visées par les initiatives des congrégations. En effet, on les retrouve non seulement dans les catégories «jeunes filles» et «femmes», qui constituent 38,8% des cas, mais aussi dans toutes les autres catégories. Si bien que, dans l'ensemble, ce qui caractérise les individus que tentent de rejoindre les entreprises des religieuses, c'est leur jeunesse et leur appartenance au sexe féminin. Les jeunes et les femmes, ce sont là les groupes sociaux dont ont fait majoritairement état les répondantes. C'est la raison pour laquelle, dans les analyses qui vont suivre, nous allons conserver *telles quelles* les catégories *enfants*, *jeunes filles*, *femmes* et *jeunes*. La catégorie *général* sera regroupée avec celle nommée *autres* tandis que les *personnes âgées* et les *démunis* ne formeront plus qu'une seule catégorie.

2.2 Les besoins sociaux visés

Des groupes sociaux différents peuvent avoir des besoins identiques mais très souvent les besoins varient selon les groupes sociaux. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux répondantes de préciser le besoin du groupe social auquel l'œuvre tentait de répondre. Nous avons par la suite regroupé les besoins identifiés par les répondantes, en six catégories (voir Tableau 2.2).

La catégorie *éducation de la foi* rassemble tous les besoins identifiés comme étant reliés à la foi (exemples: besoins d'évangélisation, d'éducation à la prière, de formation de chrétiens actifs, de ressourcement spirituel, de soutien de la foi, de sup-

Tableau 2.2

BESOINS SOCIAUX VISÉS PAR LES ŒUVRES DES CONGRÉGATIONS

	Fréquence	%
Éducation de la foi	29	16,3
Éducation de la foi et instruction	31	17,4
Instruction et formation	27	15,2
Hébergement	31	17,4
Besoins psychologiques et familiaux	25	14,0
Aide et accueil	21	11,8
Autres	14	7,9
Total	178*	100%

* Dans 8 cas, cette information est manquante.

pléance par rapport à l'enseignement religieux dispensé dans les écoles, etc.).

La catégorie suivante, *éducation de la foi et instruction*, se réfère aux besoins liés non seulement à la foi mais aussi à une instruction d'ordre général (exemples: éducation de la foi et éducation en général; enseignement intégré dans un projet scolaire axé sur les valeurs évangéliques).

Tous les types d'instruction et de formation, autres que religieuses, ont été regroupés dans la catégorie *instruction et formation*. Il s'agit alors autant de besoins en alphabétisation, en enseignement individualisé, en acculturation, en accompagnement scolaire que de formation personnelle ou artistique ou de conscientisation de groupes.

La catégorie suivante, désignée par nous sous le terme *hébergement*, est fréquemment associée, dans les questionnaires, à une dimension éducative (exemples: hébergement permettant l'éducation, l'orientation, la formation chrétienne des individus du groupe-cible; besoin d'un milieu sécuritaire où l'atmosphère soit calme et supportante; besoin d'un milieu de vie).

La catégorie des *besoins psychologiques et familiaux* regroupe des besoins d'individus (recherche de soi, de solidarité, d'amitié, d'appartenance ou de réinsertion sociale; besoins nés de la solitude, de l'abandon, de mauvais traitements, de pro-

blèmes affectifs ou familiaux, de la consommation de drogue ou d'alcool, etc.) ainsi que des besoins du groupe familial (besoins de garderie, d'encadrement des enfants après les heures de classes, besoins de visite et d'aide à domicile, etc.).

Dans *aide et accueil*, ont été regroupés des besoins définis par les répondantes comme un soutien sans que soit précisé le type de ce soutien (besoin d'aide, de sécurité, de protection, d'écoute, d'accueil et de dépannage, etc.).

La dernière catégorie, celle définie comme *autres*, réfère à divers types de besoins assez rarement cités par les répondantes. Dans quatre cas, il s'agit de problèmes socio-économiques (pauvreté, sous-alimentation, problème d'insertion sur le marché du travail). On trouve également dans cette catégorie des séries de problèmes multiples d'ordres différents (4 cas), des problèmes liés à l'information par rapport au contrôle des naissances (2 cas) ainsi que des problèmes hétéroclites (4 cas) qui ne pouvaient être rangés dans les catégories établies.

Aucune des catégories de besoins n'est largement privilégiée par rapport aux autres. En effet, on constate, dans le Tableau 2.2, que les besoins identifiés se distribuent assez uniformément entre les diverses catégories. Par le biais des besoins sociaux auxquels tentent de répondre les congrégations d'éducatrices, on peut discerner une façon de concevoir l'éducation qui se différencie de l'éducation prodiguée dans les seuls cadres

de l'enseignement. D'une part, le besoin d'instruction et de formation des individus ainsi que, dans une certaine mesure, le besoin d'éducation de la foi de notre société peuvent être comblés par le recours à des activités d'enseignement. D'autre part, éduquer en fournissant un milieu de vie de qualité (*hébergement*), en étant présent et disponible (*aide et accueil*) ou en palliant aux carences des individus, souvent dues à la situation familiale (*besoins psychologiques et familiaux*), cela ne peut pas s'atteindre uniquement grâce à l'enseignement. Il faut, dans ce contexte, élargir la conception de l'éducation. Les besoins sociaux auxquels tentent de répondre, à l'heure actuelle, les congrégations d'éducatrices pourraient servir d'indices en vue de définir plus largement leur conception de l'éducation sans trahir la réalité qui est la leur. Nous aborderons d'ailleurs la conception de l'éducation des congrégations d'éducatrices au Chapitre 3.

2.3 Des groupes sociaux aux besoins différents

Selon les groupes sociaux auxquels elles s'adressent, les besoins visés par les congrégations religieuses différeront. Par exemple, c'est le besoin d'éducation de la foi des groupes spirituels qu'elles tentent de combler alors que, chez les jeunes filles et les jeunes, elles perçoivent un éventail plus large de besoins (cf.

Tableau 2.3). Outre les groupes spirituels, il faut d'ailleurs noter que les jeunes filles et les jeunes (ainsi que les enfants, dans une moindre mesure) sont les groupes dont les besoins en éducation de la foi sont visés le plus souvent. Il en va de même pour les besoins en instruction et en formation: ce sont ceux des enfants, des jeunes filles et des jeunes qui attirent le plus l'attention des congrégations féminines.

La situation change en ce qui concerne les besoins en hébergement. Les groupes qui sont alors le plus fréquemment cités sont les jeunes filles et les personnes âgées ou démunies. Quant aux besoins psychologiques ou liés à la situation familiale, ils préoccupent moins les religieuses dans le cas des jeunes filles et des jeunes que dans celui des enfants, des personnes âgées ou démunies et des femmes. Enfin, les personnes qui peuvent le plus compter sur les sœurs pour obtenir aide et accueil sont souvent de sexe féminin (jeunes filles et femmes) ou sont âgées ou démunies.

Si bien que, dans l'ensemble, ce sont les enfants, les jeunes filles et les jeunes dont les besoins (en éducation de la foi, instruction et formation) seront surtout comblés par l'enseignement. Par ailleurs, les besoins des femmes, des personnes âgées ou démunies ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des enfants et des jeunes filles seront visés dans le cadre d'une conception plus large de l'éducation.

Tableau 2.3

BESOINS VISÉS DES GROUPES SOCIAUX CONCERNÉS

	Besoins sociaux						
Groupes sociaux	*Éducation de la foi*	*Éducation de la foi et instruction*	*Instruction et formation*	*Hébergement*	*Besoins psychologiques et familiaux*	*Aide et accueil*	*Autres*
Groupes spirituels	8	—	—	—	—	1	—
Enfants	—	6	8	—	8	1	—
Jeunes filles	6	18	3	17	3	4	2
Femmes	—	—	—	2	4	6	1
Jeunes	5	6	5	1	2	1	1
Personnes âgées ou démunies	—	—	1	8	7	5	1
Autres	9	1	10	2	6	2	5
Total (176 cas)	28	31	27	30	30	20	10

3. Les types d'œuvres

Aux divers besoins des différents groupes sociaux, les congrégations d'éducation répondront en établissant des institutions et des services qui leur semblent pertinents. Dans un premier temps, nous décrirons ces établissements. Nous noterons alors que certaines de ces œuvres ont un aspect caritatif qu'il nous est difficile de pondérer. La présence de ces œuvres a posé un problème pour notre recherche. Il nous faudra donc aborder ce problème et préciser notre position face aux œuvres potentiellement caritatives.

3.1 Les établissements et les services

Les 186 réponses reçues référaient à autant d'**institutions** et de **services** que nous avons, dans un premier temps, regroupés en dix catégories (cf. Tableau 2.4). Nous avons tout d'abord distingué les *services d'ordre spirituel* tels les services d'accompagnement spirituel, les cours ou sessions en catéchèse, en formation biblique ou en croissance spirituelle ainsi que les services d'animation religieuse ou pastorale en milieux dits populaires (exemple: la pastorale-cuisine). Venaient ensuite les *centres d'éducation de la foi* tels les maisons de retraites fermées, les centres d'éducation ou d'engagement chrétien, de

Tableau 2.4

LES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES

	Fréquence	%
Services spirituels	14	7,5
Centres d'éducation de la foi	22	11,8
Écoles	21	11,3
Collèges	10	5,3
Pensionnats-écoles	22	11,8
Centres d'instruction	8	4,3
Résidences	61	32,8
Centres d'aide sociale	19	10,2
Cours	4	2,2
Autres	5	2,6
Total	186	100%

ressourcement spirituel, de cheminement de foi, d'évangélisation, etc.

La catégorie *écoles* regroupe les institutions scolaires présentées par les répondantes comme étant de niveau élémentaire (3 cas), élémentaire et secondaire (1 cas) ainsi que secondaire (14 cas). Ont également été placées dans cette catégorie, les écoles s'adressant à des handicapés (1 cas) ainsi que celles dont le niveau n'a pas été précisé (2 cas). Les institutions désignées

par le terme *collège* (4 cas) ont été classées comme telles ainsi que les écoles de secrétariat (1 cas) et de musique (5 cas). Les *pensionnats-écoles*, institutions scolaires offrant également un service d'hébergement, sont généralement de niveau secondaire (15 cas). Quelques-uns (5 cas) reçoivent des élèves du niveau élémentaire. Pour d'autres (2 cas), nous ignorions le niveau d'enseignement de l'institution. Notons que certains collèges (2 cas) offrent également le service de pensionnat, ils n'ont cependant pas été classés parmi les pensionnats-écoles.

Les centres d'instruction (distincts des écoles) ont généralement (7 cas) été décrits comme des centres de dépannage pédagogique ou de rattrapage scolaire. L'un de ces centres est aussi un lieu où s'élabore du matériel pédagogique. Nous avons également classé, dans cette catégorie, l'unique centre d'éducation pour adultes que nous ayons rencontré.

Parmi les *résidences*, se trouvent tous les lieux d'hébergement qui ne sont pas doublés d'une école. Ces résidences ont pu être identifiées, par les répondantes, comme telles ou encore désignées comme foyer, maison ou famille d'accueil. Elles peuvent s'adresser autant à des enfants, des adolescents, des jeunes étudiantes ou travailleuses tout autant qu'à des femmes et des personnes handicapées, déficientes ou âgées.

Les *centres d'aide sociale* sont généralement des endroits où les services dispensés sont multiples. Par exemple, le comp-

toir vestimentaire se double d'un service budgétaire ou d'un service de dépannage alors que la garderie est jumelée à un centre de rencontre. Parfois, il s'agit d'un service précis: «pote volante», service d'écoute téléphonique, camp de loisirs, centre de jour, etc.

Les *cours* ont été dissociés dans un premier temps, des écoles ou des centres d'instruction car ces services se donnent dans des lieux dont la vocation n'est pas scolaire. Ces cours se donnent en sciences domestiques, en artisanat, en arts ou sont désignés comme contribuant à la culture personnelle.

La catégorie *autres* regroupe les éléments hétéroclites: centre-vie (3 cas), maison de parrainage de réfugiés (1 cas), maison d'animation de groupe (utilisant la thérapie par l'art) doublée d'une maison de retraite (1 cas).

A partir du Tableau 2.4, on conclurait trop rapidement en affirmant que les établissements les plus fréquents sont les résidences. En effet, l'ensemble des œuvres scolaires (c'est-à-dire la somme des écoles, des collèges, des pensionnats, des centres d'instruction et des services de cours) dépasse, en fréquence, les résidences (65 cas contre 61). Au total, les œuvres scolaires et les résidences forment la majorité (67,7%) des institutions assumées par des congrégations d'éducatrices. Les services et centres d'éducation de la foi forment le troisième groupe d'œuvres en importance. Ils représentent presque 20%

toir vestimentaire se double d'un service budgétaire ou d'un service de dépannage alors que la garderie est jumelée à un centre de rencontre. Parfois, il s'agit d'un service précis: «pote volante», service d'écoute téléphonique, camp de loisirs, centre de jour, etc.

Les *cours* ont été dissociés dans un premier temps, des écoles ou des centres d'instruction car ces services se donnent dans des lieux dont la vocation n'est pas scolaire. Ces cours se donnent en sciences domestiques, en artisanat, en arts ou sont désignés comme contribuant à la culture personnelle.

La catégorie *autres* regroupe les éléments hétéroclites: centre-vie (3 cas), maison de parrainage de réfugiés (1 cas), maison d'animation de groupe (utilisant la thérapie par l'art) doublée d'une maison de retraite (1 cas).

À partir du Tableau 2.4, on conclurait trop rapidement en affirmant que les établissements les plus fréquents sont les résidences. En effet, l'ensemble des œuvres scolaires (c'est-à-dire la somme des écoles, des collèges, des pensionnats, des centres d'instruction et des services de cours) dépasse, en fréquence, les résidences (65 cas contre 61). Au total, les œuvres scolaires et les résidences forment la majorité (67,7%) des institutions assumées par des congrégations d'éducatrices. Les services et centres d'éducation de la foi forment le troisième groupe d'œuvres en importance. Ils représentent presque 20%

de l'ensemble des institutions dirigées par des religieuses. Enfin, bien que moins nombreux, les centres d'aide sociale forment malgré tout 10% des œuvres. À l'avenir, pour simplifier la présentation des résultats, nous regrouperons d'ailleurs les services spirituels et les centres d'éducation de la foi sous l'étiquette *services et centres religieux*. De la même façon, les écoles, collèges, pensionnats-écoles, centres d'instruction et cours formeront la catégorie *œuvres scolaires*.

3.2 Les groupes sociaux et les œuvres

Pour mieux saisir la nature des établissements et services assumés par les congrégations d'éducatrices, il faut préciser à quel groupe social chaque type d'œuvres s'adresse (cf. Tableau 2.5). Comme on devait s'y attendre, les œuvres scolaires tentent de rejoindre surtout les jeunes filles, les enfants et les jeunes. De la même façon, les services et centres religieux sont destinés surtout aux groupes spirituels ainsi qu'à la population en général et aux adultes (inclus dans le groupe *autres*).

En ce qui concerne les résidences, elles sont ouvertes surtout aux jeunes filles. Cependant, souvent les personnes âgées et les femmes sont également les destinataires de ce type d'établissements. En effet, 12 des 13 cas de la catégorie toxicomanes, personnes âgées ou démunies, concernent des personnes

Tableau 2.5

LES GROUPES SOCIAUX VISÉS PAR LES ŒUVRES

	Établissements et services				
Groupes sociaux	*Services et centres religieux*	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
Groupes spirituels	9	—	—	—	
Enfants	—	16	4	3	
Jeunes filles	5	25	26	1	
Jeunes	4	12	5	—	
Femmes	2	—	8	2	1
Toxicomanes, personnes âgées ou démunies	1	1	13	7	1
Autres	12	9	5	5	4
Total (100% = 181 cas)	33 (18,2%)	63 (34,8%)	61 (33,7%)	18 (9,9%)	6 (3,3%)

âgées. Si bien que le tiers des résidences s'adressent aux personnes âgées et aux femmes.

Les centres d'aide sociale sont destinés aux toxicomanes, aux personnes âgées ou démunies, aux *autres* (immigrants et handicapés dans ce cas-ci) et aux femmes. Parmi les groupes d'âge les plus jeunes, il n'y a pratiquement que les enfants qui soient visés par ces centres d'aide sociale. En fait, la moitié (40 cas sur 79) des résidences et des centres d'aide sociale ne s'adressent pas à des personnes jeunes. Autrement dit, une proportion importante des œuvres à caractère plutôt caritatif est destinée à des adultes. Leurs besoins sont souvent beaucoup plus d'ordre caritatif que d'ordre formatif ou pédagogique.

Cela fait resurgir le problème des œuvres à caractère caritatif comme initiatives propres à des congrégations d'éducatrices. Nous verrons que les répondantes nous ont décrit ces œuvres (caritatives) comme des lieux où il est possible de faire de «l'éducation populaire» ainsi que de «l'apostolat». Elles ont également souligné que les besoins auxquels répondaient les œuvres de type caritatif étaient parmi les plus criants à notre époque. (Nous admettons l'exactitude de ces deux affirmations.) Nous constatons également que, depuis quelques décennies, l'État québécois a systématiquement envahi le champ scolaire poussant les congrégations enseignantes à répondre à des besoins sociaux autres que strictement scolaires. Il existe

cependant une difficulté dans cette réorientation des congrégations féminines. En effet, les religieuses peuvent affirmer faire œuvre d'éducation au sein d'œuvres caritatives, mais cela ne doit pas masquer un changement réel d'orientation. Lorsque le lieu de travail n'est pas intrinsèquement éducatif, il est fort possible que l'activité le soit alors beaucoup moins. Il faudrait éviter que les mots «éducation populaire» ou «apostolat» ne déguisent la réalité. Pour cela, il serait important de définir en quoi l'activité d'une religieuse éducatrice, travaillant dans le cadre d'une œuvre caritative, se différencie de l'activité essentiellement caritative d'une autre religieuse.

En ce qui nous concerne, nous avons décidé de ne pas rejeter les réponses concernant des œuvres susceptibles d'être d'ordre caritatif. D'une part, parce que nous considérons comme exacte l'affirmation suivant laquelle il est possible de faire œuvre d'éducation au sein d'œuvres caritatives. D'autre part, nous savons que les fondatrices, à l'origine des congrégations d'éducatrices, ont, à leur époque, désiré répondre à un besoin criant: la manque d'instruction de la jeunesse. Elles ont également accepté de pourvoir à des besoins caritatifs dans des lieux peu peuplés ou des milieux périphériques lorsqu'elles étaient seules en mesure d'y répondre. Si bien qu'aujourd'hui, lorsque les religieuses justifient leurs initiatives en se basant sur le fait qu'elles répondent à des besoins pressants, elles sui-

vent la même logique que celle qui a déterminé l'action des fondatrices.

Il n'en reste pas moins que la frontière entre œuvres caritatives et éducatives est parfois difficile à tracer. Si les congrégations d'éducatrices n'y prennent garde, leur mission originale pourrait aisément être transgressée. Ce risque s'accroît en l'absence d'une définition de l'éducation applicable dans les cadres d'œuvres caritatives.

3.3 Des œuvres aux caractéristiques différentes

Les résidences et les centres d'aide sociale témoignent d'une orientation assez récente des congrégations d'éducatrices. En effet, la très grande majorité des œuvres, fondées avant 1970 et mentionnées par les répondantes, étaient des œuvres scolaires: 43 des 52 institutions, antérieures à cette date, appartiennent à cette catégorie. Mais, depuis 19 ans, les œuvres instituées sont surtout des résidences (44% des cas), des services ou des centres religieux (26% des cas) ou des centres d'aide sociale (12% des cas). Cela confirme le fait que, même si, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la majorité des religieuses éducatrices sont encore enseignantes, l'action des congrégations a tendance à se concrétiser en dehors du milieu scolaire, soit dans le cadre d'œuvres à caractère caritatif, soit dans des œuvres de type plus spécifiquement religieux.

On note donc une différence appréciable en ce qui concerne l'époque de fondation des œuvres scolaires et celui des autres œuvres. En va-t-il de même en ce qui concerne le **nombre de bénéficiaires**? Notons d'abord que ce nombre est souvent modeste. En effet, sur les 162 cas pour lesquels nous disposions de cette information, le nombre de bénéficiaires est inférieur à 50 personnes dans 44% des cas. Les œuvres congréganistes s'adressent à moins de 250 personnes dans la majorité des cas (72%).

Tableau 2.6

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DIFFÉRENTES ŒUVRES

Nombre de bénéficiaires	*Services et centres religieux*	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
Moins de 150	12	21	54	7	3
151 à 250	6	8	3	3	0
251 à 600	1	12	1	1	0
601 à 950	0	15	0	0	0
951 et plus	9	3	0	2	1
Total (162 cas)	28	59	58	13	4

En consultant le Tableau 2.6, on constate que ce sont les résidences qui accueillent le moins d'individus à la fois et les œuvres scolaires qui en rejoignent le plus. En fait, seules ces dernières œuvres sont autant de petite que de grande taille. Dans une moindre mesure, les services et centres d'éducation de la foi rejoignent aussi des groupes dont les volumes varient considérablement. Par contre, les résidences s'adressent presque uniquement à des clientèles restreintes. C'est le cas également de la grande majorité des centres d'aide sociale. Par conséquent, outre le fait que leur fondation soit dans l'ensemble plus ancienne que celle des autres, les œuvres scolaires s'en démarquent également par leur propension plus forte à recevoir des clientèles aussi bien de faible que de fort volumes.

Il en va de même lorsque l'on tente de préciser les besoins sociaux à l'origine des œuvres congréganistes: les œuvres scolaires visent à répondre à des besoins précis en instruction et éducation de la foi ou en formation (cf. Tableau 2.7). Les autres œuvres répondent à des besoins moins homogènes quoique, comme il fallait s'y attendre, les résidences répondent d'abord à des demandes d'hébergement tandis que les services et centres religieux s'adressent surtout à ceux qui présentent des besoins au niveau religieux.

Cette pluralité des besoins auxquels tentent de répondre les œuvres non scolaires peut être tributaire de la variété des

Tableau 2.7

BESOINS SOCIAUX CONCERNÉS PAR LES ŒUVRES

	Œuvres				
Besoins sociaux	*Services et centres religieux*	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
Éducation de la foi	22	2	5	—	—
Éducation de la foi — Instruction	—	31	—	—	—
Instruction formation	1	22	—	4	—
Hébergement	2	1	28	—	—
Psychologiques et familiaux	4	4	11	5	1
Aide et accueil	2	1	10	5	3
Autres	1	2	5	4	2
Total (178 cas)	32	63	59	18	6

demandes faites par les clientèles desservies par ces œuvres. Elle peut indiquer également que, en dehors du milieu scolaire, le rôle de la religieuse éducatrice est moins clairement défini. En ce sens, elle nous confronte une fois de plus à l'imprécision de la frontière délimitant les mondes éducatif et caritatif.

Un début de réponse se dessine cependant, à la lueur des résultats du Tableau 2.7, en ce qui concerne la question: comment conce*voir le rôle de la religieuse éducatrice au sein d'œuvres à caractère caritatif*? Ces œuvres (les résidences et les centres d'aide sociale) peuvent être des lieux d'éducation de la foi, de formation et de soutien psychologique et familial. L'implication d'une religieuse éducatrice, dans des œuvres caritatives, pour répondre à ce type de besoins, suffit-elle à déterminer une action réellement éducative? Probablement pas. Mais ce mode d'implication peut à tout le moins servir de base à l'élaboration de ce que devrait être l'éducation dans le cadre d'œuvres non-scolaires.

4. Les ressources humaines et financières

Nous avons vu que, selon les époques de fondation, les œuvres visent des groupes sociaux, des volumes de clientèle et des besoins différents. En va-t-il de même pour les ressources humaines et financières dont disposent les œuvres? En analysant

cet aspect, il sera possible de saisir de plus près le degré d'implication des congrégations d'éducatrices dans les œuvres pour lesquelles nous avons obtenu de l'information.

4.1 Les ressources humaines

Au total, 2304 personnes travaillent dans le cadre d'œuvres congréganistes. Or, seulement 873 de ces personnes sont des religieuses. Si bien que les sœurs ne forment généralement que 37,9% du personnel employé dans des institutions religieuses. Par contre, la proportion du personnel religieux fluctuera selon les caractéristiques des œuvres.

L'une des caractéristiques de ces œuvres est le volume du personnel. Notons que le nombre de personnes, travaillant à temps plein, varie énormément (cf. Tableau 2.8). Cependant, dans la majorité des cas, moins de 11 personnes seront engagées à temps plein. Seulement un peu plus du quart des œuvres nécessitera l'emploi, à temps complet, de plus de 10 personnes. Il est à remarquer que, dans six cas, tous les individus travaillent à temps partiel.

Les religieuses de leur côté forment plus souvent encore des groupes de travailleuses dont le nombre est inférieur à 11 personnes. On remarque qu'elles ne sont jamais plus de 39 sœurs et cela, même dans des groupes supérieurs à 51 per-

Tableau 2.8

RÉPARTITION DES GROUPES DE RELIGIEUSES PAR RAPPORT AU PERSONNEL DES ŒUVRES

	Volume des groupes de religieuses					
Volume du personnel à temps plein	*Aucune sœur*	*1 à 10 sœur(s)*	*11 à 20 sœurs*	*21 à 39 sœurs*	*Total Nb*	*%*
Aucun individu	2	4			6	3,8
1 à 10 individus	1	106			107	67,3
11 à 20 individus		13	4		17	10,7
21 à 50 individus		7	5		12	7,5
51 individus et plus		3	8	6	17	10,7
Total	3 (1,8%)	133 (83,6%)	17 (10,7%)	6 (3,8%)	159 (100%)	100%

sonnes (le maximum du volume du personnel s'établissant à 120 individus). En fait, alors que 28,9% des œuvres emploient un personnel formé de plus de 10 personnes, les groupes de religieuses n'atteignent ce chiffre que dans 14,5% des cas. Si bien que dans l'ensemble, lorsque le volume du personnel croît, la proportion des religieuses dans ce personnel a tendance à diminuer dans le cadre d'une même œuvre. Par conséquent, cela confirme le fait que le personnel des œuvres relevées ne se compose pas uniquement de religieuses mais comprend aussi une bonne proportion de laïcs.

Dans l'ensemble, les services et centres religieux, les résidences ainsi que les centres d'aide sociale emploient moins de 10 personnes à temps plein: c'est le cas de 91,5% de ces œuvres. Ce sont les œuvres scolaires qui généralement ont des effectifs supérieurs à 10 personnes puisque 67% de ces institutions sont dans ce cas.

Cependant, la proportion des religieuses et des laïcs varie en fonction du type d'œuvre. Ainsi, dans les services et centres d'éducation de la foi, presque tous les membres du personnel sont des religieuses. Dans les œuvres scolaires, les religieuses ne forment qu'une faible proportion de l'effectif surtout dans les établissements les plus importants. En effet, presque la moitié de ces œuvres emploient plus de 20 personnes, les religieuses ne forment alors la majorité que dans 20% de ces institutions. En

ce qui concerne les résidences, comme ces établissements ne comptent très généralement (91% des cas) que 10 employés ou moins à temps plein, le plus souvent ce personnel sera formé majoritairement de religieuses. Cependant, dans 5 cas, les résidences comprennent entre 11 et 20 employés. Or il n'y a qu'une seule de ces résidences où le nombre de sœurs soit supérieur à 11.

Si bien que, tout comme pour les œuvres scolaires, dans les résidences, la proportion de sœurs tend à diminuer lorsque le personnel devient plus nombreux. La même remarque s'applique pour les centres d'aide sociale. En général, peu de personnes travaillent à temps plein dans le cadre de ces œuvres et les religieuses y sont généralement majoritaires. Mais lorsque l'effectif dépasse 11 personnes, les religieuses y sont alors proportionnellement moins nombreuses.

Les religieuses travaillent donc généralement en groupe de taille modeste dans chacune des œuvres de leur congrégation. Lorsque l'on compare la taille du personnel religieux aux groupes sociaux auxquels les œuvres s'adressent, on réalise que les sœurs travaillent en très petits groupes (moins de 6 religieuses) auprès des femmes, des démunis et des handicapés. Les groupes de religieuses pourront atteindre 10 personnes lorsque l'œuvre est destinée à des groupes spirituels. Ils atteindront le cap de 20 personnes si les groupes sociaux concernés sont

formés d'enfants, de jeunes ou de personnes âgées. Seuls certains (5) établissements scolaires, destinés à des jeunes filles, comptent des regroupements formés de plus de 21 sœurs.

Bref, dans l'ensemble, les ressources humaines des congrégations sont réparties en groupes de taille modeste entre les divers types d'établissements et, parallèlement, les divers groupes sociaux entrent généralement en contact avec quelques religieuses à la fois.

4.2 Les ressources financières

Un autre type de ressources dont l'allocation est intéressante réside dans les investissements financiers effectués par les congrégations, dans les œuvres qu'elles dirigent. Nous avons obtenu des informations à ce sujet pour une partie seulement des institutions, soit dans 118 cas.

Pour déterminer la part des congrégations, il faut tout d'abord préciser les montants permettant annuellement le fonctionnement de ces œuvres (cf. Tableau 2.9). Ces sommes vont de 340$ à plus de 5 millions de dollars. Généralement (61% des cas), les montants totaux investis ne dépassent pas annuellement 100 000$. Cela ne doit pas faire oublier cependant que, dans 27 cas, ces montants sont supérieurs à 1 million de dollars. Au plan financier, les œuvres dirigées par des congrégations

formés d'enfants, de jeunes ou de personnes âgées. Seuls certains (5) établissements scolaires, destinés à des jeunes filles, comptent des regroupements formés de plus de 21 sœurs.

Bref, dans l'ensemble, les ressources humaines des congrégations sont réparties en groupes de taille modeste entre les divers types d'établissements et, parallèlement, les divers groupes sociaux entrent généralement en contact avec quelques religieuses à la fois.

4.2 Les ressources financières

Un autre type de ressources dont l'allocation est intéressante réside dans les investissements financiers effectués par les congrégations, dans les œuvres qu'elles dirigent. Nous avons obtenu des informations à ce sujet pour une partie seulement des institutions, soit dans 118 cas.

Pour déterminer la part des congrégations, il faut tout d'abord préciser les montants permettant annuellement le fonctionnement de ces œuvres (cf. Tableau 2.9). Ces sommes vont de 340$ à plus de 5 millions de dollars. Généralement (61% des cas), les montants totaux investis ne dépassent pas annuellement 100 000$. Cela ne doit pas faire oublier cependant que, dans 27 cas, ces montants sont supérieurs à 1 million de dollars. Au plan financier, les œuvres dirigées par des congrégations

Tableau 2.9

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES TOTALES

	Nombre de cas	%
340$ à 9 999$	18	15,3
10 000$ à 24 999$	19	16,1
25 000$ à 49 999$	21	17,8
50 000$ à 99 999$	14	11,9
100 000$ à 999 999$	19	16,1
1 000 000$ à 2 499 999$	11	9,3
2 500 000$ à 5 550 000$	16	13,6
Total	118	100%

impliquent donc des ressources financières généralement modestes mais parfois substantielles.

En consultant le Tableau 2.9, on imagine facilement que les fonds nécessaires au fonctionnement des œuvres proviennent de différentes sources. Les bénéficiaires de ces institutions contribuent à leur financement et le gouvernement, par le biais de subventions (dans le cas des écoles notamment), fournit également une partie des ressources financières. Il n'en reste pas moins que les congrégations doivent également investir dans ces œuvres. Pour déterminer ces montants, nous avions demandé aux répondantes de préciser la somme investie, par leur

Tableau 2.10

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DES CONGRÉGATIONS

	Nombre de cas	%
Dons et salaires investis	18	14,9
Aucun investissement	21	17,4
200$ à 9 999$	17	14,0
10 000$ à 99 999$	47	38,8
100 000$ à 249 999$	11	9,1
250 000$ à 499 999$	4	3,3
500 000$ à 1 000 000$	2	1,7
Total	121	100%

groupe communautaire, dans chaque œuvre, pour l'année 1987-88. Nous avons obtenu 121 réponses à cette question. Seize d'entre elles étaient cependant imprécises. Dans ces cas, on nous indiquait souvent que les salaires des religieuses, travaillant dans le cadre de cette œuvre, y étaient investis sans préciser le montant que représentaient ces salaires. Parfois, en plus des salaires, des dons étaient faits à l'œuvre par la congrégation. Encore une fois, cependant, le niveau de ces dons n'était pas précisé. Nous avons voulu conserver cette information. C'est la raison pour laquelle on trouve la catégorie dons et sal*aires investis* dans le Tableau 2.10

Selon les informations obtenues les groupes communautaires ont investi de 200 à 1 million de dollars dans leurs institutions, en 1987-88. On ne s'étonnera pas que ces sommes soient généralement inférieures à 100 000$ (voir Tableau 2.10) puisque c'était également le cas des montants totaux permettant le fonctionnement des œuvres. Remarquons aussi que certaines de ces institutions s'autofinancent puisque les répondantes ont indiqué que les congrégations ne versaient aucune somme pour leur financement. D'autre part, des congrégations ont investi, en 1987-88, des sommes très élevées, pouvant aller jusqu'à un million de dollars. Il s'agit peut-être d'investissements immobiliers. Cependant, les répondantes n'ont fourni aucune précision à ce sujet.

Lorsque nous avons comparé les sommes investies par les congrégations en 1987-88, au montant total permettant le fonctionnement de l'œuvre, il s'est présenté un problème. L'investissement de la congrégation était en effet supérieur aux ressources financières totales de l'œuvre dans 16 cas. Dans 5 cas, on nous expliquait cette anomalie en précisant, par exemple, qu'une dépense extraordinaire, dont le montant était précisé, avait été faite, cette année-là, pour un agrandissement ou un aménagement de locaux. Dans ces cas précis, nous avons corrigé le montant des ressources financières totales pour qu'il englobe celui de la dépense extraordinaire. Il nous restait 11 cas

Tableau 2.11

RÉPARTITION DES SOMMES INVESTIES PAR LES CONGRÉGATIONS PAR RAPPORT AUX RESSOURCES FINANCIÈRES TOTALES DES ŒUVRES

	Ressources financières totales		
Investissements par les congrégations	*Moins de 99 999$*	*100 000$ à 999 999$*	*1 000 000$ à 555 0000$*
Dons et salaires investis	9	1	2
Ambigu	11	—	—
Aucun	7	2	7
200$ à 9 999$	14	—	—
10 000$ à 99 999$	22	8	7
100 000$ à 249 999$	—	6	3
250 000$ à 499 999$			3
500 000$ à 1 000 000$			2
Total (104 cas)	63	17	24

pour lesquels les sommes investies par le groupe communautaire étaient supérieures au total des montants permettant le fonctionnement de l'œuvre. Pour ne pas perdre les informa-

tions données par les répondantes, nous avons regroupé ces réponses sous le terme *ambigu*.

On peut maintenant tenter de cerner la part des congrégations religieuses dans les ressources financières dont disposent les œuvres. Le niveau des sommes investies par les congrégations suivra généralement celui des sommes nécessaires au fonctionnement de l'œuvre (cf. Tableau 2.11). Cependant, il faut noter que, selon les informations recueillies, dans plusieurs cas, il est arrivé aux congrégations de n'investir aucune somme du moins en 1987-88, et, cela, même si les ressources financières des œuvres sont élevées. De la même façon, la répartition des investissements congréganistes inférieurs à 100 000$ est relativement fréquente, quel que soit l'investissement total.

Les informations que nous avons obtenues indiquent que les *sommes totales* requises pour le fonctionnement varieront en fonction des types d'œuvres (cf. Tableau 2.12). Dans l'ensemble, ce sont les œuvres scolaires qui requièrent les montants les plus élevés. Les services et centres religieux ainsi que les institutions d'aide sociale fonctionnent généralement à partir de sommes plus modestes que tout autre type d'œuvres. Quant aux résidences, si très souvent elles fonctionnent à peu de frais, il arrive qu'elles exigent autant de ressources que les œuvres scolaires.

Les **investissements des congrégations** suivent à peu près la même logique. En effet, ils sont plus élevés pour les œuvres scolaires que pour tout autre type d'institutions (cf. Tableau 2.13). Cependant, en ce qui concerne les résidences, on doit noter que, lorsque des ressources totales supérieures à 1 million de dollars sont en jeu, elles ne proviennent jamais de congrégations féminines. Remarquons également la persistance de la catégorie *aucun investissement* par la congrégation. Nous avons

Tableau 2.12

SOMMES REQUISES ANNUELLEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DE CHAQUE CATÉGORIE D'ŒUVRES

	Services et centres religieux	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
Moins de 99 999$	17	10	28	14	3
100 000$ à 999 999$	3	8	6	2	—
1 000 000$ à 5 550 000$	—	26	2	—	—
Total	20	52	36	16	3

Tableau 2.13

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DES CONGRÉGATIONS SELON LES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS

	Services et centres religieux	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
Dons et salaires investis	3	6	4	4	1
Ambigu	3	1	5	2	—
Aucun	2	9	8	2	
200$ à 9 999$	5	2	6	3	1
10 000$ à 99 999$	10	8	16	3	2
100 000$ à 224 999$	—	7	2	—	—
225 000$ à 449 999$	—	4	—	—	—
500 000$ à 1 000 000$	—	2	—	—	—
Total (121 cas)	23	39	41	14	4

déjà noté que, dans ces cas, les œuvres devaient s'autofinancer.

Ajoutons qu'il est fort probable que l'autofinancement d'une grande partie de ces œuvres ne signifie pas que des salaires soient alors versés aux religieuses. Comme nous n'avons pas demandé de détails quant au fonctionnement financier des institutions, nous ne sommes pas en mesure de vérifier cet élément. De plus, nous n'avions pas indiqué aux répondantes que la rémunération du temps travaillé, lorsqu'elle n'était pas versée aux sœurs, devait être considérée comme réinvestie. Cependant, quelques-unes des répondantes ont considéré que les salaires réinvestis ou la gratuité du travail des sœurs étaient des investissements. Rappelons qu'on retrouve ces cas dans la catégorie des *dons et salaires investis* parce que les sommes ainsi versées n'étaient pas précisées. Étant donné tout cela, il faudrait sans doute considérer que, dans la catégorie *aucun investissement*, se retrouvent plusieurs cas où la rémunération des sœurs constitue l'investissement financier de la congrégation dans l'œuvre. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de déterminer le nombre de cas concernés ainsi que le montant de ces investissements.

Pour conclure, nous voudrions souligner que notre étude du fonctionnement financier des œuvres dirigées par des congrégations fait certes ressortir des traits intéressants. Ainsi, les ressources financières des œuvres sont généralement de taille

modeste mais parfois elles peuvent être importantes. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'œuvres scolaires. En outre, les investissements des congrégations sont généralement proportionnels aux besoins financiers de l'œuvre. Enfin, plusieurs des institutions s'autofinancent: les religieuses y investissant alors souvent la valeur monétaire de leur travail.

Cependant, même si nous en sommes arrivées à des constatations valables, notre étude présente des lacunes que nous ne désirons pas taire. Le questionnaire manquait de précision et n'indiquait pas comment traiter, par exemple, les investissements extraordinaires ou le travail non salarié des religieuses. Ces lacunes étaient dues en grande partie au fait que nous ne désirions pas faire une étude exhaustive du fonctionnement financier des œuvres. Cependant, elles existent et devaient sans doute être soulignées.

D'autre part, on aura probablement noté que nous avons obtenu un taux de réponses relativement faible aux questions d'ordre financier. En fait, les deux tiers seulement des répondantes ont consenti à nous fournir des informations. De plus, ces réponses étaient parfois évasives (d'où la catégorie «indéterminé»). Dans certains cas, les répondantes nous indiquaient que les autorités de leur congrégation leur avaient interdit de répondre aux questions traitant des finances. (Le plus souvent, on ne nous fournissait aucune information.) Tous ces éléments

font que notre étude n'est en fait qu'une esquisse de ce que pourrait être une réelle analyse de la part financière des congrégations religieuses dans leurs œuvres actuelles.

5. L'installation matérielle des œuvres

Outre les personnes et les capitaux, les congrégations investissent fréquemment, dans leurs œuvres, sous la forme de biens immobiliers. C'est là le dernier aspect de l'apport des congrégations à leurs œuvres que nous avons tenté d'évaluer.

5.1 Les types d'espaces occupés

Le taux de réponses aux questions concernant l'installation matérielle des œuvres est élevé. En effet, 175 répondantes ont fourni ces informations ce qui représente un taux de réponses de 94%. Les institutions occupent un ou plusieurs édifices dans 52% des cas. Les autres œuvres sont logées dans des locaux situés dans des édifices utilisés également à d'autres fins.

Nos résultats indiquent que ce sont les œuvres scolaires qui sont situées le plus fréquemment dans au moins un bâtiment, à leur seul usage (voir Tableau 2.14). Inversement, les centres d'aide sociale occupent plus fréquemment quelques locaux plutôt qu'un édifice complet. Quant aux résidences et

Tableau 2.14

TYPES D'ESPACES OCCUPÉS SELON LES ŒUVRES

	Un ou plusieurs édifices		*Un ou plusieurs édifices*	
Services et centres religieux	17		16	
Œuvres scolaires	38		23	
Résidences	29		28	
Centres d'aide sociale	5		13	
Autres	3		3	
Total (175 cas)	92	52,6	83	47,4

aux services ou centres religieux, ils partagent les locaux d'un établissement aussi fréquemment qu'ils disposent d'une construction entière.

On constate que généralement (78% des cas) les œuvres n'occupent qu'un seul bâtiment (voir Tableau 2.15). Cependant, certaines œuvres sont logées dans plusieurs bâtiments, l'une d'elles occupant même huit édifices différents. En consultant le Tableau 2.15, on constate que ce sont les œuvres scolaires qui le plus souvent occupent un ou plusieurs édifices. Inversement, les centres d'aide sociale ne monopolisent que

Tableau 2.15

NOMBRE D'ÉDIFICES OCCUPÉS PAR LES ŒUVRES

Nombre d'édifices	Services et centres religieux	Œuvres scolaires	Résidences	Centres d'aide sociale	Autres
1	15	26	26	4	1
2	1	5	3	—	—
3		3			1
4		2			—
5		1			—
6	—	1			1
7	1	—			
8			1	1	1
Total (92 cas)	17	38	29	5	3

très rarement tout un bâtiment bien qu'une œuvre de ce type soit établie dans six différentes constructions. Les résidences ainsi que les services et centres religieux, pour leur part, n'occupent presque jamais plus de deux édifices.

On note aussi (voir Tableau 2.16) que, lorsqu'ils n'occupent pas tout un bâtiment, les centres d'aide sociale ainsi que les services et centres religieux monopolisent très souvent

Tableau 2.15

NOMBRE D'ÉDIFICES OCCUPÉS PAR LES ŒUVRES

Nombre d'édifices	*Services et centres religieux*	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
1	15	26	26	4	1
2	1	5	3	—	—
3		3			1
4		2			
5		1			1
6		1		1	
7	—	—	—	—	—
8	1				
Total (92 cas)	17	38	29	5	3

très rarement tout un bâtiment bien qu'une œuvre de ce type soit établie dans six différentes constructions. Les résidences ainsi que les services et centres religieux, pour leur part, n'occupent presque jamais plus de deux édifices.

On note aussi (voir Tableau 2.16) que, lorsqu'ils n'occupent pas tout un bâtiment, les centres d'aide sociale ainsi que les services et centres religieux monopolisent très souvent

Tableau 2.16

NOMBRE DE LOCAUX OCCUPÉS PAR LES ŒUVRES

Nombre de locaux	*Services et centres religieux*	*Œuvres scolaires*	*Résidences*	*Centres d'aide sociale*	*Autres*
1	1	3	2	3	1
2 à 9	12	5	7	7	2
10 à 19	2	9	11	1	—
20 à 69	1	4	5	2	—
70 et plus		4	3		
Total (85 cas)	16	25	28	13	3

moins de dix locaux. Par conséquent ce sont ces types d'œuvres qui, dans l'ensemble accaparent le moins d'espace. À l'inverse, les œuvres scolaires occuperont fréquemment plusieurs locaux lorsqu'elles partageront un établissement avec une autre institution. Il semble donc que ce soient ces œuvres qui exigent le plus d'espace. Notons enfin que les résidences, bien qu'elles monopolisent souvent moins de bâtiments que les œuvres scolaires, exigent fréquemment l'allocation de plusieurs locaux pour fonctionner.

5.2 Mode d'attribution des édifices et locaux

Pour déterminer la part des congrégations féminines dans l'investissement immobilier nécessaire aux œuvres, il faut d'abord savoir si elles sont propriétaires des lieux. Elles le sont en fait très souvent (78% des cas). Elles sont presque toujours (92% de ces cas) propriétaires des lieux où logent une œuvre scolaire. Très souvent, elles le sont aussi en ce qui concerne les résidences (78% de ces cas) ainsi que les services et centres religieux (77% de ces cas). Les établissements dont elles assument la responsabilité, tout en étant moins souvent propriétaires des lieux, sont généralement des centres d'aide sociale. En effet, les lieux où sont installés ces centres de service social appartiennent à des congrégations dans moins de 40% des cas.

Lorsqu'elles sont propriétaires des lieux, les congrégations les loueront à l'œuvre dans la moitié des cas. Cependant, elles les mettront gratuitement à la disposition de l'œuvre tout aussi fréquemment. Ce sont les centres d'aide sociale qui seront le plus fréquemment installés dans des lieux mis gratuitement à la disposition de l'œuvre. Les services et centres religieux seront aussi très souvent dans ce cas. Enfin, les résidences occuperont des locaux mis, sans frais, à l'usage de l'œuvre dans un peu plus de la moitié des cas. Ce sont les œuvres scolaires qui disposeront le moins fréquemment de locaux mis gratuitement à leur usage par les congrégations.

Par conséquent, il semble exister un lien entre la gratuité de l'espace occupé et son envergure. En effet, nous l'avons vu, les œuvres scolaires sont les institutions qui exigent le plus d'espace. Généralement, cependant, elles louent ces espaces. D'un autre côté, les centres d'aide sociale ainsi que les services et centres religieux nécessitent très fréquemment peu d'espace. Cet espace, souvent, elles en disposent gratuitement. On constate donc que, dans l'ensemble, les espaces mis gratuitement à la disposition des œuvres sont de faible envergure tandis que les espaces loués ont une envergure beaucoup plus importante.

Conclusion

Trente-deux congrégations ont répondu à au moins un questionnaire portant sur les établissements. Trois congrégations nous ont indiqué n'assumer actuellement la responsabilité d'aucune œuvre. Étant donné que nous avons reçu des informations concernant 186 institutions différentes, on peut en déduire que chaque congrégation assume en moyenne la responsabilité d'environ 6 œuvres différentes. Cette moyenne cependant camoufle le fait que deux congrégations nous ont indiqué ne diriger aucune œuvre tandis qu'une autre n'en assume pas moins de 16. En fait, la majorité des congrégations (18 cas sur 32) ont à leur crédit entre 1 et 5 œuvres. Sept congrégations en

dirigent de 6 à 10 et cinq autres de 11 à 16. Par conséquent, la répartition des œuvres entre les congrégations varie énormément puisque, à elles seules, onze congrégations ont la responsabilité de 66% de toutes les œuvres pour lesquelles nous avons obtenu de l'information.

Ces œuvres ne sont pas toutes des institutions ou services scolaires. L'éducation qu'on y dispense ne peut donc être uniquement constituée par l'acquisition de connaissances. Cela nous amène à nous demander comment les éducatrices religieuses conçoivent aujourd'hui leur mission éducative.

Chapitre 3

LA CONCEPTION DE L'ÉDUCATION

Pendant longtemps, l'enseignement a été le mode d'action privilégié des religieuses éducatrices. On parlait alors couramment des congrégations et des religieuses enseignantes. L'école était, dans ce contexte, le lieu principal et quasi unique où se vivait la mission des communautés éducatrices. Depuis quelques décennies, l'État québécois a envahi le monde scolaire. Les places occupées par les religieuses, dans le réseau scolaire, sont aujourd'hui moins nombreuses et, nous l'avons vu, souvent moins prestigieuses qu'autrefois. Beaucoup de sœurs enseignent encore à l'heure actuelle. Mais d'autres voies ont été ouvertes et on a vu que les religieuses sont assez fréquemment «pasteures» en milieux paroissial ou scolaire ainsi qu'animatrices dans des résidences. Par conséquent, pour les congrégations d'éducatrices, l'éducation ne se confond plus, aujourd'hui, avec l'enseignement.

1. Le questionnaire

Nous voulions savoir comment les congrégations religieuses réagissent dans ce nouveau contexte. Pour ce faire, nous avons demandé aux répondantes de nous présenter, en quelques lignes, la façon dont leur congrégation perçoit, à l'heure actuelle, sa mission éducative. Pour préciser les orientations actuelles des congrégations, nous avons également demandé aux répondantes de nous indiquer si leur congrégation était particulièrement sensible à certains besoins sociaux auxquels elle aimerait répondre. Dans l'affirmative, les répondantes devaient nous décrire ces besoins ainsi que les interventions communautaires jugées adéquates. Enfin, par delà la conscientisation aux problèmes actuels de notre société et malgré le désir exprimé par les répondantes de voir les religieuses intervenir face à ces problèmes, il nous semblait probable que les congrégations rencontreraient des difficultés pour passer à l'action. Nous avons demandé aux répondantes de préciser les difficultés identifiées par leur groupe communautaire dans le but de pouvoir tracer un tableau d'ensemble des limites auxquelles sont confrontées les congrégations d'éducatrices à l'heure actuelle.

À partir de ces trois éléments (énoncé de la réinterprétation de la mission éducative, désirs d'intervention, difficultés rencontrées pour passer à l'action), nous devrions être en

mesure de cerner comment les religieuses éducatrices définissent, aujourd'hui, le concept d'éducation.

2. La mission éducative

Cette partie du questionnaire n'a pas fait l'objet d'une analyse statistique comme cela a été le cas pour toutes les autres informations recueillies. Les répondantes disposaient d'une quinzaine de lignes pour répondre à la question: «Comment votre congrégation perçoit-elle aujourd'hui sa mission en éducation?» Ces courts textes ont fait l'objet d'une analyse de contenu: ils ont été mis sur fiches et regroupés selon des thèmes qui rendent compte de l'articulation de l'ensemble des textes obtenus. Nous avons déterminé deux types d'approche chez les répondantes: certaines définissaient théoriquement l'éducation alors que d'autres cernaient l'éducation en fonction des pratiques éducatives.

2.1 Définition théorique de l'éducation

A. LES APPARTENANCES FONDAMENTALES. Les religieuses situent leur action comme une «participation à la mission éducative de l'Église». Leur rôle d'éducatrices, elles le mettent fréquemment en relation avec leur statut de membres de l'Église catholique.

Ainsi, elles nous diront qu'elles ont une «mission d'éducatrices en Église», qu'elles se doivent de «participer à la mission d'éducation chrétienne». Les religieuses sont «disponibles pour répondre aux appels de l'Église universelle ou locale», c'est là «le critère de leur engagement».

Cependant, cet engagement doit demeurer dans la ligne du «charisme» de la congrégation. Il doit aussi permettre aux religieuses de demeurer fidèles à l'impulsion donnée par leur «fondatrice» ou par leurs «devancières», à «l'esprit du fondateur». De la même façon, les *Constitutions* (pour la plupart renouvelées) ou la *Règle de vie* précisent également les types d'engagements propres aux congrégations d'éducatrices. Les répondantes de certaines congrégations ont de plus souligné que les récents *Chapitres généraux* de leur congrégation ont tenté de situer «les exigences de la mission par rapport aux problèmes d'aujourd'hui».

Il y a donc deux appartenances fondamentales qui encadrent la mission éducative des religieuses: d'une part, elles sont membres de l'Église catholique et, d'autre part, elles font partie d'une congrégation spécifique. Les engagements qu'elles peuvent assumer doivent se concilier avec ces deux appartenances de base.

B. L'ÉDUCATION: ŒUVRE D'HUMANISATION ET DE SPIRITUALISATION. Les engagements doivent également se moduler en fonction du contexte social dans lequel la congrégation est implantée. Au Québec, depuis quelques décennies, l'enseignement est une activité qui a perdu de l'importance pour les congrégations. Certaines répondantes, appartenant à des congrégations caritatives ayant aussi œuvré dans l'enseignement pour répondre à des besoins alors urgents dans ce domaine, nous ont indiqué que leur congrégation a pratiquement abandonné, à l'heure actuelle, toutes formes d'activités éducatives. Les membres des congrégations à mission éducative ne pouvaient pas agir de même sans mettre en péril l'appartenance à leur groupe communautaire et, in extremis, l'existence même de leur congrégation. Elles ont plutôt opté pour un «élargissement» de leur mission éducative.

Cette mission éducative, elle est fréquemment présentée en termes d'humanisation et de spiritualisation (ou de christianisation). La «promotion humaine et spirituelle», «l'élévation du niveau humain et spirituel du village», «l'œuvre d'humanisation et d'évangélisation», «la formation humaine et chrétienne du peuple de Dieu», telles sont les expressions employées par les répondantes. Ces expressions rendent bien compte du double aspect de la définition de l'éducation propre aux congrégations féminines. Il en va de même des termes

employés par quelques répondantes qui présentent la mission éducative de leur congrégation comme un travail «d'éducation libératrice». Cette «éducation libératrice» vise à «régénérer la société», à faire «œuvre de résurrection» pour que la vie s'épanouisse jusqu'à la «pleine stature des personnes dans le Christ». Œuvre «libératrice», l'éducation des personnes contribue à l'humanisation et à la spiritualisation de la société.

Cette démarche n'est possible que si les individus qui composent cette société sont d'abord rejoints. «Notre mission éducative est davantage axée sur l'individu et également accomplie par l'individu», voilà en quels termes l'une des répondantes exprime le caractère individualisé de la démarche éducative des religieuses d'aujourd'hui. Les répondantes emploieront aussi très souvent le mot «personne»: les religieuses désirent travailler à la «promotion des personnes». Si «éduquer quelqu'un, c'est vouloir l'amener à un plus-être», les sœurs s'engagent dans cette démarche en mettant l'accent sur la «croissance des personnes», la «conscientisation à la dignité de la personne» ainsi qu'au «plein développement de l'être humain». L'éducation est donc vue, par les religieuses, comme une mission qui vise la personne dans le but de susciter les prises de conscience en vue d'assurer sa croissance.

C. UNE ÉDUCATION FONDÉE SUR LA COLLABORATION ET L'AUTONOMIE. Les répondantes ont également fourni des indications quant aux attitudes que les religieuses éducatrices doivent adopter pour atteindre leur objectif. L'une des attitudes les plus novatrices pourrait être résumée par le terme **collaboration**. Les religieuses doivent «collaborer» à la conscientisation et à la croissance des individus car elles «[collaboreront ainsi] à l'émergence d'une société et d'une Église nouvelles». Pour ce faire, elles doivent «*faire confiance* aux situations et aux personnes qui composent leur vécu» et «développer une véritable relation éducative [reconnaissant et favorisant] l'actualisation de la personne». Cette collaboration avec les individus devra s'étendre également aux «organismes» et aux «milieux» car c'est en se *concertant* avec ces derniers que les sœurs «demeureront à l'écoute des besoins nouveaux». Cette attitude de collaboration avec les individus et les groupes exigera de la religieuse le «*respect des valeurs* différentes des [siennes]». C'est là le moyen pour que «la présence des religieuses devienne *solidarité*», une solidarité qui fait appel à la *justice* et qui devrait amener les congrégations «à dénoncer tout ce qui est déshumanisant». Cela rejoint la définition de l'éducation, telle que donnée par les répondantes, puisque éduquer, c'est humaniser. Par conséquent, tout acte déshumanisant est contraire à l'éducation.

Dans l'humanisation des personnes, le concept central est celui d'*autonomie*. Il faut «laisser les gens exercer leur autonomie et même favoriser cette autonomie». «L'éducation à l'autonomie» est sous-tendue par deux séries de valeurs. Ainsi, cette autonomie des individus ne peut être atteinte que si la personne a «pris conscience de son *identité* et de sa *dignité humaine et chrétienne*» et qu'elle a «*développé ses potentialités*». L'éducation devrait aider la personne à parcourir ce cheminement. Par ailleurs, l'autonomie ne peut se vivre que dans un contexte de *liberté* et de *sens des responsabilités*. Ces deux notions sont donc également importantes pour faire œuvre d'éducation. Des individus autonomes, d'une part, conscients de leur identité, de leur dignité, ainsi que de leurs potentialités et, d'autre part, vivant dans un milieu favorisant leur liberté ainsi que leur sens des responsabilités, voilà ce que vise l'œuvre d'humanisation qu'est l'éducation. Cette œuvre est, pour les religieuses, indissociable de la spiritualisation de la société car ce travail d'humanisation des personnes s'effectue en vue de faire, des individus, des «agents de changement de la société» et de préparer une «société et une Église meilleures». Dans ce contexte, développer l'autonomie des individus, c'est permettre l'émergence d'agents de changement social et religieux.

2.2 Définition de l'éducation par les pratiques

Nous avons noté, en dépouillant les réponses à la question «Comment votre congrégation perçoit-elle aujourd'hui sa mission en éducation?», que plusieurs des répondantes ne définissaient pas théoriquement la notion d'éducation mais qu'elles donnaient plutôt des exemples concrets de l'orientation éducative de leur groupe communautaire. Parfois, à la suite d'une brève définition théorique, suivait une liste des œuvres de la congrégation, liste donnée pour compléter cette définition. En fait, il est assez remarquable que les religieuses aient tendance à définir concrètement, plutôt que théoriquement, leur action. Grosso modo, ces définitions pratiques peuvent être regroupées en deux catégories. La première catégorie regroupe les pratiques qui s'inscrivent dans le contexte d'activités et de lieux à but éducatif précis. Dans la deuxième catégorie, se retrouvent des pratiques justifiées à partir de groupes sociaux dont les besoins sont urgents.

A. LES ACTIVITÉS ET LES LIEUX ÉDUCATIFS. Le milieu scolaire et l'enseignement demeurent un lieu et un mode privilégiés d'éducation pour les religieuses. En effet, plus de la moitié des répondantes nous ont signalé ce fait. Cependant, elles nous ont affirmé tout aussi souvent que l'éducation de la foi était

également une œuvre importante pour elles. Bien que moins fréquemment nommées, les résidences ont aussi été désignées comme lieux d'éducation. Dans tous les cas, ces résidences s'adressent à des jeunes, surtout des filles. Il en va de même pour l'organisation des loisirs (par exemple, des camps de vacances) qui rejoignent des enfants. Cet hébergement est fourni pour combler des besoins affectifs ou spirituels, ou encore, pour assurer un milieu sécuritaire aux bénéficiaires. Remarquons immédiatement que les répondantes ont fait état de lieux d'hébergement pour d'autres groupes sociaux que ceux que nous avons nommés. Cependant, ces lieux étaient alors définis en fonction des besoins des groupes sociaux et non par rapport à l'activité éducatrice qui s'y exerçait. Nous aborderons donc cette pratique un peu plus loin.

Une autre activité éducatrice se présente sous la forme d'un engagement pour la justice sociale, soit dans le cadre d'*Amnistie internationale*, soit dans celui de *Comités Justice et Foi*. Le counselling familial, l'assistance aux immigrants, la relation d'aide, l'information pour contrer l'avortement et la formation PRH (Personnalité - Relations Humaines) ont aussi été désignées comme des formes d'activités éducatives. Certaines répondantes ont affirmé que les membres de leur congrégation s'inséraient dans des œuvres déjà existantes relevant, par exemple, des ministères de l'Éducation et des Affaires

sociales et qu'elles travaillaient en collaboration avec les laïcs et les membres d'autres congrégations. Enfin, une religieuse souligne que «leur service s'exerce plutôt dans les œuvres caritatives où il est possible de faire de l'éducation populaire». Un exemple de ce type d'éducation populaire s'exerce chez de jeunes chômeurs auprès desquels l'action éducative vise à «ce qu'ils se [prennent] en main et [assument] leurs responsabilités». Les religieuses aident ces jeunes à se trouver un emploi pour «donner un sens à leur vie».

B. UNE PRATIQUE VISANT DES GROUPES SOCIAUX. À certains moments, les activités éducatives sont vagues. On parlera alors de présence, souci, attention, service, accueil de divers groupes de jeunes (souvent en difficulté), des pauvres, des démunis, des sans-voix, des défavorisés. Ou encore, on dira qu'on s'occupe de personnes âgées, de malades, de sidéens; ou bien que la congrégation se tourne ou se dirige vers les femmes (en difficulté), les handicapés (physiques et mentaux), les immigrants et réfugiés, les familles, les personnes angoissées et dépressives. Enfin, on indiquera que des sœurs œuvrent auprès de drogués, d'alcooliques ou de délinquants.

Dans certains cas, on précisera que des résidences ont été ouvertes pour accueillir les personnes du groupe social concerné. Mais, même dans ces cas, l'activité éducative sous-jacente

n'est pas explicite: c'est la présence d'un groupe social en difficulté qui motive l'intervention des religieuses. Cette façon de définir l'action des congrégations est courante chez les répondantes. Elle indique sans doute que, étant membres de congrégations actives, ces religieuses ont plus de facilité à exprimer leur orientation par des actes concrets que par le biais d'une rationalisation de leur action.

3. Les engagements potentiels

L'une des questions du formulaire visait d'ailleurs à permettre aux religieuses de donner des informations sur les interventions concrètes que leur congrégation aimerait effectuer. Nous demandions d'abord aux répondantes si leur groupe communautaire percevait des besoins sociaux, liés à l'éducation, auxquels il aimerait répondre. Dans l'affirmative, les répondantes devaient nous décrire brièvement ces besoins en précisant les groupes sociaux concernés ainsi que les mesures correctives (les œuvres) jugées adéquates. Quarante-neuf des 72 répondantes ont affirmé que leur groupe communautaire perçoit de tels besoins. Ce sont ces répondantes qui ont fourni les données grâce auxquelles nous pouvons maintenant discerner les problèmes sociaux qui préoccupent les religieuses et qui les interpellent.

3.1 Les besoins à combler

Les besoins, identifiés par les répondantes comme préoccupant leur groupe communautaire, ont été regroupés de la même façon que ceux qui étaient désignés comme étant à l'origine des œuvres actuelles des congrégations. On se référera donc au Chapitre 2 pour retrouver en détail le contenu des catégories employées. Notons cependant qu'il existe deux différences dans l'emploi de ces catégories. Ainsi, la catégorie *éducation de la foi et instruction*, employée lorsque nous traitions des œu-

Tableau 3.1

LES BESOINS SOCIAUX PRÉOCCUPANT LES RELIGIEUSES

Besoins perçus	*Nombre de mentions*	%
Éducation de la foi	35	27,3
Instruction — Formation	20	15,6
Hébergement	7	5,5
Aide et accueil	22	17,2
Besoins psycho-sociaux	25	19,5
Besoins familiaux	11	8,6
Autres	8	6,3
Total	128	100%

vres actuelles, n'existe plus dans l'analyse des besoins qui préoccupent les groupes communautaires. Cette catégorie a été abandonnée parce qu'elle n'est mentionnée qu'en une seule occasion par les répondantes au chapitre des besoins auxquels on aimerait répondre. De plus, alors que les besoins psycho-sociaux et familiaux ne formaient qu'une seule catégorie lors de l'étude des œuvres actuelles, ils sont scindés en ce qui concerne les œuvres potentielles. Cette scission nous a semblé s'imposer parce que chacun de ces types de besoins revient fréquemment lorsque les répondantes décrivent les besoins qui préoccupent les sœurs.

Ce sont les besoins en éducation religieuse qui retiennent le plus souvent l'attention des groupes communautaires. Viennent ensuite les besoins psycho-sociaux, puis les différents besoins en aide et accueil, enfin, on retrouve les besoins en instruction et formation. Ces quatre catégories de besoins représentent presque 80% de tous les besoins identifiés par les répondantes. Les besoins familiaux et les besoins en hébergement sont présents mais beaucoup moins fréquemment cités.

Il est à remarquer que les besoins qui relèvent de l'enseignement prodigué en milieu scolaire (voir Instruction-Formation: 15,6%) sont perçus comme moins criants que les besoins en éducation de la foi. Ils sont aussi largement dépassés par les besoins liés à la croissance personnelle. En effet, *la somme* des

besoins psycho-sociaux, familiaux et des besoins en aide et accueil est de loin supérieure aux besoins en instruction et formation. Par conséquent, aujourd'hui, les besoins perçus comme alarmants ne dépendent plus autant de lacunes dans l'acquisition de connaissances, d'habiletés ou de comportements, lacunes qu'une instruction ou une formation adéquate peut combler. Les besoins les plus fréquemment cités relèvent de l'autonomie personnelle, substrat de l'œuvre libératrice dont les religieuses font un pôle central dans leur définition théorique de l'éducation.

3.2 Les groupes sociaux à aider

Les catégories employées en ce qui concerne les **groupes sociaux** dont les besoins préoccupent les religieuses sont similaires à celles établies lors de l'étude des œuvres existantes. Cependant, l'une de ces catégories, les groupes spirituels, ne sera pas utilisée dans ce qui va suivre car elle n'est mentionnée qu'à deux reprises par les répondantes. Ces mentions de groupes spirituels ont été reportées dans la catégorie *autres*. Cette catégorie *autres* a d'ailleurs été modifiée d'abord pour en extraire les mentions à la *famille* (7 cas) *et* à la *population en général* (9 cas) qui ont été ici regroupées dans une même catégorie. Ensuite, on a agi de même pour les *immigrants et les*

analphabètes qui sont mentionnés ensemble en une occasion et séparément 8 fois en ce qui concerne les immigrants et 5 fois en ce qui a trait aux analphabètes. Notons aussi les fréquences de chacun des groupes formant la catégorie *toxicomanes* (2 mentions), *personnes âgées* (10 mentions) *et démunies* (8 mentions).

Le tableau 3.2 laisse voir que les religieuses se préoccupent des personnes jeunes puisque les catégories enfants, jeunes filles et jeunes (sans distinction de sexe) représentent 44% de l'ensemble de toutes les mentions de groupes sociaux. Les individus de sexe féminin occupent également une place importante dans les groupes sociaux dont les sœurs se soucient. En effet, 21% des groupes sociaux à aider sont identifiés comme appartenant au sexe féminin (les jeunes filles et les femmes) et cela ne rend pas compte du fait qu'il y a des filles et des femmes dans tous les autres groupes sociaux. Remarquons cependant que le groupe des jeunes filles n'a pas été très fréquemment mentionné par les répondantes. Pas autant, en tous cas, qu'on aurait pu s'y attendre de la part de membres de congrégations se recrutant parmi ce groupe.

De la même façon, malgré le fait que, comme nous l'avons déjà noté, les jeunes personnes sont objet de préoccupation pour les sœurs, les adultes (femmes, toxicomanes, personnes âgées, immigrants, etc.) retiennent aussi très souvent leur attention. Cela est sans doute lié à la définition même de l'éducation

Tableau 3.2

LES GROUPES SOCIAUX À AIDER

Groupes sociaux	Nombre de mentions	%
Enfants	19	15,3
Jeunes filles	11	8,9
Jeunes	25	20,2
Femmes	15	12,1
Toxicomanes, personnes âgées ou démunies	22	17,8
Famille et population en général	16	12,9
Immigrants et analphabètes	14	11,3
Autres	4	3,2
Total	124	100,%

telle que formulée par les répondantes. Si éduquer, c'est déve
lopper l'autonomie des personnes, tout individu démuni (que
ce soit en fonction de son sexe, de son âge, de ses ressources
financières, de ses problèmes économiques ou psychologiques,
de handicaps physiques ou mentaux) pourra profiter de l'acte
libérateur qu'est l'éducation. C'est sans doute à cause de

Tableau 3.2

LES GROUPES SOCIAUX À AIDER

Groupes sociaux	*Nombre de mentions*	%
Enfants	19	15,3
Jeunes filles	11	8,9
Jeunes	25	20,2
Femmes	15	12,1
Toxicomanes, personnes âgées ou démunies	20	16,1
Famille et population en général	16	12,9
Immigrants et analphabètes	14	11,3
Autres	4	3,2
Total	124	100%

telle que formulée par les répondantes. Si éduquer, c'est développer l'autonomie des personnes, tout individu démuni (que ce soit en fonction de son sexe, de son âge, de ses ressources financières, de ses problèmes économiques ou psychologiques, de handicaps physiques ou mentaux) pourra profiter de l'acte libérateur qu'est l'éducation. C'est sans doute à cause de

l'évolution de la notion d'éducation que des groupes sociaux, autres que les groupes de jeunes, sont considérés par les religieuses comme nécessitant une aide de type éducatif.

3.3 Les besoins des groupes sociaux

On a donc établi les besoins sociaux qui préoccupent les religieuses et les groupes dont elles se soucient. Il importe maintenant de déterminer ces besoins en fonction des groupes sociaux pour savoir à quel niveau les religieuses aimeraient intervenir auprès des personnes. En consultant le Tableau 3.3, on constate que les besoins identifiés comme importants par les répondantes varient selon l'âge des personnes. Ainsi, chez les jeunes personnes (i.e. l'ensemble des enfants, jeunes filles et jeunes), ce sont les besoins en éducation de la foi et les besoins liés à des problèmes psycho-sociaux qui retiennent le plus l'attention des religieuses. Par ailleurs, les besoins en hébergement et ceux d'ordre familial, moins nombreux que les précédents, sont aussi perçus comme ceux des individus les plus jeunes.

Chez les adultes (i.e. l'ensemble des femmes, toxicomanes, personnes âgées ou démunies, famille, etc.), les besoins en éducation de la foi sont également identifiés comme importants. Mais, par la suite, ce sont les besoins en instruction et

Tableau 3.3

LES BESOINS DES GROUPES SOCIAUX

Groupes sociaux	*Besoins sociaux*						
	Éducation de la foi	*Instruction Formation*	*Héber-gement*	*Aide Accueil*	*Besoins psycho-sociaux*	*Besoins familiaux*	*Autres*
Enfants	3	1		2	7	4	
Jeunes filles	2	1	4	2		1	
Jeunes	11	4	1		6	1	
Femmes		1		3	3	2	2
Toxicomanes, personnes âgées et démunies	2	3	2	4	4	1	
Immigrants et analphabètes	2	6		3	2		1
Famille et population en général	9	3		5		1	
Autres	2	1			1		

formation (dans le cas des immigrants et analphabètes surtout) ainsi que les besoins en aide et accueil qui prévalent. Par conséquent, on voit que les religieuses se préoccupent des besoins en éducation de la foi de tous les groupes sociaux alors

que les autres catégories de besoins sont plus identifiées à des groupes sociaux particuliers. Notons, à ce propos, que les besoins que l'école a pour objectif de combler (l'instruction et la formation) ne sont pas perçus chez des groupes de jeunes mais plutôt chez des adultes. Remarquons également que les besoins en hébergement sont perçus surtout chez les jeunes filles. C'est même là le seul besoin par rapport auquel le groupe des jeunes filles est plus fréquemment cité que tout autre groupe. Si on se rappelle que les œuvres actuelles répondent aux besoins en hébergement non seulement des jeunes filles mais aussi à ceux des personnes âgées et des femmes, on perçoit alors une différence non négligeable entre les œuvres actuelles et potentielles.

3.4 Les œuvres proposées

Les besoins des groupes sociaux devraient être directement liés aux œuvres suggérées par les religieuses. Ces œuvres ont été réparties selon les mêmes catégories employées au Chapitre 2 pour départager les œuvres déjà existantes. Une nouvelle catégorie a dû être formée, celle d'*animation*, à cause de la fréquence avec laquelle ce type d'intervention revenait. Cette catégorie regroupe les propositions exprimées dans les termes suivants: que les «sœurs soient animatrices» ou «fassent de

l'animation», que leur «présence [soit] active», que les religieuses «regroupent les individus du groupe-cible» ou «forment une équipe d'animation», etc.

Les **œuvres**, le plus souvent suggérées (cf Tableau 3.4), sont celles qui concernent l'aide sociale. Viennent ensuite les services et centres d'éducation de la foi ainsi que les services d'animation. Les résidences et les œuvres scolaires sont les deux types d'œuvres les moins souvent mentionnés. En recoupant les œuvres et les groupes sociaux, on réalise que les

Tableau 3.4

LES ŒUVRES SUGGÉRÉES

	Nombre de mentions	%
Services spirituels	21	13,8
Centres d'éducation de la foi	15	9,9
Œuvres scolaires	11	7,2
Animation	30	19,7
Résidences	18	11,8
Centres d'aide sociale	27	17,8
Services d'aide sociale	20	13,2
Autres	10	6,6
Total	152	100%

centres et services d'éducation de la foi proposés s'adressent surtout aux jeunes, à la famille ou à la population en général. Les œuvres scolaires seraient destinées surtout aux immigrants et analphabètes. L'animation s'effectuerait auprès de groupes d'enfants et de jeunes mais surtout auprès des personnes âgées ou démunies. Quant aux résidences, elles s'adresseraient aux enfants ainsi qu'aux jeunes filles. Les femmes ainsi que les toxicomanes, les personnes âgées ou démunies sont, avec les jeunes sans distinction de sexe, les groupes sociaux que viseraient les centres et services d'aide sociale.

L'objectif des œuvres, au niveau des besoins, est évident dans le cas des services et centres d'éducation de la foi ainsi que dans celui des œuvres scolaires. Les premières visent à combler des besoins religieux tandis que les deuxièmes répondent aux besoins en instruction et formation. En ce qui concerne l'animation, ce type a été proposé surtout comme solution aux besoins en éducation religieuse. Cependant, l'animation vise également à combler des besoins en aide et accueil ainsi qu'en instruction et formation. Les résidences, de leur côté, n'ont pas été présentées comme répondant aux seuls besoins en hébergement comme on aurait pu s'y attendre. En fait, les besoins en aide et accueil ainsi que les besoins psycho-sociaux ont été décrits par les répondantes comme susceptibles d'être comblés par l'établissement de résidences. Enfin, les centres et services

d'aide sociale ont été proposés pour répondre aux besoins psycho-sociaux et à ceux d'aide et d'accueil.

Ainsi, les œuvres d'éducation proposées par les répondantes ne se limitent pas à l'éducation de la foi ou à l'instruction/formation. L'animation, auprès de groupes de personnes âgées ou démunies ou auprès de jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes), vise aussi la formation religieuse et humaine ainsi que le développement de solidarité entre les membres de ces groupes ainsi qu'entre les religieuses et ces groupes. Les centres et services d'aide sociale qui, rappelons-le, consistent en centres d'aide budgétaire, d'information, d'accompagnement personnel, de loisirs, d'écoute, etc. seraient destinés aux mêmes groupes sociaux que l'animation mais également au groupe des femmes. L'œuvre d'éducation que les religieuses aimeraient y entreprendre viserait, tout comme l'animation, le développement de solidarités mais aussi la croissance des personnes confrontées à des problèmes psychologiques ou sociaux. Quant aux résidences, l'éducation s'y exercerait en fonction d'objectifs presque identiques à ceux poursuivis par les centres et services d'aide sociale mais elles s'en distingueraient par le fait qu'elles s'adresseraient à des groupes de personnes jeunes.

On distingue, grâce à cette analyse, que la notion d'éducation des religieuses a beaucoup évolué et qu'elle se traduit en perspectives d'action aux formes variées. L'un des éléments qui

revient souvent dans les formes d'action proposées, c'est la solidarité. Cette solidarité, comme nous l'avons vu, devrait s'établir à deux niveaux: tout d'abord elle devrait être vécue entre les membres d'un même groupe bénéficiant d'une œuvre religieuse, ensuite, entre les religieuses et les membres de ce groupe.

4. Les difficultés à s'engager

Les religieuses sont donc conscientes des problèmes sociaux que rencontrent les groupes et les individus à notre époque. Elles ont suggéré les solutions qui leur semblent adéquates. Cependant, comme tout autre groupe social désirant intervenir, elles font face à des difficultés qui freinent leur engagement. Nous avons demandé aux répondantes d'identifier ces difficultés. Lorsqu'on les regroupe, on se rend compte qu'elles peuvent être réparties en cinq grandes catégories (cf Tableau 3.5). Nous préciserons le contenu de chacune de ces catégories dans les pages qui vont suivre. Pour le moment, notons que deux types de difficultés ressortent. En effet, les difficultés majeures résident soit dans la diminution des effectifs actifs des congrégations, soit dans des carences attribuées aux religieuses. Les trois autres types de difficultés (disponibilité des effectifs,

Tableau 3.5

LES TYPES DE DIFFICULTÉS FREINANT L'ENGAGEMENT

	Nombre de mentions	%
Diminution des effectifs	83	36,9
Disponibilité des effectifs	22	9,8
Carences des congrégations	20	8,8
Carence des religieuses	75	33,3
Facteurs d'ordre externe	25	11,1
Total	225	100%

carences des congrégations, facteurs d'ordre externe) sont beaucoup moins souvent invoquées par les répondantes.

4.1 Diminution des effectifs

La diminution des effectifs a été soulignée par toutes les répondantes. Elle s'exprime de diverses façons. Parfois, on souligne le «manque d'effectifs» ou l'«effectif restreint» de la congrégation. À d'autres moments, l'accent est mis sur «l'âge avancé» des sœurs ou sur le «vieillissement» de l'effectif ou la «santé des sœurs plus âgées». Parallèlement, plusieurs répondantes souli-

gnent «l'absence de relève» ou «le manque d'un personnel jeune et dynamique». L'expression «manque de personnel avec forces vives» revient souvent. Les répondantes précisent parfois que cette carence se fait sentir plus particulièrement au *Québec où le recrutement est à la baisse*. Sans doute à cause du vieillissement et de l'absence de relève, les répondantes signalent «l'essoufflement des membres actifs» et la «retraite prématurée» de certaines sœurs. Chacune des expressions que nous venons de mentionner a été classée dans la catégorie *diminution des effectifs*. Comme certaines répondantes signalent plus d'une difficulté de cet ordre, cela explique que cette catégorie regroupe 83 réponses alors que nous n'avons reçu que 72 questionnaires.

En résumé, la diminution des effectifs est liée à trois facteurs: le vieillissement des membres, la faiblesse du recrutement, la surcharge de travail pour les sœurs actives. Notons enfin que le taux élevé de réponses signalant la baisse des effectifs indique que les congrégations sont tout à fait conscientes de ce problème que nous avons constaté lorsque nous avons traité tant des activités des religieuses que des œuvres de leur congrégation.

4.2 Disponibilité des effectifs

À la diminution des effectifs, vient s'ajouter le manque de disponibilité des membres des congrégations. Les répondantes ont signalé que des religieuses ont «déjà de nombreux engagements» et que par conséquent «elles manquent de temps». Le fait qu'une partie du personnel doive répondre «aux besoins internes de la congrégation», entre autres en «s'occupant de tâches administratives», a aussi été relevé comme source du manque de disponibilité. Dans la même veine, des répondantes ont souligné que les institutions d'enseignement, propriétés de leur congrégation, sont considérées comme une «priorité communautaire» et que, par conséquent, de nombreuses sœurs y sont engagées pour «refaire le tissu des membres du personnel». En outre, certaines répondantes ont signalé le fait que des religieuses sont actuellement «en mission ad extra», ou aux études tandis que d'autres (dans les congrégations dont c'était le charisme originel) se sont orientées vers des œuvres caritatives. Cela diminue d'autant l'effectif disponible pour répondre aux nouveaux besoins en éducation.

De plus, le manque de disponibilité des effectifs n'est pas compensé par «le recrutement [qui s'effectue] en pays de mission». À l'heure actuelle, les recrues des congrégations québécoises proviennent le plus souvent de pays étrangers où les

congrégations se sont établies en tant que missionnaires. Or, il semble bien que, si on peut compenser partiellement la dénatalité que connaît aujourd'hui le Québec par le recours à l'immigration, tel n'est pas le cas en ce qui concerne les congrégations religieuses: les sœurs recrutées en terres étrangères ne contrebalancent nullement la faiblesse du recrutement au Québec. Ainsi, le peu de relève en milieu québécois est l'une des sources de la pénurie en ressources humaines dans les congrégations.

Il y a donc un manque de personnel pour les œuvres nouvelles parce qu'une partie de l'effectif est déjà très occupée, qu'un autre groupe est engagé dans des structures communautaires et que les jeunes religieuses d'origine québécoise ne sont pas suffisamment nombreuses.

4.3 Carences des congrégations

Les carences des congrégations, identifiées par les répondantes, sont de deux ordres: elles concernent parfois (dans 7 cas) le fonctionnement de la congrégation en tant que groupe, le plus souvent (13 cas) elles se rapportent à ses ressources matérielles.

Le *fonctionnement des congrégations* freine les nouvelles initiatives quand le «projet communautaire [est] imprécis» ou lorsque la «gestion des ressources humaines [est] défaillante».

On a souligné également que les membres des groupes communautaires ont une propension à «attendre les directives» et qu'en «l'absence d'un leadership audacieux», ces attentes se muent en immobilisme. De plus, on a relevé un «manque de solidarité» entre les membres d'une même congrégation si bien que les nouveaux projets sont d'autant plus fragiles et risquent d'être éphémères. Ce manque de solidarité doit sans doute être lié à «l'isolement, à l'éparpillement des groupes communautaires» qui ne facilitent certes pas la concertation entre les membres d'une même congrégation. La situation géographique de ces groupes communautaires peut également freiner l'action. Une répondante a en effet noté que «l'éloignement des grands centres [urbains] nuit à la conjugaison des efforts et des ressources».

Un autre type de carence des congrégations réside dans leurs *ressources matérielles*. Les nouveaux projets exigeraient des investissements financiers et immobiliers qui dépassent les moyens des groupes communautaires. C'est là la principale difficulté d'ordre matériel soulignée par les répondantes. Moins nombreuses (3) sont celles qui ont indiqué que leur congrégation devait «maintenir des œuvres à but lucratif» (i.e. non déficitaires), que la «rentabilité à tout prix des initiatives nouvelles freinait [ce type d'œuvres]» et, enfin, que le «recours à un personnel laïc» pour maintenir les œuvres déjà existantes en-

traînait un «déficit accru» pour leur congrégation.

Les carences des congrégations qui constituent des obstacles pour répondre à de nouveaux besoins sont donc des problèmes d'entrepreneurship, de concertation, de détention de capital financier ou immobilier ainsi que des problèmes d'allocation de ce capital.

4.4 Carences des religieuses

Avec la diminution des effectifs, le type de difficultés le plus important, selon les répondantes (i.e. les supérieures majeures), réside dans les carences des sœurs elles-mêmes en tant qu'individus, puisque 75 des difficultés relevées sont de ce type. Ces difficultés peuvent être regroupées en quatre catégories: les sentiments d'inadéquation, la peur de la déstabilisation, le manque de motivation et la faiblesse de la foi.

Les *sentiments d'inadéquation* sont ceux qui sont le plus souvent exprimés (29 cas). Certaines répondantes ont affirmé que les sœurs ont «peur de s'engager car elles ne savent pas comment faire» ou parce qu'elles éprouvent un «sentiment d'incapacité» et manquent «d'audace face aux nouveaux défis». De l'avis des répondantes, les religieuses constatent parfois leur «méconnaissance» des problèmes sociaux dans les nouveaux milieux avec lesquels elles entrent en contact ou leur «peu de

sensibilisation» à ces problèmes. Elles se sentiraient «impuissantes devant les trop nombreux besoins exprimés» et «incapables physiquement, intellectuellement ou psychologiquement» d'y faire face. Les répondantes soutiennent que les sœurs «ne se sentent pas à l'aise dans le domaine social» lorsqu'il déborde le cadre scolaire et qu'elles «craignent d'affirmer leurs propres valeurs» et «manquent de confiance en elles-mêmes». Enfin, les religieuses qui ont dû «passer d'un style de vie monastique au style de vie apostolique [éprouvent des difficultés] d'adaptation».

À ce sentiment d'inadéquation, vient s'ajouter la *peur de la déstabilisation* que les répondantes ont relevée en treize occasions. Cette peur de la déstabilisation est liée au «risque [que représente toute nouvelle œuvre] dans ce monde changeant». Les religieuses trouveraient «difficile de s'assurer une durée» et se sentiraient «[insécures] devant des engagements à court terme». Des répondantes considèrent que les sœurs sont «trop bien installées» et constatent qu'elles refusent souvent la «mobilité apostolique». Très souvent, comme les nouvelles œuvres n'ouvrent pas de perspectives à long terme, la «peur d'être désinstallées» freine les initiatives.

Ce qui paralyse aussi les religieuses, c'est le *manque de motivation*. Des répondantes lient ce manque de motivation au «peu d'intérêt» des religieuses devant de nouvelles tâches et au

sensibilisation» à ces problèmes. Elles se sentiraient «impuissantes devant les trop nombreux besoins exprimés» et «incapables physiquement, intellectuellement ou psychologiquement» d'y faire face. Les répondantes soutiennent que les sœurs «ne se sentent pas à l'aise dans le domaine social» lorsqu'il déborde le cadre scolaire et qu'elles «craignent d'affirmer leurs propres valeurs» et «manquent de confiance en elles-mêmes». Enfin, les religieuses qui ont dû «passer d'un style de vie monastique au style de vie apostolique [éprouvent des difficultés] d'adaptation».

À ce sentiment d'inadéquation, vient s'ajouter la *peur de la déstabilisation* que les répondantes ont relevée en treize occasions. Cette peur de la déstabilisation est liée au «risque [que représente toute nouvelle œuvre] dans ce monde changeant». Les religieuses trouveraient «difficile de s'assurer une durée» et se sentiraient «[insécures] devant des engagements à court terme». Des répondantes considèrent que les sœurs sont «trop bien installées» et constatent qu'elles refusent souvent la «mobilité apostolique». Très souvent, comme les nouvelles œuvres n'ouvrent pas de perspectives à long terme, la «peur d'être désinstallées» freine les initiatives.

Ce qui paralyse aussi les religieuses, c'est le *manque de motivation*. Des répondantes lient ce manque de motivation au «peu d'intérêt» des religieuses devant de nouvelles tâches et au

«défaitisme [qu'elles manifestent] devant l'ampleur de ces tâches». Certaines sœurs seraient démotivées car elles «craignent un engagement perpétuel». D'autres n'exprimeraient pas clairement ce manque de motivation mais «en omettant de planifier leurs disponibilités personnelles», elles le laisseraient transparaître.

Enfin, des répondantes soulignent que *la faiblesse de la foi* des religieuses mine leur dynamisme et les empêche souvent d'agir. On nous a également souligné que la «diminution du sens de la Mission» est l'une des difficultés rencontrées par les sœurs pour passer à l'action.

Ainsi, pour les répondantes, ce qui freine surtout les nouvelles initiatives c'est non seulement la diminution des effectifs mais aussi les problèmes personnels des individus qui constituent ces effectifs.

4.5 Les facteurs d'ordre externe

Les répondantes ont aussi identifié des difficultés qui ne tirent pas leur origine de l'état actuel des congrégations ou des dispositions de leurs membres. Il est à noter cependant que ce type de problèmes ne représente qu'une très faible proportion des difficultés qui ont été soulignées. En effet, les facteurs qui relèvent de la conjoncture extérieure ne représentent qu'un peu

plus de 10% de l'ensemble des problèmes identifiés. Donc, c'est au niveau des congrégations ou de leurs membres que les répondantes situent la très grande majorité des obstacles actuels à l'engagement dans des œuvres nouvelles.

Dans la conjoncture extérieure aux congrégations, les répondantes ont souligné des problèmes appartenant à trois ordres: les relations avec le clergé (3 cas), les rapports avec les instances publiques (9 cas), le lien avec la société actuelle (15 cas).

Les *relations avec le clergé* influencent parfois de façon négative l'implantation de nouvelles œuvres soit à cause d'un «manque de collaboration de la part des clercs», soit à cause de «l'opposition de l'autorité ecclésiale à la fermeture de certaines œuvres», fermeture qui rendrait disponibles certains membres de la congrégation. Ces mêmes relations font que, pour beaucoup de religieuses, il est plus «confortable d'œuvrer en pastorale paroissiale» que dans tout autre milieu.

Les *relations avec les organismes publics* sont beaucoup moins aisées. Le phénomène de bureaucratisation de l'État fait qu'aujourd'hui les «démarches de reconnaissance officielle» pour établir une nouvelle œuvre sont «complexes». L'œuvre établie, les «tracasseries administratives» ne cesseront pas pour autant. Les religieuses craignent donc le «dédale des structures gouvernementales», leur «caractère très politisé» et les «exi-

gences» tant des ministères gouvernementaux que des commissions scolaires et même des écoles. Cela d'autant plus qu'elles notent que «les organismes sociaux s'intéressent fort peu aux jeunes».

Le *rapport à la société* est, lui aussi, source de difficultés. Le bouleversement des structures et des valeurs sociales ne facilite pas leur tâche. Ainsi, «l'éclatement de la famille fait que l'éducation des jeunes est de plus en plus déficiente» si bien que les religieuses éprouvent des problèmes à parfaire cette éducation. Cette continuité dans l'éducation à dispenser auprès des jeunes se complique du fait que, dorénavant, «les jeunes désirent vivre la mixité».

En même temps, «l'incitation à la violence par les media» rend difficile une éducation axée sur d'autres valeurs. Plusieurs (6) répondantes ont d'ailleurs souligné que «les valeurs de notre société leur semblent déficientes». Elles ont dénoncé le «libéralisme» (en entendant sans doute le caractère libertaire de notre société), le «matérialisme», l'«éclatement de la famille», la «tendance suicidaire de notre société». La «baisse [généralisée] de la foi» a été désignée comme source de nombreuses difficultés. Dans les familles, elle freine le recrutement de religieuses. Dans les institutions, elle rend ardue «l'organisation du passage d'un personnel religieux à un personnel laïc tout en conservant les objectifs et projets de départ de l'institution». Cette baisse de

la foi produit aussi un «manque de collaboration de l'ensemble de la société» avec les religieuses. Elle produit également une «absence relative de l'enseignement catéchétique dans les écoles» exigeant alors l'engagement de plus de sœurs dans ce secteur d'activités.

Il ressort de cette brève analyse des facteurs d'ordre externe à l'origine des difficultés d'action des religieuses qu'elles se sentent isolées. Parfois privées du support du clergé, en butte aux exigences administratives de toutes sortes, elles vivent dans une société qui, sans leur être hostile, prône des valeurs difficiles à concilier avec celles qui sont les leurs.

Conclusion

Membres de l'Église catholique et de congrégations aux charismes différents, les religieuses définissent théoriquement l'éducation comme une œuvre d'humanisation et de spiritualisation. Cette œuvre exige bien des formes de collaboration pour développer l'autonomie des individus en vue de favoriser l'émergence d'agents de changements qui contribueront à améliorer la société et l'Église. Lorsqu'elles définissent l'éducation par leurs pratiques, les religieuses se voient tournées vers les jeunes, les démunis, les sans-voix, les femmes... par leur enseignement et leur travail en milieu scolaire ou en éducation de la foi.

Elles aimeraient établir des centres et des services plus nombreux, certains orientés vers l'aide sociale et d'autres vers l'éducation de la foi. Car aujourd'hui, les besoins sociaux les plus criants, selon les religieuses, sont liés au manque d'autonomie des personnes. C'est la raison pour laquelle, si les jeunes demeurent encore aujourd'hui des groupes et des individus dont elles se soucient, leur désir de servir se tourne aussi très souvent vers des adultes. Des adultes avec lesquels, en tant que religieuses éducatrices, elles désirent collaborer en vue d'accroître leur autonomie personnelle pour en faire des citoyens et des chrétiens plus engagés. C'est pour cela sans doute aussi que l'*animation* a été fréquemment présentée comme l'une des activités que les religieuses aimeraient exercer pour répondre aux besoins de certains groupes sociaux.

Les religieuses d'aujourd'hui semblent conscientes des problèmes sociaux. Elles envisagent aussi des solutions à ces problèmes. Ce qui les arrête, dans leur désir d'agir, c'est d'abord le faible volume des effectifs des congrégations. Mais elles réalisent aussi que les sœurs sont des personnes humaines qui portent en elles-mêmes leurs propres limites. Ces limites, les supérieures majeures les ont définies très fréquemment. Avec le nombre insuffisant de religieuses, ce sont les limites des sœurs qui représentent, pour les répondantes, les difficultés primordiales pour agir. Il reste que les congrégations et les reli-

gieuses éducatrices ne sont pas, à l'heure actuelle, inactives. Ce qu'il faut se demander c'est à quel point leur action présente est cohérente avec l'action qu'elles souhaitent entreprendre et à quel point ces actions présentes et souhaitées sont en mesure de remédier au grave problème de leur recrutement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Aujourd'hui comme hier, les religieuses très souvent enseignent. Cependant, à côté de l'enseignement, l'éducation de la foi est un secteur qui attire de plus en plus de religieuses actives. Cette éducation de la foi s'effectue souvent en milieu paroissial ou scolaire. Comme l'enseignement se dispense généralement en milieu scolaire, il s'ensuit, qu'à l'heure actuelle, les lieux de travail des religieuses éducatrices sont l'école ou/et la paroisse dans la majorité des cas.

Les œuvres des congrégations font fréquemment écho aux engagements individuels des sœurs. En effet, très souvent les œuvres maintenues par les congrégations sont de type scolaire. Les centres et services d'éducation de la foi maintenus par des congrégations sont moins nombreux, ce qui confirme le fait que les animatrices ou agentes de pastorale travaillent fréquemment en milieu paroissial ou scolaire. Il existe par contre un type de lieu de travail qui ne ressort pas lorsqu'on étudie les fonctions occupées à temps plein par les religieuses. Pourtant ces lieux de travail constituent l'un des groupes d'œuvres les

plus importants des congrégations. Il s'agit en l'occurrence des résidences. Il y a très peu de sœurs qui travaillent à temps plein dans ces résidences. Voilà sans doute la raison pour laquelle elles sont apparues si peu souvent comme lieux de travail de religieuses dans notre enquête. Il est donc pertinent d'ajouter que, si les sœurs sont très fréquemment enseignantes ou «pasteures», elles travaillent également, souvent à temps partiel, dans des résidences.

Dans ces résidences ainsi que dans les centres d'aide sociale les religieuses peuvent assumer des fonctions d'éducatrices ou d'animatrices. Ces fonctions leur permettent alors de concilier leur vocation d'éducatrices et leur insertion dans un milieu de travail différent du milieu scolaire.

Il existe, malgré cela, un problème quant à la définition de ce qu'est ou devrait être l'activité éducatrice au sein d'organismes ou services dont la vocation n'est pas toujours essentiellement éducative. Nous avons vu que l'éducation, selon les répondantes, est une activité libératrice centrée sur la personne pour en faire un être autonome susceptible de devenir agent de changement de la société et de l'Église.

Si on se réfère aux besoins sociaux auxquels les œuvres actuelles des congrégations tentent de répondre, on constate que, pour les religieuses, éduquer c'est certes enseigner et cultiver la foi, mais c'est aussi fournir des milieux de vie propres

à la croissance des personnes. C'est également établir des lieux et services offrant présence et disponibilité à ceux qui en ont besoin ou permettant de pallier à des carences d'ordre psychologique et/ou familial.

Éduquer, pour les sœurs d'aujourd'hui, cela ne se limite donc pas à enseigner. Cette nouvelle orientation se traduit par l'insistance qu'on a mise sur les valeurs de respect des autres et de solidarité face aux personnes à éduquer. En témoigne également cette volonté des religieuses de collaborer avec les laïcs et avec des religieuses d'autres congrégations. Plus que jamais, éduquer prend des formes différentes et exige des attitudes d'ouverture très poussées. Ce sont ces formes différentes qui posent problème lorsqu'on tente de cerner l'activité proprement éducatrice d'une religieuse dans des milieux de travail à la frontière du caritatif. Face au défi que représente pour les congrégations d'éducatrices leur implication dans des lieux de travail autres que les réseaux scolaires, se dessine parallèlement une obligation importante, celle de définir de façon plus précise leur mission d'éducatrice. Cette recherche, nous l'espérons, pourra fournir des indices de réflexion. Cependant, elle n'apporte aucune réponse définitive. Elle peut aider à saisir la situation actuelle des congrégations d'éducatrices québécoises et ainsi, peut-être, guider quelque peu leur démarche.

Dans le cours de cette réflexion, les religieuses s'attar-

deront sans doute au problème majeur auquel elles sont actuellement confrontées. Ce problème réside dans la faiblesse du recrutement en terre québécoise. Les répondantes ont été unanimes à souligner que ce recrutement très faible est le principal facteur qui freine la mise sur pied de nouvelles œuvres. À plus long terme, c'est presque l'ensemble de l'implication sociale des congrégations qui est menacée. En effet, à l'heure actuelle, ce sont les religieuses d'âge mûr qui forment un pont entre les congrégations et le marché du travail. Lorsque l'heure de la retraite sonnera pour ces religieuses, les risques sont grands pour qu'un fossé se creuse entre la société québécoise et les sœurs qui en seront issues. En effet, les congrégations, manquant de ressources humaines, éprouveront probablement maintes difficultés à être présentes socialement; présentes pour se recruter mais présentes aussi pour être conscientes des besoins et problèmes de cette société. Cette présence, elle est donc importante pour que les congrégations puissent non seulement produire mais aussi, et surtout, se reproduire. C'est pour cela que nous pensons qu'il importe aujourd'hui que les congrégations d'éducatrices s'orientent vers des œuvres rentables au plan humain. Cela signifie que les œuvres à privilégier devraient d'abord être potentiellement bénéfiques pour le recrutement des congrégations.

Cette rentabilité au plan humain n'entre pas en contra-

diction avec la poursuite d'un objectif élevé lors de la mise sur pied de nouvelles œuvres. En effet, puisque ce sont des jeunes filles que les congrégations recrutent, plus l'objectif d'une œuvre sera à la fois original, dynamique et correspondant à un besoin social réel, non comblé par d'autres instances, plus cette œuvre a chance d'attirer vers les congrégations des jeunes femmes désireuses d'agir. En ce sens, il conviendrait sans doute que les congrégations évaluent la rentabilité humaine de leurs œuvres actuelles. Les œuvres qui sont bénéfiques pour la société, sans l'être pour le recrutement des congrégations, représentent à long terme une menace pour la survie des congrégations religieuses en milieu québécois. En effet, non seulement ces œuvres ne contribuent pas à la reproduction des congrégations mais de plus elles accaparent le temps et les énergies de religieuses qui ne sont plus alors en mesure de s'engager dans des projets dont les congrégations profiteraient au même titre que l'ensemble de la société.

Certes, les notions de profit et de rentabilité peuvent sembler étrangères à l'esprit qui doit animer les congrégations religieuses. Cependant, on l'aura compris, il ne s'agit pas ici de profit et de rentabilité au plan matériel. Ce dont il est question, c'est de l'objectif le plus légitime de tout groupe social: assurer sa survie et pour cela prendre les moyens propres à permettre sa reproduction en tant que groupe particulier. En ce sens, il ne

suffit pas de produire des services dont la société a besoin. Car les besoins sociaux sont multiples. Les congrégations d'éducatrices ne peuvent répondre indifféremment à un besoin plutôt qu'à un autre. Des choix s'imposent. À notre avis, les religieuses devraient les faire en gardant constamment à l'esprit la nécessité de répondre à leur urgent besoin de se recruter.

Lorsqu'on compare les œuvres actuelles des congrégations aux œuvres potentielles, suggérées par les répondantes, on peut se demander si le désir de servir n'entrave pas la nécessité de se reproduire. Par exemple, alors que les œuvres actuelles s'adressent fréquemment aux jeunes filles, les œuvres potentielles ne viseraient que rarement ce groupe. Or, ce sont des jeunes filles que les congrégations désirent recruter. Si, aujourd'hui, les institutions et services mis à leur disposition n'atteignent pas cet objectif, cela signifie peut-être qu'il faut cibler différemment ce groupe. Les moyens qui sont pris s'avèrent inefficaces. Il s'agirait peut-être de changer les stratégies d'approche du groupe. Mais abandonner le groupe social lui-même plutôt que les stratégies ne nous semble pas vraiment opportun.

Il en va de même au niveau des types d'œuvres. Les œuvres scolaires et les résidences forment la majorité des institutions actuelles. Pendant longtemps, les congrégations se sont recrutées dans leurs écoles et leurs pensionnats. Ces milieux favorisaient l'établissement de liens durables entre les sœurs et

«leurs» filles même si toutes ne devenaient pas religieuses. Les répondantes ont fréquemment proposé, comme nouvelles œuvres, des activités d'animation ou l'établissement de centres et services d'aide sociale. Sans revenir sur le fait que certaines de ces œuvres placent les religieuses éducatrices à la frontière du caritatif, il faut noter que le choix de ces œuvres privilégierait trop souvent la réponse à des besoins sociaux sans vraiment tenir compte des impératifs du recrutement. En effet, on ne voit pas très bien comment ces nouvelles œuvres seraient en mesure de générer des milieux de vie permettant d'établir des liens constants et durables avec des groupes sociaux susceptibles de fournir de nouveaux membres aux congrégations religieuses.

Cependant, le caractère novateur de ces œuvres pourrait, par son dynamisme, attirer de nouveaux membres. Idéalement, il faudrait conjuguer ce dynamisme propre aux œuvres novatrices et cette caractéristique traditionnelle des congrégations d'éducatrices où le milieu de vie était le cadre essentiel du recrutement. Autrement dit, pour se recruter, les congrégations d'éducatrices devraient penser très souvent en termes de besoins sociaux des jeunes filles et jeunes femmes car les œuvres qui résulteraient des réponses à ces besoins seraient à la fois moteur et lieu de recrutement.

On considère souvent un problème, tel celui du recrutement des congrégations religieuses, comme une difficulté

dont on se passerait volontiers. Mais un problème, c'est aussi une occasion de grandir, de se dépasser. Espérons que les congrégations d'éducatrices trouveront, dans le défi auxquel elles sont aujourd'hui confrontées, un nouveau sens à leur action qui sera, pour elle, un chemin de résurrection.

Annexe 1

Le questionnaire

1.1 Nom de votre congrégation.
1.2 Sigle de votre congrégation.
2.1 Date de fondation.
2.2 Lieu de fondation.
3. Date d'implantation au Québec (si différente de 2.1).
4. Lieu d'implantation au Québec (si différent de 2.2).
5. Nombre total de religieuses appartenant à votre congrégation au 30 juin 1988.
6. Adresse de la maison généralice.
7. Identification de l'U.R.
8. Adresse de l'U.R.
9. Nombre de religieuses dans l'U.R.
10. Nombre de religieuses de l'U.R., impliquées directement en éducation, en 1987-88.

11. Nombre de religieuses de l'U.R., aux études à temps plein en 1987-88, devant revenir en éducation.

12. Depuis 25 années, les religieuses éducatrices du Québec ont modifié leur conception de l'éducation. En effet, auparavant la très grande majorité de ces éducatrices étaient engagées dans l'enseignement. Éducation et enseignement étaient alors presque confondus. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Dans ce nouveau contexte, votre congrégation a fort probablement réinterprété sa mission éducative. Comment votre congrégation perçoit-elle aujourd'hui sa mission en éducation?

13.1 Au Québec, des œuvres nouvelles et originales ont-elles été mises sur pied, par votre U.R., pour répondre à cette nouvelle orientation?

13.2 Si oui, combien d'œuvres de ce type existe-il dans votre U.R.?

14.1 Votre U.R. continue-telle d'assumer la responsabilité d'œuvres d'éducation antérieures aux années '60?

14.2 Si oui, quel en est le nombre? (Pour chacune d'elles — Total de 13.2 et 14.2 — veuillez remplir une fiche institutionnelle # 15. Voir le guide aux répondantes).

15. *Fiche institutionnelle*

15.1 Nom de l'œuvre.

15.2 Date de début des activités.

15.3 Objectif

(1) Besoin social perçu

(2) Groupe social concerné

(3) Moyen mis en œuvre

(4) Nombre de bénéficiaires (élèves, personnes âgées, adolescents, etc.) de l'œuvre

15.4 Ressources humaines (1987-1988)

(1) Nombre total de personnes travaillant à temps plein dans le cadre de cette œuvre.

(2) Nombre de religieuses de l'U.R. travaillant à temps plein pour cette même œuvre.

15.5 Ressources financières en 1987-1988

(1) Montant total (en $) des sommes permettant le fonctionnement de l'œuvre.

(2) Total des sommes (en $) investies pour l'U.R.

15.6 Installation matérielle (1987-88)

(1) Répondre à a) ou *b)*

a) Nombre d'édifices occupés par l'œuvre.
b) Nombre de locaux occupés par l'œuvre.

(2) Votre congrégation est-elle propriétaire du (des) local(aux) ou édifice(s) occupé(s) par l'œuvre?

(3) Si oui, l'espace occupé
— est-il loué par l'œuvre
— mis gratuitement à la disposition de l'œuvre
— autre? Préciser.

16.1 Votre U.R. perçoit-elle des besoins sociaux, liés à l'éducation en milieu québécois, auxquels elle aimerait répondre?

16.2 Si oui, identifiez ces besoins et décrivez sommairement le ou les types d'œuvres qui permettrait(ent), selon les membres de votre U.R., de répondre adéquatement à ces besoins.

N.B. En identifiant le besoin social, précisez également le groupe social concerné.

(Les répondantes pouvaient fournir 5 réponses différentes à cette question.)

17. Identifiez les difficultés actuelles qui empêchent votre U.R. de passer à l'action (s.v.p. ne pas utiliser le mode discursif. Faire une liste en s'assurant d'indiquer une seule difficulté par espace numéroté).

(Les répondantes pouvaient fournir jusqu'à 10 réponses à cette question.)

18. Fiche individuelle

18.1 Date de naissance.

18.2 Engagement en 1987-88

18.2.1 Poste ou fonction

18.2.2 Établissement

18.2.3 Localité

18.2.4 Employeur/e

18.2.5 Compléter a) ou b)

a) 100% du temps plein

ou

b) Moins de 100%. Nombre d'heures par semaine:

— effectué par l'individu

— reconnu comme plein temps

— sans plein temps reconnu. Préciser.

18.3 Dans le cas d'une enseignante

18.3.1 Matière(s) enseignée(s)

18.3.2 Niveau

18.3.3 Nombre d'élèves

18.3.4 Institution privée ou publique

18.4 Diplôme le plus élevé obtenu
- 18.4.1 Diplôme
- 18.4.2 Discipline
- 18.4.3 Année d'obtention
- 18.4.4 Établissement

18.5 Études en cours — Formation avec diplôme:
- 18.5.1 Diplôme visé
- 18.5.2 Discipline
- 18.5.3 Année prévue d'obtention
- 18.5.4 Établissement

18.6 Études en cours — Formation sans diplôme:
- 18.6.1 Formation visée
- 18.6.2 Discipline
- 18.6.3 Année prévue de la fin d'étude
- 18.6.4 Établissement

Annexe 2
Guide destiné aux répondantes

 # 7

Unité répondante: Nous désignerons par cette expression, et plus succinctement par l'abréviation *U.R.*, le groupe communautaire dont vous êtes la supérieure. Ce groupe correspondra très souvent à la province dont vous êtes la responsable.

 # 10

Que faut-il entendre par l'expression «les religieuses *directement impliquées* en éducation»?

Dans une congrégation d'éducatrices, toutes les religieuses, à partir de celles qui sont hospitalisées à l'infirmerie jusqu'à la supérieure générale elle-même, sont liées à l'éducation. Cependant, ce lien est médiatisé et souvent complexe de telle sorte qu'il est très difficile, sinon humainement impossible, d'évaluer

l'apport strictement éducatif de chacune des religieuses. Ce n'est pas là d'ailleurs notre objectif.

Nous désirons savoir comment les religieuses d'aujourd'hui interprètent leur mission éducative et, en corollaire, quelles places elles occupent dans le monde de l'éducation et quels projets les habitent. C'est la raison pour laquelle, il suffit, dans le cadre de cette recherche, de dénombrer et d'identifier seulement les religieuses clairement impliquées en éducation. (À ce propos, nous tenons à vous faire remarquer que la fiche individuelle est anonyme et que nous vous demandons de respecter cet anonymat et donc de n'inscrire aucun nom sur la fiche *# 18*).

Par l'expression «religieuses directement impliquées en éducation», nous entendons les religieuses qui occupent, en 1987-88, un **poste** ou une **fonction** à l'extérieur des structures de vie communautaire, au sein d'organismes ou d'institutions, privés ou publics, œuvrant en éducation. Le nombre de ces religieuses ne doit pas comprendre celles qui sont aux études à plein temps en 1987-1988 et dont il est question au *# 11*).

Ces religieuses doivent exercer leur fonction à *temps plein*. Vous considérerez comme travaillant à temps plein toute personne qui assure un minimum de 60% *d'un plein temps* pour le type d'emploi occupé. Par exemple, pour un emploi de 9h00 à 17h00 (i.e. 35 hres/semaine), la personne effectuant au

moins 21 hres/semaine sera considérée par vous comme travaillant à plein temps.

Ces religieuses doivent être **directement impliquées** en éducation. Cela signifie que la dimension **«éducation»** de leur fonction ne doit pas être médiatisée, qu'elle ne doit pas être tributaire de leur statut de membres d'une congrégation d'éducatrices. Par exemple, une religieuse membre du personnel de soutien ou «de bureau» dans une école, ne sera pas considérée, *dans notre recherche*, comme directement impliquée en éducation.

En effet, si elle joue un rôle d'éducatrice cela n'est pas considéré ici comme inhérent à sa *fonction* mais plutôt comme médiatisé par l'appartenance à une congrégation d'éducatrices. Le même raisonnement s'applique pour le personnel de soutien ou «de bureau» auprès du clergé. Cependant, en suivant toujours la même logique, la religieuse qui remplit une fonction semblable à celle d'un prêtre, en milieu paroissial par exemple, sera considérée comme directement impliquée en éducation. Il en sera de même pour la religieuse qui est animatrice auprès d'élèves ou même de prisonniers.

Par ailleurs, outre le fait que la fonction d'éducatrice doit être inhérente à la fonction et non pas médiatisée par l'appartenance à une congrégation d'éducatrices, il vous faudra tenir compte également d'un autre critère. Il s'agit des fonctions qui

fournissent à la fois un service à la congrégation et à la collectivité québécoise. Les fonctions de supérieures majeures, par exemple, sont essentielles à la congrégation en tant qu'organisation autonome. Cependant, elles sont également importantes pour le milieu social québécois. En effet, en tant que personnel cadre des congrégations enseignantes, les supérieures majeures jouent un rôle essentiel pour l'engagement de leur congrégation dans le monde de l'éducation. Mais ces fonctions s'exercent primordialement à l'interne i.e. au sein des congrégations. Les religieuses qui occupent ces importantes fonctions sont donc indirectement engagées en éducation et de ce fait occupent des places dans des organismes parallèles liés au monde de l'éducation. Comme notre recherche porte sur les places occupées par les religieuses en éducation (et non dans un réseau parallèle), il ne sera donc pas opportun de recenser les individus occupant ces fonctions.

Quelques problèmes peuvent se poser pour vous à l'égard de fonctions recouvrant à la fois le congréganiste et le collectif. Alors une simple question peut vous guider: «Les activités de cette fonction particulière s'exercent-elles majoritairement au service de la congrégation ou de la collectivité québécoise?» Ainsi, le service des archives d'une congrégation peut être organisé pour répondre non seulement aux besoins de la congrégation mais aussi à ceux des chercheurs. Des instruments de

recherche et des locaux seront alors mis *en permanence* au service des chercheurs venant de l'extérieur. La fonction d'archiviste sera alors considérée comme directement impliquée en éducation. Par contre, si le service existe mais qu'il n'est pas *organisé matériellement* pour accueillir des chercheurs, il devrait être considéré comme un service interne et la personne occupant la fonction d'archiviste ne sera pas recensée par vous.

Il en va de même pour les fonctions d'écrivaines. Si une religieuse a pour fonction principale d'écrire un manuel de didactique, elle sera recensée par vous. Par contre s'il s'agit d'une monographie portant, par exemple, sur votre congrégation ou l'une de vos institutions, vous considérerez cette fonction comme interne même si l'ouvrage, une fois écrit et publié, pouvait éventuellement être utilisé par des chercheurs extérieurs à votre congrégation. Le motif de cette restriction est simple: personne à l'heure actuelle, ne peut évaluer l'éventualité de la consultation externe.

Dans l'ensemble, nous vous demandons de respecter un principe fondamental dans une recherche qui se veut sérieuse: la *codification* est toujours faite *au plus bas*. Cela signifie qu'il vaut mieux, pour vous comme pour nous, ranger parmi les éducatrices non liées directement à l'éducation, les religieuses occupant des fonctions médiatisées ou à la fois congréganiste et collective. En effet, il faut éviter la tentative du portrait flatteur

et viser plutôt une représentation minimale qui s'avérera une base solide à partir de laquelle une analyse rigoureuse pourra être construite. Cela est d'autant plus important que l'AREQ veut à partir de cette recherche, prendre des décisions quant à ses priorités. Un portrait trop flatteur de la situation actuelle lui nuirait sûrement dans sa démarche. Nous comptons donc sur votre collaboration pour obtenir des données fiables le plus possible.

En résumé, les individus que vous recenserez devront occuper des fonctions

1. dont la dimension éducatrice n'est pas médiatisée par l'appartenance à une congrégation éducatrice: c'est la fonction qui doit en être une d'éducation;
2. lorsque la fonction chevauche le service à la congrégation et à la collectivité québécoise, la religieuse ne sera recensée que si le service est clairement offert au public dans sa destination et dans son utilisation.

#12

Veuillez le plus possible restreindre la longueur de votre réponse à l'espace réservé à cette fin.

#13.2, #14.2, #15

Veuillez remplir une fiche institutionnelle pour chacune des œuvres que votre *U.R.* assume en 1987-1988 (total de #13.2 & #14.2).

IL VOUS FAUDRA FAIRE AUTANT DE PHOTOCOPIES QUE CELA EST NÉCESSAIRE AVANT DE REMPLIR LA FICHE #15

#15.4

Temps plein minimum 60% de temps plein régulier.

#16.2

Nous avons réservé 5 espaces en ce qui concerne les besoins sociaux. Rien ne vous oblige à en mentionner 5 et vous ne devez pas vous efforcer à en mentionner autant si, dans votre *U.R.*, ce n'est pas le cas (voir la règle de la codification au plus bas, *#10* du Guide). Par ailleurs, si dans votre U.R., plus de 5 besoins sociaux auxquels vous aimeriez répondre sont perçus, veuillez déterminer ceux qui vous apparaissent plus importants ou plus urgents et vous restreindre à cinq d'entre eux. Il faudrait dans l'identification du *besoin social*, que le *groupe social*, concerné par une intervention jugée par vous adéquate, soit bien défini. Ainsi, dans votre identification du besoin social,

nous devrions retrouver (1) le groupe dont il s'agit; (2) le besoin à combler.

#17

Comme cela est indiqué dans le questionnaire, vous devez dresser une liste des difficultés sans utiliser le mode discursif. Dix espaces numérotés à cette fin ont été réservés à votre réponse. N'indiquez pas plus d'une difficulté par espace. Si votre *U.R.* perçoit plus de dix difficultés, indiquez celles qui vous semblent majeures en vous restreignant à dix d'entre elles. Si votre *U.R.* en perçoit moins de dix, n'indiquez que celles qui sont réellement perçues.

#18

Veuillez remplir une *seule* fiche individuelle (sans mentionner de nom) pour chaque religieuse directement impliquée en éducation (voir Guide, *#10*) dans une fonction plein temps (minimum 60% du plein temps) effectué par la même religieuse dans cette fonction et pour *cette seule fonction principale* (le nombre total de ces religieuses correspond à la réponse du *#10*). Donc:

une fiche correspond à

— une religieuse

— et à sa fonction principale.

On ne doit pas faire état des activités à temps partiel de cette religieuse sauf dans le cas de ses études. Il ne doit pas non plus y avoir plus d'une fiche par religieuse.

Remplir également une fiche individuelle pour chaque religieuse étudiant à temps plein dans le but de revenir en éducation (pour le nombre total de ces religieuses, voir *#11*). Ici aussi, on ne doit pas retrouver plus d'une fiche individuelle par religieuse.

NOUS VOUS PRIONS DE FAIRE AUTANT DE PHOTOCOPIES QUE NECESSAIRE DE CETTE PAGE DU FORMULAIRE AVANT DE COMMENCER À LA COMPLETER.

— Dans le cas des religieuses directement impliquées en éducation, veuillez compléter les items:

18.1 18.2 18.4

S'il y a lieu, compléter également:

18. 18.5 18.6

— Dans le cas des religieuses aux études à plein temps, compléter les items:

18.1 18. 18.5 ou 18.6

Liste des tableaux

Tableau 0.1 Effectifs des congrégations d'éducatrices 15
Tableau 1.1 Âges des religieuses 23
Tableau 1.2 Lieux de travail selon les emplois 26
Tableau 1.3 Employeurs des religieuses (%) 33
Tableau 1.4 Diplômes détenus par les religieuses 36
Tableau 1.5 Disciplines des études universitaires terminées. 38
Tableau 1.6 Type des diplômes détenus selon les emplois (en %) 41
Tableau 1.7 Volume de la clientèle scolaire des sœurs enseignantes 48
Tableau 1.8 Matières enseignées à l'élémentaire 49
Tableau 1.9 Matières enseignées au secondaire 49
Tableau 1.10 Disciplines enseignées au CEGEP et à l'université 51
Tableau 1.11 Poste occupé en fonction de l'âge (en %) 53
Tableau 1.12 Employeurs des religieuses selon l'âge 55

Tableau 2.1 Groupes sociaux visés par les œuvres des congrégations 73
Tableau 2.2 Besoins sociaux visés par les œuvres des congrégations 76
Tableau 2.3 Besoins visés des groupes sociaux concernés 81
Tableau 2.4 Les catégories d'établissements et de services 83
Tableau 2.5 Les groupes sociaux visés par les œuvres 87
Tableau 2.6 Nombre de bénéficiaires de différentes œuvres 91
Tableau 2.7 Besoins sociaux concernés par les œuvres 93
Tableau 2.8 Répartition des groupes de religieuses par rapport au personnel des œuvres 96
Tableau 2.9 Répartition des ressources financières totales 100
Tableau 2.10 Répartition des investissements des congrégations 101
Tableau 2.11 Répartition des sommes investies par les congrégations par rapport aux ressources financières totales des œuvres 103
Tableau 2.12 Sommes requises annuellement pour le fonctionnement de chaque catégorie d'œuvres 105

Tableau 2.13 Répartition des investissements des congrégations selon les catégories d'établissements 106
Tableau 2.14 Types d'espaces occupés selon les œuvres 110
Tableau 2.15 Nombre d'édifices occupés par les œuvres 111
Tableau 2.16 Nombre de locaux occupés par les œuvres 112
Tableau 3.1 Les besoins sociaux préoccupant les religieuses 129
Tableau 3.2 Les groupes sociaux à aider 133
Tableau 3.3 Les besoins des groupes sociaux 135
Tableau 3.4 Les œuvres suggérées 137
Tableau 3.5 Les types de difficultés freinant l'engagement 141

TABLE DES MATIÈRES

Préface 7

Introduction 11

Chapitre 1
Les religieuses éducatrices d'aujourd'hui 17
1. Le questionnaire et ses objectifs 17
2. Les religieuses éducatrices d'aujourd'hui 22
2.1 Des femmes d'âge mûr 22
2.2 Des religieuses toujours enseignantes 24
2.3 Des femmes travaillant pour divers employeurs 31
2.4 Des femmes instruites 35
2.5 Des spécialistes en éducation et en sciences religieuses 39
2.6 Des femmes se perfectionnant en sciences religieuses 43
3. Profil de quelques types de répondantes 46
3.1 Les enseignantes 46
3.2 Portrait des sœurs les plus jeunes 52

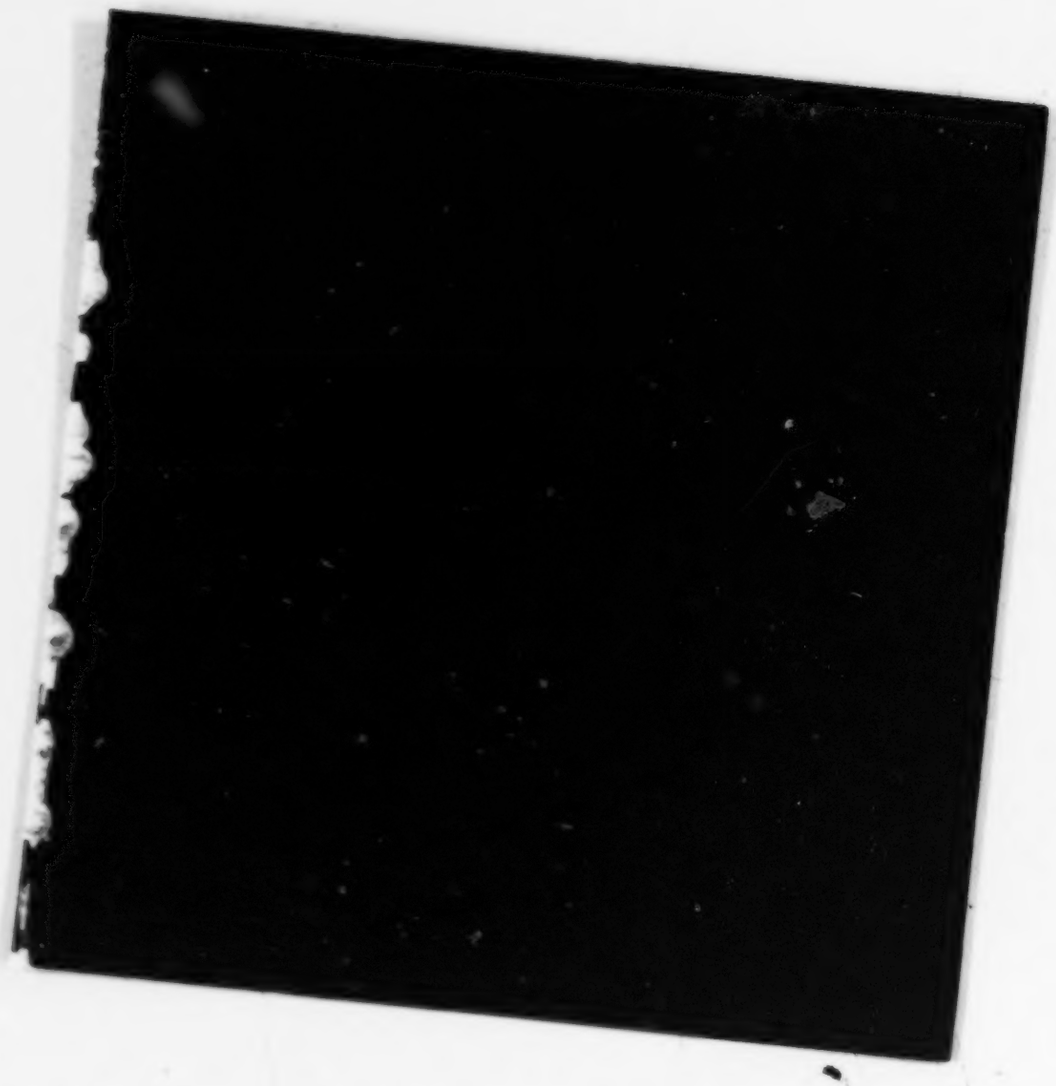

Madame Marie-Paule Malouin a obtenu une maîtrise en histoire avec une recherche publiée chez Fides en 1985 sous le titre: *Ma Soeur, à quelle école allez-vous?* Elle a collaboré aux travaux de Micheline Dumont et Nadia Fahmi-Eid sur *Les Couventines: L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960.* Elle a également participé aux recherches de Daniel Juteau et Nicole Laurin-Frenette sur les religieuses hospitalières. Tout en poursuivant les travaux du doctorat en sociologie, elle a réalisé pour l'AREQ une recherche sur les orientations actuelles des religieuses enseignantes au Québec publiée en septembre 1989 sous le titre: *Que sont devenues les soeurs de nos écoles?*

3.3 Les religieuses aux études à temps plein 60
3.4 Des religieuses au travail original 61
Conclusion 67

Chapitre 2
Les œuvres des congrégations éducatrices 69
1. Le questionnaire 70
2. Les groupes sociaux et leurs besoins 71
2.1 Les groupes sociaux concernés 72
2.2 Les besoins sociaux visés 75
2.3 Des groupes sociaux aux besoins différents 79
3. Les types d'œuvres 82
3.1 Les établissements et les services 82
3.2 Les groupes sociaux et les œuvres 86
3.3 Des œuvres aux caractéristiques différentes 90
4. Les ressources humaines et financières 94
4.1 Les ressources humaines 95
4.2 Les ressources financières 99
5. L'installation matérielle des œuvres 109
5.1 Les types d'espaces occupés 109
5.2 Mode d'attribution des édifices et locaux ...113
Conclusion 114

Chapitre 3
La conception de l'éducation 117
1. Le questionnaire 118
2. La mission éducative 119
2.1 Définition théorique de l'éducation 119
2.2 Définition de l'éducation par la pratique 125
3. Les engagements potentiels 128
3.1 Les besoins à combler 129
3.2 Les groupes sociaux à aider 131
3.3 Les besoins des groupes sociaux 134
3.4 Les œuvres proposées 136
4. Les difficultés à s'engager 140
4.1 Diminution des effectifs 141
4.2 Disponibilité des effectifs 143
4.3 Carences des congrégations 144
4.4 Carences des religieuses 146
4.5 Les facteurs d'ordre externe 148
Conclusion 151

Conclusion générale 155

Annexe 1 — Le questionnaire 163
Annexe 2 — Le guide destiné aux répondantes 169
Liste des tableaux 179